

France Forum

- *Europe : lendemains de référendum*
- *Comment faire naître une identité européenne ?*
- *Réflexion sur l'identité française*
- *Atout France*
- *La démocratie chrétienne en Europe*
- *Pouvoir d'Etat, pouvoir local depuis 1789*
- *Montesquieu et son héritage*
- *Traitement des entreprises en difficulté*
- *Témoignages sur l'Albanie*
- *La fierté n'est pas interdite*
- *Exercice de futurologie*
- *La tragédie yougoslave*

Robert TOULEMON - Jean-Marie DOMENACH - Jean BOISSONNAT - Thomas JANSSEN - Marcel POCHARD - Gino NECCHI - Raymond MARTIN - Jean SALLES - Jean-Christophe BAS - René PUCHEU - Philippe SÉNART - Jacques NANTET - Jean CHÉLINI - Etienne BORNE.

JOURS DE COLERE

Au moment de mettre sous presse le présent numéro, le "compromis" conclu entre négociateurs de la Commission de Bruxelles et représentants des Etats-Unis, dont la redoutée Clara Hills, sur le volet agricole du G. A. T. T. porte à son paroxysme la colère et le désespoir paysans. Il y a deux ans exactement Marie-Thérèse Nouvellon s'interrogeait dans notre revue (n° 265-266 d'Octobre-Décembre 1990), sur "la disparition silencieuse des paysans?". Du moins le risque accru, pour beaucoup, de disparition, est-il aujourd'hui, dans le bruit et la fureur, brutalement placé en pleine lumière.

Il serait malhonnête de prétendre à chaud et en quelques lignes offrir le moyen de dénouer une situation aussi complexe, conséquence d'une longue histoire où les responsabilités sont aussi partagées, et grosse de si lourdes menaces en tant de domaines : records de productivité, accumulation d'"excédents", charge croissante pour le budget de la Communauté, apparente contradiction des intérêts commerciaux de l'industrie, des services et de l'agriculture, tensions graves entre Etats-Unis et Europe, entre Etats membres de la Communauté, entre Europe de l'Ouest et Europe de l'Est, secousses supplémentaires imposées de ce fait aux institutions de la Communauté qui n'avaient certes pas besoin aujourd'hui de cette fragilisation supplémentaire, constitution d'un terrain favorable à de futurs conflits entre diverses composantes du monde paysan, enfin, et par dessus tout, menace mortelle en France et en Europe, pour toute une part de notre culture et de notre civilisation, profondément liée à l'existence de ce monde paysan, vivant depuis des siècles en "intimité avec la terre" (article précité de M.Th. Nouvellon).

Il n'est pas possible de ne pas réagir, de ne pas surmonter ces contradictions, de ne pas soutenir ceux qui, tous pays d'Europe et même au-delà confondus, viennent de manifester à Strasbourg leur volonté de ne pas mourir.

H. Bourbon - J. Aubry

"France-Forum" est en vente dans les librairies suivantes :

LIBRAIRIE DES EDITIONS OUVRIERES

9, rue Henri IV - LYON 2^e

LIBRAIRIE JULLIARD

229, Bd Saint-Germain - PARIS 7^e

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITE

12 A, rue Nazareth - 13100 AIX EN PROVENCE

LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE COLBERT

32, Place Colbert - 76130 MONT SAINT-AIGNAN

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES

30, rue Saint-Guillaume - PARIS 7^e

LIBRAIRIE "DIALOGUES"

Square Mgr Roull - 29200 BREST

POINT DE VENTE EN ALLEMAGNE : LIBERTAS, M^{me} VIGOUROUX,

Hintere Gasse 35/1, D. 7032 SINDELFINGEN

Directeur de la publication : René Plantade — Secrétariat-Abonnements : Thérèse Desplanques

Commission Paritaire n° 60361 — Dépôt légal n° 2475

Composition et Impression : VIENNE IMPRIM' — 23, quai Jean-Jaurès — 38200 VIENNE — Tél. 74 85 47 06 — Télécopie 74 31 65 64

Photos : Roger-Viollet - Sygma - D. Goldberg/Sygma - Bernard Annebique/Sygma.

FRANCE FORUM

COMITÉ DE DIRECTION

Etienne Borne, Henri Bourbon
Jean Aubry

133 bis, Rue de l'Université - 75007 Paris
C.C.P. Paris 14.788-84 N - Tél. 45 55 10 10

Abonnement annuel 120 F

Abonnement de soutien de 150 F à 200 F

Sommaire **281-282**

Octobre-Décembre 1992

30 F

DOSSIERS ET ÉTUDES

PROBLÈMES DE L'EUROPE APRÈS MAASTRICHT

APRÈS LE RÉFÉRENDUM FRANÇAIS
SUR MAASTRICHT (REVUE DE PRESSE) p. 2

COMMENT FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE IDENTITÉ EUROPÉENNE ?

PAR ROBERT TOULEMON p. 8

RÉFLEXION SUR L'IDENTITÉ FRANÇAISE

PAR JEAN-MARIE DOMENACH p. 15

ATOUT FRANCE

PAR JEAN BOISSONNAT p. 19

PLACE ET REPRÉSENTATION

DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE EN EUROPE

PAR THOMAS JANSEN p. 22

POUVOIR D'ÉTAT - POUVOIR LOCAL

EN FRANCE DEPUIS 1789

PAR MARCEL POCHARD p. 25

PRÉVENTION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ET SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

PAR GINO NECCHI p. 33

MONTESQUIEU, LE POUVOIR JUDICIAIRE

ET SON HÉRITAGE

PAR RAYMOND MARTIN p. 37

TÉMOIGNAGES SUR L'ALBANIE

CHOSSES VUES DANS UN PAYS

LONGTEMPS SÉPARÉ DU RESTE DU MONDE

PAR JEAN SALLES p. 41

ET MAINTENANT, TOUT RESTE À FAIRE

PAR JEAN-CHRISTOPHE BAS p. 43

LA FIERTÉ N'EST PAS INTERDITE

(500 ans après Christophe Colomb, réflexion
sur l'originalité et l'efficacité européennes)

PAR RENÉ PUCHEU p. 47

JOURS DE COLÈRE p. 1

ARTS ET LETTRES

LA VIE LITTÉRAIRE

PAR PHILIPPE SÉNART p. 52

NOTES DE LECTURE

L'EMPIRE DES HABSBOURG

OU L'EUROPE AVANT MAASTRICHT

PAR JACQUES NANTET p. 60

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

DE PIERRE AVRIL ET JEAN GICQUEL

PAR RENÉ PUCHEU p. 61

LE RETOUR DE L'HISTOIRE RELIGIEUSE

PAR JEAN CHÉLINI p. 63

PROPOS DU TEMPS

EXERCICE DE FUTUROLOGIE p. 65

LA TRAGÉDIE YOUGOSLAVE

PAR ÉTIENNE BORNE p. 66

PROBLEMES DE L'EUROPE APRES MAASTRICHT

APRÈS LE RÉFÉRENDUM FRANÇAIS SUR MAASTRICHT

Les délais incompressibles de réalisation d'un numéro de France-Forum (surtout en été, période de fermeture des imprimeries) n'ont pas permis - comme il aurait été souhaitable, et conforme à notre tradition - d'organiser entre la date où a été décidé le référendum et le 20 septembre 1992, un débat sur le Oui et le Non, de le transcrire, de l'imprimer et de le diffuser en temps utile avant le vote. Mais il n'est pas indifférent, pour la suite du processus, de retenir, parmi les plus significatifs, quelques opinions et jugements d'après le référendum.

Au référendum du 20 septembre 1992, le Oui l'a indiscutablement emporté. Mais l'étroitesse de la majorité qu'il a obtenue (51,05 %, voire, pour s'en tenir aux strictes limites de l'Hexagone, 50,82 % seulement) a suscité de nombreux commentaires, où se mêlent perplexité, satisfaction, analyse de ce que l'on croit deviner des aspirations et convictions profondes des Français à l'égard de la construction européenne, orientations, parfois contradictoires, quant aux compléments et prolongements à apporter au Traité de Maastricht.

DES LENDEMAINS INCERTAINS

"UN "OUI" DIFFICILE A EXPLOITER"

Extraordinaire consultation que ce référendum ! Pour de nombreuses raisons, dont deux dominant. La première, assez nouvelle pour être retenue, est que les Français n'ont pas seulement voté pour eux-mêmes. En choisissant le "oui" ou le "non", chaque électeur a pesé sur son propre destin, celui de la France, et également sur le destin des autres Européens. Pour en être convaincu, il suffisait d'écouter hier les réactions de nos principaux voisins, allemands ou britanniques, et de leurs dirigeants.

Ni vainqueur ni vaincu

Helmut Kohl et John Major ont l'un et l'autre bien relevé les conséquences du "oui" français sur la construction européenne et l'avenir de leur propre pays. Après le "non" danois, ce "oui" a été enregistré par eux avec soulagement, et en même temps circonspection. Témoins du débat public qui s'est déroulé dans notre pays, leurs propres électeurs ont mieux pris conscience de l'enjeu de Maastricht, même s'ils laisseront à leurs élus le soin de ratifier ce traité. Pour la première fois, les européens étaient ainsi, d'une certaine manière, partie prenante à une consulta-

- tion nationale, française en l'occurrence. Ce qui peut être interprété comme un début de démocratie européenne.

Deuxième raison du caractère extraordinaire de ce référendum. Si le "oui" a gagné, il ne paraît avoir fait ni vainqueur ni vaincu ! Dimanche soir sur les plateaux de télévision, hier dans la presse écrite et sur les radios, aucun leader n'a suggéré qu'il n'était pas satisfait, ce qui est somme toute bien normal, mais exceptionnellement aucun n'a désigné des vainqueurs et des vaincus. Un tout petit peu plus de "non", et il y aurait eu de nombreux vaincus, à commencer par le traité d'union européenne. Un peu plus de "oui", et les partisans du "non" auraient subi l'anathème.

Acte de foi

Un véritable consensus national s'est révélé hier pour souligner qu'il fallait *"tenir compte"* des leçons du référendum, en particulier de l'étroitesse du "oui". François Mitterrand a dit respecter *"le sentiment des libres citoyens qui, en votant "non", ont voulu sauvegarder les valeurs dans lesquelles ils croient"*. Valéry Giscard d'Estaing a estimé que *"ce pays est manifestement troublé"*. Roland Dumas a affirmé qu'il *"allait falloir engager sur le plan intérieur une réflexion"*.

"Des préoccupations se sont fait jour".

Tel est le sentiment commun aux partisans du "oui", comme Jacques Chirac et Laurent Fabius, et aux partisans du "non", comme Charles Pasqua et Jean-Pierre Chevènement. Car la France du "oui" et la France du "non" ne correspondent pas aux traditionnels clivages. Il n'y a pas en fait une seule, mais plusieurs lectures politique, sociale, culturelle des résultats de dimanche.

La France des villes a davantage voté "oui", ou moins voté "non", que la France des campagnes. C'est la règle générale, mais elle comporte des exceptions. Saint-Quentin, Narbonne, Arles, Vierzon, Ajaccio, Alès, Béziers, Saint-Dizier, Maubeuge, Mulhouse, Calais, Le Havre, Trappes, Sartrouville, Gennevilliers, Saint-Denis, Champigny, Ivry... ont moins donné de "oui" que la moyenne départementale. La plupart sont ou ont été dirigées par le PC, et le FN tend à s'y installer. Villes de tradition ouvrière, traversant des difficultés économiques, confrontées aux problèmes de l'immigration, leurs populations craignent d'être laissées au bord de la route.

Cette crainte, c'est aussi celle des campagnes alors qu'est remise en cause la politique agricole commune. Les départements ruraux se retrouvent ainsi nombreux parmi les cinquante-quatre départements métropolitains à avoir donné une majorité au "non".

L'Ouest, l'Est, l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, neuf régions au total sur vingt-deux, se sont prononcées en majorité pour le "oui". Parfois par tradition, on a privilégié l'acte de foi en l'Europe. Cela ne veut pas dire obligatoirement que l'on y est moins inquiet qu'ailleurs pour l'avenir, mais on y est sans doute conscient que de réelles "chances" existent, ou vont exister, de pouvoir trouver sa place dans l'Europe de demain. Ce qui revient à poser, pour les régions moins favorisées, la double question de l'aménagement du territoire et de la solidarité nationale, et européenne.

Le poids de la crise économique n'aurait-il pas alors pesé davantage que les références partisanes ? Les *"pesanteurs sociologiques"*, chères naguère à Jean Lecanuet, l'auraient emporté sur les habituels critères politiques. S'agit-il là d'un nouveau comportement que l'on pourrait retrouver à l'avenir ? Personne

ne semblait, hier, y croire vraiment. Car hier était certes le lendemain du référendum, mais c'était aussi, dans l'opposition comme pour les socialistes, le premier jour de la campagne pour la prochaine grande consultation électorale. Si toutes les échéances sont normalement respectées, ce sera, au mois de mars, les législatives.

Toutefois, en un peu plus de six mois, bien des événements peuvent survenir. Et chacun peut ne pas seulement penser, même si la procédure du référendum sort plutôt renforcée de l'épreuve de dimanche, à l'éventuel toilettage de la Constitution (le quinquennat) annoncé il y a un an par le chef de l'Etat pour "le second semestre de 1992"...

Patrice-H. DESAUBLIAUX
(Le Figaro - 22/09/92)

INCERTITUDES EUROPÉENNES ET FRANÇAISES

En se limitant pour l'instant aux effets du vote français, ce qui l'a emporté dans les jours qui ont suivi, c'est, partout, la tendance à jeter du lest. Dès la soirée électorale, c'était à qui promettait d'être dorénavant plus attentif aux "inquiétudes", des bonnes gens : promesse qui aurait été plus convaincante si elle avait précédé plutôt que suivi le scrutin.

Mais on la retrouve ailleurs. Le chancelier Kohl, qui doit tenir compte de ce que moins d'un tiers de ses concitoyens se déclarent favorables à l'unification politique européenne et qui se doit surtout de contenir les états d'âme du SPD, son challenger, s'est, sincère ou non, lancé dans une furieuse diatribe sur la non moindre *"furie réglementaire"* de la Commission de Bruxelles.

En Grande-Bretagne, les mésaventures de la livre, mais plus encore les tendances profondément enracinées au rejet et à la répulsion à l'égard de l'intégration européenne, dès lors qu'elle prend une forme très exigeante, ont refait surface au point qu'il ne restait plus au premier ministre qu'à inaugurer une flottante tactique de retardement.

Enfin, dans trois des pays de l'Europe méditerranéenne - Espagne, Italie, Grèce -, c'est la vigoureuse relance de l'agitation sociale qui témoigne que l'Europe ne saurait suffire à tout et, par-delà la paix entre les Etats - dont les bases ont été jetées avant que ne furent instaurées les premières unions et institutions communautaires -, qu'elle assure cette autre forme de paix qu'est la paix sociale.

Si ce tableau est exact, il devient manifeste que le pire du traité de Maastricht est d'avoir été mis en chantier et négocié trop tôt et trop vite, avant et contre les gigantesques retombées en Europe et ailleurs de la chute du communisme. Il était, dans son fond, dans ses intentions de naissance, dépassé, décalé, du fait qu'il ne prenait pas en compte qu'au tournant des années quatre-vingt-dix le monde des quarante-cinq dernières années avait changé de base.

Cela se traduit inévitablement par la nécessité que le traité soit renégocié, non pas seulement pour répondre aux critiques que ses adversaires lui ont adressées, mais pour intégrer en son sein les nouvelles réalités.

Bien que le débat référendaire en France, essentiellement du fait qu'il portait sur des perspectives et un devenir un peu éloignés, n'ait que marginalement été marqué par des préoccupations de politique intérieure, il allait de soi qu'une fois décryptées les leçons du scrutin il y aurait des retombées à court terme.

A vrai dire, comme il en est à l'échelle européenne, c'est un état d'incertitude qui, pour l'instant, domine à l'échelle française.

Première source d'incertitude : les modalités nouvelles de l'action politique dans un champ politique lui-même renouvelé. Certes, il ne convient pas d'attacher plus d'importance qu'elles ne méritent aux considérations péremptoires sur l'existence de deux France, la France du non, passiviste, stagnante, apeurée et pauvre de toutes les sortes de pauvreté, à commencer par la pauvreté intellectuelle, et la France du oui, allègre, dynamique, ouverte.

La description de ces deux France... n'est qu'un corollaire déplaisant du transfert, opéré par les médias, des méthodes de la publicité, dont on sait que la principale est de ne pas craindre l'excès, l'agression, le simplisme.

Plus sérieusement, ce qu'ont mis en évidence tant l'ampleur de la crue du non que la géographie des hauts lieux où le oui s'est fortifié, c'est le mode nouveau qui préside à la constitution

des courants et forces politiques et, par-delà, à la cristallisation finale d'une majorité politique fondée moins sur des alliances en bonne et due forme que sur des réactions en chaîne.

Le déclin général des partis et de ce qui s'ensuit, celui de l'autorité des élites partisans, se confirme ou plutôt se trouve compensé par l'animation d'un enchevêtrement serré de réseaux qui, fonctionnant davantage au sein de la société civile que dans la mouvance de l'appareil d'Etat, mobilisent les affinités de voisinage.

L'autre source de l'état provisoire d'incertitude : c'est l'ignorance dans laquelle on est encore de la sorte de jeu à laquelle on va maintenant jouer. Que fussent maintenues à la date prévue les élections législatives, qu'elles soient avancées ou qu'elles soient précédées d'une élection présidentielle, autant de figures différentes d'un jeu qui, de ce fait même, se joue dans chaque cas autrement...

Annie KRIEDEL
(Le Figaro - 30/09/92)

TRAITÉ DE MAASTRICHT : RENFORCÉ OU CONTESTÉ ? APPLICATION DIFFICILE, EN TOUT CAS

"L'EUROPE RESCAPÉE"

Au départ, de petits calculs, enfants du court terme, des circonstances et de l'orgueil d'un chef d'Etat aux prises avec la lassitude ambiante ; à l'arrivée, un événement historique qui transcende l'Hexagone mais avec un résultat suffisamment étroit pour que personne, d'un côté ou de l'autre, ne puisse s'en prévaloir.

La procédure référendaire était à hauts risques, mais la ratification par *"la plus brillante et la plus dangereuse des nations"*, selon le mot de Tocqueville, donne à la méthode européenne une légitimité que seul un référendum pouvait consacrer. Sans l'épreuve du suffrage universel le discours sur l'Europe politique tournait à vide, restait une abstraction. Avec le vote du 20 septembre, l'Europe politique devient une exigence. Le général de Gaulle aura été souvent mis à contribution tout au long de cette campagne, par les oui comme par les non.

Curieusement, on n'aura jamais cité sa conférence de presse du 5 septembre 1960 où il se prononçait *"le plus tôt possible"* pour *"un solennel référendum européen de manière à donner à ce départ de l'Europe, le caractère d'adhésion, d'intervention populaire qui lui est indispensable"*. Le référendum français est une des premières pierres de ce processus de légitimation sans lequel la participation démocratique reste un songe creux.

On serait enclin à s'interroger sur ce que les dirigeants européens vont faire de cette campagne passionnée et de cette décision française. Certes, avec la tempête monétaire, ils auront immédiatement beaucoup à faire. Mais, au-delà, le oui français est un levier pour accélérer le rythme communautaire, pour forcer les obstacles et lever les inquiétudes. On imagine mal que le Conseil européen laisse retomber l'énergie accumulée par l'épreuve française sans l'utiliser pour compléter le dispositif européen.

"Notre faiblesse à nous, Français, la peur de s'emballer, la peur d'être dupe" : beaucoup d'électeurs qui ont voté contre la ratification se reconnaissent dans cette phrase de Jules Romains. Le poids du non signale une opposition à la construction européenne telle qu'elle se pratique sur le plan économique, la véritable arche d'alliance de cette Union d'Etats. Un modèle de développement productiviste s'est imposé à toute l'Europe : le référendum sur la monnaie unique et sur la création d'une banque centrale aura été entendu comme une assomption du monétarisme dans sa forme la plus rigoureuse et, ce faisant, la plus dramatique socialement.

Au-delà de la crispation sur l'"exception française", c'est un modèle de développement économique aujourd'hui systématisé à toute l'Europe qui suscite les troubles les plus intenses. La croissance économique produit en effet de la richesse en même temps qu'elle détruit des emplois et engendre le chômage. Le souvenir des sinistres économiques est resté vif dans de nombreuses régions. Sans compter les sacrifices à venir. La croissance ne crée pas suffisamment d'emplois. Ce drame n'est pas spécifiquement français, même s'il prend en France une dimension plus accentuée.

Ce modèle unique consolidé par le référendum, et dont les gouvernements de François Mitterrand se sont faits les avocats intransigeants, est à l'origine de la rupture avec l'électorat populaire. Au-delà de la signification politique d'un tel vote pour une majorité socialiste, l'Europe ne pourra se développer sur une telle coupure sociale.

Serge JULY
(Libération - 21/09/92)

"LE SPECTRE DE L'EUROPE MOLLE"

Comment nier que, depuis dimanche, le ressort européen s'est détendu ? Les pères fondateurs en France, Jean Monnet et Robert Schuman, entendaient construire pas à pas, grâce à des

institutions originales, une Europe politiquement et économiquement intégrée, une zone de paix et de prospérité. Or, la campagne a mis en évidence le manque de légitimité des institutions communautaires. La Commission de Bruxelles a été désignée comme le bouc émissaire responsable du relâchement des liens entre l'Etat et les citoyens. Les critiques ont porté bien au-delà du traité de Maastricht et ont permis aux partisans du "non" de faire le procès de l'Acte unique (libre circulation des biens et des services) et des accords de Shengen (liberté de circulation des personnes).

Dans l'esprit d'Helmut Kohl et de François Mitterrand, le traité de l'union européenne répondait au souci de raffermir le noyau dur de l'Europe, au moment où l'ordre issu de la Seconde Guerre mondiale s'écroulait. Trop ambitieux dans sa forme, le projet a failli se retourner contre ses auteurs. Les divergences à propos de la Yougoslavie soulignent l'importance de l'écart entre l'idée abstraite de la PESC (politique étrangère et de sécurité commune) et la réalité actuelle. De même, l'ouragan de la semaine dernière a montré que le système monétaire européen restait une construction fragile, encore très éloignée de la monnaie unique. De surcroît, Maastricht a chatouillé la fibre nationaliste de beaucoup de nos concitoyens. Les négociations ont ignoré la puissance symbolique de la monnaie, où réside en partie l'essence de la souveraineté nationale. La qualité de la citoyenneté européenne a trébuché de nombreux esprits.

La Grande-Bretagne a trouvé dans les hésitations françaises une justification à sa prise de distance. On ne peut exclure qu'elle rejette le traité. En Allemagne, les forces hostiles à Maastricht se sont développées sous l'influence de notre propre débat. Le nationalisme communautaire y a pris de l'ampleur. Helmut Kohl, qu'on présente comme le dernier chancelier européen, est aujourd'hui très affaibli.

Le "oui" l'a emporté, mais il n'est pas sûr que l'Europe s'en trouvera relancée. Cela dépendra d'abord, bien sûr, de la ratification de Maastricht par l'ensemble de nos partenaires, y compris par le Danemark, qui devra trouver le moyen de revenir sur son vote négatif. Ensuite et surtout, il faudra rapidement donner au traité une substance qu'il ne tient pas de lui-même. Alors que tout tourbillonne autour de nous, la crédibilité de l'union européenne se décidera dans sa capacité à traiter en temps réel les grands problèmes qui nous assaillent, comme le conflit yougoslave ou la crise monétaire.

On peut s'attendre aussi à ce que les candidats à l'adhésion ne profitent de toutes ces hésitations pour obtenir des conditions moins exigeantes à leur entrée. Ce qui nous menace, c'est l'Europe "molle", dont les Britanniques ont toujours fait leur modèle, parce qu'ils continuent de raisonner dans le cadre d'une communauté occidentale dirigée par les Etats-Unis.

Il était évident, dès 1959, que la cohésion de la Communauté européenne allait souffrir de l'effondrement de l'empire contre lequel elle était adossée. Le "oui mais" de la France au traité de Maastricht ne permet pas d'éliminer le risque de voir se déliter "le petit cap du continent eurasiatique" qui, par sa cohésion politique et économique, l'éclairait tout entier.

Le travail à accomplir pour renforcer les structures de l'Europe occidentale reste immense. Fort heureusement, nous ne sommes pas en 1933. Ici et là, on peut s'inquiéter de la résurgence des réactions nationalistes. Mais aucun dictateur ne se profile à l'horizon.

Thierry de MONTBRIAL
(Le Figaro - 23/09/92)

"UNE VICTOIRE A LA PYRRHUS"

Il aurait été bien étrange que la majorité des Français rejette le traité de Maastricht. En effet, l'élément essentiel de ce traité réside dans "le sacrifice allemand", à savoir la perspective d'une union monétaire ouverte pour la fin de la décennie par le Chancelier Kohl. Paris avait réclamé avec obstination ce sacrifice depuis le début des années quatre-vingt. Toutefois, ce ne sont sans doute que les récents chocs subis par l'accord monétaire européen qui ont fait basculer l'opinion populaire et lui ont permis, en un certain sens, de dire définitivement adieu à "l'Europe des Nations" de Charles de Gaulle. Pour autant, l'euphorie n'est pas de mise.

Contre toute attente, le traité de Maastricht ne se trouve donc pas encore sauvé. En effet, le fait que les Britanniques se soient rendu compte la semaine dernière que la place financière de Londres ne constitue plus un centre d'importance mondiale qu'au sens technique du terme et réagisse au contraire aux déclarations et décisions de Francfort présage peut-être un "non" définitif de la Chambre des Communes. Les déclarations tonitruantes du Premier ministre, John Major, annonçant une "victoire britannique sur toute la ligne" à l'issue du sommet européen de Maastricht paraissent presque ridicules aujourd'hui. En outre, l'obstacle créé par le "Neij" des Danois n'est toujours pas levé et ne devrait l'être que par une série de clauses dérogoratoires au projet initial d'union.

Certes, les arrières-arrières-petits-enfants d'Astérix ont en fin de compte fait preuve de réalisme. Cela dit, après le non danois, la controverse française sur le référendum et ses répercussions en Allemagne ou ailleurs est venue saper les bases du consensus tranquille qui régnait jusqu'alors dans les élites politiques d'Europe occidentale. C'est à l'évidence l'élimination "par la voie technocratique" des obstacles économiques décidée dans le huis clos du Conseil des ministres de la CE et stimulée par les décisions majoritaires du Parlement de Strasbourg qui a été désavouée. Les paysans et autres catégories sociales concernées n'acceptent tout simplement plus le centralisme honni de la bureaucratie de Bruxelles au profit de laquelle les gouvernements ont abdiqué leurs responsabilités politiques. C'est une tout autre réforme que celle que propose le traité de Maastricht dont l'Europe a un besoin urgent. Les événements de ces derniers mois sont venus contredire tous ceux qui, en Allemagne notamment, pensaient que le concept "d'Etat-Nation" était bon pour les poubelles de l'histoire. L'idée de nation et les différences nationales s'avèrent plus vivantes que jamais, y compris en Europe après la fin d'une confrontation de quarante ans entre l'Est et l'Ouest.

.....

Le "oui" tout juste majoritaire dans l'électorat français est loin de permettre de penser que, à la fin de la décennie, les Allemands renonceront à leur mark chéri, les Français au franc et les autres pays de la CE à leurs monnaies traditionnelles.

Le "oui" français n'est qu'une victoire à la Pyrrhus pour l'union européenne. Tous les dirigeants politiques ouest-européens doivent désormais de nouveau se demander comment ils vont pouvoir faire comprendre de façon convaincante à leur opinion la nécessité de renoncer un peu plus à leur souveraineté...

(Frankfurter Rundschau
reproduit par "Libération" - 21/09/92)

LE PIRE A ÉTÉ ÉVITÉ

Le pire a été évité. Les Français ont été les premiers à avoir

l'idée d'une Communauté européenne ; s'ils avaient rejeté le traité de Maastricht, les espoirs d'une coopération plus étroite au sein de la Communauté auraient essuyé un revers brutal dont la CE aurait mis de nombreuses années à se remettre. Les événements de la semaine dernière, qui ont conduit au désengagement de la livre et de la lire du SME, ont déjà porté un rude coup aux perspectives d'une union économique et monétaire. Le résultat serré du référendum d'hier ne garantit en aucun cas la survie du traité. Le sauvetage prendra du temps, l'issue est incertaine. Mais, au moins, il peut désormais commencer.

On ne peut estimer que François Mitterrand ait gagné son pari. Il pensait qu'un référendum sauverait sa réputation ainsi que celle de son gouvernement et diviserait l'opposition. En l'occurrence, la campagne n'a pas seulement divisé l'opposition, mais aussi son propre parti, le pays entier, et même certaines familles. Elle a également gravement détérioré les relations avec l'Allemagne : la crainte d'une domination du voisin d'outre-Rhin a été invoquée dans les deux camps. Les partisans du oui ont vu dans Maastricht un moyen de clouer au sol le Gulliver allemand ; les défenseurs du non ont évoqué le spectre d'une Communauté Européenne dirigée par leurs anciens envahisseurs. Le référendum a aussi contribué à déstabiliser les marchés des changes la semaine dernière.

.....
Il revient, à présent, au gouvernement britannique, qui

assume la présidence de la Communauté Européenne jusqu'à la fin de l'année, de s'atteler à cette tâche. John Major a obtenu la décision qu'il désirait. Un non aurait résolu les problèmes à court terme qui l'opposent à l'aile droite de son parti. Malgré cela, il est persuadé que le traité représente le succès d'une vision britannique de l'intégration européenne - dont le moindre aspect n'est pas l'incorporation du concept de subsidiarité et l'élargissement de la coopération intergouvernementale à l'extérieur des institutions de la Communauté.

Le grand débat qui a eu lieu en France a eu l'effet salutaire de donner la preuve incontestable que les Britanniques ne sont pas les seuls à se méfier de tout ce qui ressemblerait à une ingénierie injustifiée de la Commission Européenne dans des domaines sacrés de la vie nationale. Il révèle également les inquiétudes partagées par un grand nombre quant aux effets potentiels de la création, l'an prochain, du marché unique, tels que l'augmentation de l'immigration ou le trafic de drogue. En ce qui concerne l'UEM, les événements de ces derniers jours ont mis l'accent sur le besoin d'une monnaie unique et les dangers de la prolongation d'arrangements de transition. Une Europe à deux ou trois vitesses qui prenne plus en compte le désir d'intégration des démocraties naissantes d'Europe de l'Est ne semble pas seulement probable mais souhaitable - du moins au yeux des Britanniques.

*(The Independent
Reproduit par Libération - 21/09/92)*

ET MAINTENANT QUE FAIRE ?

"LE DEVOIR DE L'OPPOSITION"

Sans l'engagement de l'opposition nationale et de tous ses principaux leaders, qui ont fait passer les intérêts supérieurs avant leurs intérêts électoraux à court terme, l'Europe n'aurait pas été majoritaire dimanche 20 septembre. Le devoir de l'opposition est de devenir la nouvelle espérance, de participer au nouvel élan européen, sans oublier de prendre en compte les critiques et les craintes qu'ont manifestées de nombreux Français.

Il faut rapprocher les parlementaires européens des citoyens, en créant soit des circonscriptions individuelles, soit des regroupements permettant de créer un lien entre les quatre-vingt-un élus français et le territoire national. Ainsi donnerons-nous au Parlement européen des visages, des voix, ainsi créerons-nous un dialogue entre les députés européens et les citoyens français. A l'Assemblée nationale et au Sénat, il est devenu indispensable de créer une véritable commission chargée de suivre les affaires européennes. Il serait même nécessaire de lui confier des pouvoirs d'enquête et l'autorité indispensable pour assurer l'intervention des représentants du peuple dans le domaine des affaires européennes. Il conviendra de créer un lien organique fort entre ces deux futures commissions parlementaires nationales et les quatre-vingt-un députés français au Parlement de Strasbourg, car trop souvent parlementaires nationaux et parlementaires européens s'ignorent.

Au moins une fois par session devrait être programmé un grand débat sur l'état de la construction européenne, les progrès accomplis, les aspects négatifs. Débat télévisé, aussi bien dans le cadre des deux commissions spécialisées qu'en séance plénière dans les deux Assemblées.

Il faut parallèlement que la France fasse les efforts néces-

saires pour mieux informer les Français des travaux menés au Parlement européen. Ce Parlement siège à Strasbourg et pourtant ses débats, souvent de très grande qualité, sont ignorés du plus grand nombre. Parallèlement, les parlementaires nationaux devront utiliser pleinement les nouveaux pouvoirs qu'ils ont conquis dans le cadre de la réforme constitutionnelle. Cela devrait permettre que la construction européenne ne soit plus affaire de spécialistes et que les négociations ministérielles à Bruxelles soient accompagnées par les avis, les suggestions, les critiques des élus nationaux français.

Au plan communautaire, le nouveau traité vient pour la première fois de donner valeur juridique au concept de subsidiarité, qui veut que l'Europe ne s'occupe pas de ce qui peut être mieux fait au plan national ou local ou de ce qui est du domaine de l'identité nationale ou locale. Il reste maintenant à garantir le respect de ce principe. Je crains que la Cour de justice ne soit pas l'organe le mieux placé pour le faire. Pourquoi pas une sorte de Cour constitutionnelle suprême européenne ?

Il est enfin nécessaire, pour rapprocher l'Europe des citoyens, de multiplier les programmes de soutien aux jumelages, aux échanges de jeunes, qu'ils soient en stage ou étudiants. Nous devons avoir le souci permanent, au-delà de l'Europe de l'économie, de l'Europe monétaire, de l'Europe politique, de construire l'Europe des hommes !

L'opposition a le devoir de gagner l'alternance, non pas sur le simple rejet des socialistes, mais sur un contrat, un grand projet pour la France et pour l'Europe, sur une adhésion profonde des Français après les avoir écoutés. C'est à cette tâche qu'elle doit de toute urgence s'astreindre.

Bernard BOSSON
(Le Monde - 1/10/92)

Maastricht est loin d'avoir tout réglé

“LA FIN DES RÊVES”

Le résultat serré du verdict français marquera la fin des rêves de dirigeants français qui ont opposé si fortement leur marque à la Communauté européenne. Une victoire du camp du oui ne peut être saluée comme une nette victoire pour le président Mitterrand, pour Jacques Delors ni pour tous ceux qui ont soutenu le traité comme le projet d'une "union toujours plus étroite".

Le traité ne peut avancer sans changements véritablement substantiels. Après ce qui est advenu la semaine dernière, il le doit d'ailleurs. La campagne référendaire a révélé le gouffre qui existe entre les gouvernements européens et les électeurs, pas seulement en France, mais dans toute la Communauté.

Aucun traité reposant sur une base de soutien populaire aussi fragile ne favorise un type de coopération pragmatique, pratique, entre les douze Etats membres fondé, finalement, sur les aspirations partagées de différents peuples et sur des intérêts communs. Le quasi effondrement du SME ne peut arracher du cœur du traité de Maastricht une progression par étapes vers l'union économique et monétaire. Quoi qu'on puisse encore sauver, ses dispositions mêmes sont fatalement imparfaites.

.....

Pour répondre aux souhaits de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, John Major devrait convoquer au plus tôt une réunion plénière de tous les dirigeants communautaires. Il devrait profiter de l'occasion pour leur proposer de réexaminer le traité en profondeur. Certains des éléments du traité demeurent des objectifs importants pour tous les Etats membres : une coopération plus étroite entre les différents gouvernements sur l'immigration, le terrorisme et les affaires intérieures : des consultations régulières entre les gouvernements sur la politi-

que étrangère et la défense pour formuler chaque fois que possible des positions communes ; et l'élargissement de la Communauté de façon à offrir ses avantages économiques à autant de pays européens qui peuvent en bénéficier.

Un nouveau traité n'était pas nécessaire pour atteindre ces objectifs : le traité de Rome et l'Acte Unique Européen y suffisaient amplement. Les nouveaux éléments apportés par Maastricht ont aussi leur intérêt, notamment la limitation des pouvoirs de la Commission grâce à une définition suffisamment claire de la subsidiarité, et un pouvoir accru du Parlement européen pour mieux maîtriser les dépenses à Bruxelles.

Un nouveau traité devra être plus précis. Les électeurs européens, depuis peu initiés au jargon de Bruxelles, ne manqueront pas de l'exiger. Ce traité devra définir plus en détail le rôle des Parlements nationaux au sein de la Communauté européenne.

Les partenaires de la Grande Bretagne, les Allemands en particulier, résisteront à toute modification du traité de Maastricht qui en ferait à leurs yeux une version édulcorée. Ils pourraient bien briser les rangs et continuer seuls sur la voie de l'UEM. Ce type de géométrie variable au sein de la Communauté est désormais inévitable. La Grande-Bretagne ne peut persuader ses partenaires de revenir sur d'autres aspects du traité que si elle prend un engagement communautaire vis-à-vis des autres objectifs à l'ordre du jour : élargir la Communauté Européenne, faire pression pour obtenir un accord au niveau du GATT, étudier minutieusement les lois communautaires existantes pour déterminer ce qui est redondant et ce qui peut être à nouveau confié aux gouvernements nationaux ; et par dessus tout, tenter de garantir des modes de consultation mieux adaptés. L'Europe toute entière, et pas seulement les Français, doit débattre de l'avenir avant que l'on ne décide de son sort.

*(The Times
Reproduit par Libération - 21/09/92)*

“CONTOURNER MAASTRICHT SANS RENÉGOCIER”

.....

MM. Mitterrand et Kohl veulent réaffirmer que leur but reste l'Union européenne. Mais Maastricht - cette construction hybride, ni fédérale ni confédérale, mêlant coopération intergouvernementale et transferts de souveraineté au profit d'une Commission supra-nationale, - provoque une large réaction de rejet. Ses promoteurs pensaient que sa nature indéterminée rendait la potion plus acceptable. C'est le contraire qui s'est produit. Aussi faut-il contourner le traité de Maastricht sans l'effacer, emprunter une voie différente pour arriver au même résultat.

La convergence des politiques économiques, à la fois condition et conséquence de la stabilité monétaire, peut aussi bien être atteinte avec des taux de change fixes entre certaines devises européennes qu'avec l'institution d'une monnaie unique. Pressés par une opinion hostile à la disparition du deutschemark, symbole de l'identité et de la prospérité allemandes depuis la guerre, les dirigeants de Bonn commencent à s'interroger à haute voix sur l'irréversibilité du processus acceptée à Maastricht.

“La direction reste la bonne, la vitesse dépendra de la vitesse à laquelle seront résolus les problèmes”, a déclaré lundi M. Volker Rühe, ministre de la Défense et un des héritiers présumés du chancelier Kohl, en ajoutant : *“On ne peut pas créer artificiellement une monnaie”*. En tout cas, le Bundestag devrait être consulté avant l'entrée dans la phase II, c'est-à-dire l'instauration de la monnaie unique.

Toutefois, c'est surtout dans le domaine politique, où les accords de Maastricht laissent le plus à désirer, que les partisans de l'Union européenne vont revoir leur copie. Il leur faut redéfinir la méthode et les priorités. Pour combler le “déficit démocratique” de la Communauté, l'augmentation des pouvoirs d'un Parlement européen, où les formations politiques ont envoyé - à quelques notables exceptions près - les élus qui avaient fait leur temps dans les Assemblées nationales, n'est peut-être pas la meilleure solution. Les parlementaires de chaque Etat membre pourraient en revanche être associés plus étroitement au contrôle des décisions communautaires. Les concessions faites par le gouvernement français aux députés et sénateurs pour faire passer la réforme de la Constitution montrent la voie.

D'autre part, les Douze sont allés trop loin dans la définition abstraite d'une Union politique, et pas assez dans la mise en œuvre, entre eux, d'une coopération concrète dans les domaines qui touchent le plus directement à la vie des citoyens. Ils ont ainsi contribué à entretenir l'idée d'une Europe technocratique et bureaucratique, alors que nombre de problèmes sont communs à une majorité d'Européens : insécurité, chômage, immigration, politique de la ville, etc.

Sous l'impulsion des gouvernements français et allemand, qui veulent souligner leur rôle moteur dans cet “après-Maastricht”, les Douze devraient, au sommet extraordinaire de Londres en octobre ou au plus tard à Edimbourg en décembre, adopter un programme de travail concret, auquel pourraient s'associer au cas par cas les candidats à l'adhésion et les Etats aspirant à le devenir. Sans se perdre dans le juridisme et sans abandonner l'idée d'une Europe unie. Sous la forme, par exemple, d'une déclaration politique solennelle.

Le référendum français permettrait ainsi de ratifier le traité de Maastricht sans le renégocier, et de réaffirmer ses objectifs

sans l'appliquer. La présentation serait alors, pour les diplomates qui n'en manquent pas, une simple question d'imagination.

Daniel VERNET
(Le Monde - 23/09/92)

LE MIEUX ENNEMI DU BIEN

Une seule chose est importante dans l'approbation du traité de Maastricht qui résulte du scrutin de dimanche : la construction européenne, telle qu'elle a été amorcée voici une quarantaine d'années, reste possible. Le laborieux chantier peut être poursuivi. Ce qui était avant tout en jeu, c'était bien cela : continuer à donner sa chance à la finalité communautaire dont l'objet est de substituer dialogue, coopération et rapprochement entre peuples européens à leurs rivalités et affrontements d'antan.

C'est manifestement parce que les électeurs français ont perçu cet enjeu, ont été sensibles à la terrible responsabilité qui était entre leurs mains en déposant dans l'urne leur bulletin de vote, que le très controversé traité a été approuvé en dépit des aigreurs, frustrations, angoisses, irritations et colères conjoncturelles en tout genre qui les poussaient au vote protestataire, quel qu'en soit d'ailleurs l'objet. L'essentiel a donc été sauvé. La possibilité reste ouverte aux Européens de chercher à poursuivre l'édification d'une Europe comprise grosso modo comme “union qui fait la force”, dans un monde jonché de périls sérieux.

Quelle peut être l'architecture aboutie de cet édifice européen ? Personne n'est en mesure de le dire. Pas plus cette semaine que les précédentes. Ce qui a fait l'intérêt, la raison d'être du traité de Maastricht vient d'en souligner la difficulté. Avec le projet de monnaie unique, les conditions économiques imposées aux Etats pour y accéder, les premiers sérieux abandons de souveraineté qu'il implique, le traité est un saut qualitatif réellement considérable. A la différence de l'Acte unique qui ne concernait que le marché, il est un pas qui engage dans l'union politique. Et dès lors que l'on se rapproche de ce point central, éminemment stratégique et sensible, plus grandes sont (et vont devenir) les difficultés pour trouver des compromis jusqu'à un “gouvernement commun” entre des nations qui restent et resteront longtemps si fortement différentes. Tout comme la remise à flot de l'ex-URSS, le sujet ne sera sans doute pas épuisé d'ici à quelques décennies, s'il tient la forme jusque-là.

L'intérêt d'un traité comme celui de Maastricht est son volontarisme institutionnel, formel, par lequel chaque partenaire, après des compromis avec les autres, accepte de respecter des critères de convergence sans lesquels l'Union européenne resterait un vœu pieux. Les Douze qui l'ont signé ont voulu cette avancée. Après les turbulences de ces jours-ci, la question est de savoir si ce volontarisme fédérateur est réaliste. Apparemment tous ne “peuvent” pas tenir leur engagement de Maastricht, du moins pas dans les délais impartis. Cela ne met pas en cause la “finalité finale” de l'Union, mais indique qu'en fonction de réalités différentes le rythme pour l'atteindre ne saurait être le même pour tous. Le pragmatisme plaide pour une Communauté à vitesse et géométrie variables, pour une Europe en réseaux concentriques s'agglomérant en fonction du temps et des possibilités de mise à niveau réalistes. Le mieux est souvent l'ennemi du bien.

FAVILLA
(Les Echos - 22/09/92)

COMMENT FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE IDENTITÉ EUROPÉENNE ?

par Robert TOULEMON

Les pages ci-après sont extraites d'une étude rédigée sous l'égide de l'Association des études politiques transeuropéennes (désignée le plus souvent par son sigle britannique de TEPSA) par Robert Toulemon, président-fondateur de l'Association française d'études sur l'Union européenne (AFEUR), auteur de "L'Europe" (collection "50 mots" - Desclée de Brouwer).

Dans cette étude, l'auteur consacre un chapitre au "rôle des institutions communautaires comme traductrices et productrices d'identité". Il tient en effet à souligner en premier lieu que "les institutions européennes expriment mal l'identité européenne par suite de leur insuffisante représentativité et de leur confinement au domaine économique". Et, en second lieu, que "la difficulté d'être dont souffre l'Europe se manifeste par son incapacité à exister comme entité politique autonome à la fois distincte et supérieure aux nations qu'elle réunit". Il se livre enfin, pour clore ce chapitre, à une analyse critique des solutions données par Maastricht à ce problème et indique comment on pourrait les améliorer, dans la perspective notamment de l'élargissement de l'Union.

Dans un deuxième chapitre, "La contribution des institutions européennes à l'élaboration d'une politique culturelle", ici reproduit, Robert Toulemon traite, logiquement, de ce qui devrait être l'une des composantes principales de l'identité européenne.

L'Europe n'a encore qu'une identité précaire, une fragile et incertaine conscience d'elle-même. Elle ne pourra se constituer politiquement qu'en confortant cette identité. Mais son passé, sa diversité, sa vocation lui interdisent les voies de la fermeture, du repli sur soi et de l'homogénéisation. Identité plurielle, identité ouverte, tels doivent être les mots d'ordre de l'Union en construction. C'est au demeurant dans l'ouverture aux autres continents, aux autres ensembles de peuples à la recherche de leur unité que les Européens conforteront leur propre union, même si les réalités d'un monde incertain les contraignent à défendre leurs intérêts communs et à organiser leur sécurité.

La possibilité de concevoir une politique culturelle européenne, la réponse aux objections fondées sur les identités nationales et régionales qui, dans ce domaine, auraient sinon une exclusivité du moins une primauté absolue dépend de l'idée que l'on se fait de l'identité européenne.

On peut aussi poser le problème autrement et se demander s'il est possible de concevoir une Europe politique, une Union politique européenne qui serait dépourvue de toute ambition culturelle.

EXISTE-T-IL UNE IDENTITÉ EUROPÉENNE ?

La conscience d'un destin commun n'a pas encore donné naissance à un sentiment d'allégeance. La ques-

tion de l'identité européenne n'est pas simple. S'agit-il d'une identité de culture ou de civilisation ? A supposer qu'elle existe, peut-elle servir de support à une construction politique ? Qui sommes-nous ? Qu'avons-nous en commun ?

Nous sommes des nations petites et moyennes, certaines ayant à un moment occupé le premier rang, aucune ne pouvant aujourd'hui prétendre au salut individuel et moins encore à l'hégémonie. Nous sommes des peuples libres, tous, à l'exception d'un seul, libérés par autrui après deux catastrophes provoquées par nous-mêmes, volonté de puissance des uns, lâcheté des autres, égoïsme et aveuglement de tous. Nous sommes d'anciennes puissances coloniales, longtemps engoncées dans leur bonne conscience civilisatrice, surprises et humiliées par la révolte de nos anciens protégés et par les conditions le plus souvent désastreuses de nos départs précipités d'Afrique et d'Asie.

Nous sommes des peuples libres et relativement prospères. Nous avons su organiser sur les ruines de l'après-guerre des démocraties peu à peu stabilisées. Encouragés et aidés par le grand frère d'outre-Atlantique, nous avons reconstruit ensemble nos économies et avons eu la surprenante intelligence de renforcer notre solidarité économique au sein d'institutions communautaires auxquelles ont successivement adhéré la plupart des pays situés à l'ouest et au sud du continent.

A l'insuffisance de notre espace et de nos ressources

naturelles, nous avons suppléé par notre effort et notre début d'union. Notre sécurité alimentaire assurée, il nous reste à conforter une sécurité d'approvisionnement énergétique plusieurs fois menacée.

Notre principale faiblesse est notre incapacité à nous défendre seuls, notre dépendance d'un allié puissant et amical mais de moins en moins décidé à prendre pour nous le risque majeur d'un conflit nucléaire.

Certes, notre adversaire potentiel que nous avons si longtemps redouté se présente aujourd'hui sous un jour avenant tandis qu'il est affaibli par une terrible crise intérieure. Mais la sévérité de cette crise est en elle-même source de menaces : celle d'un nouvel homme fort qui tenterait de prévenir l'éclatement de l'empire par le retour à une stratégie d'affrontement.

Notre relatif succès économique est à l'origine d'une autre faiblesse, le relâchement des liens sociaux et moraux hérités du passé. Les anciennes règles et les anciennes structures ont disparu avant que d'autres ne prennent leur place. La conjugaison de l'individualisme, du libéralisme, et de la social-démocratie ont émietté la société. La protection sociale elle-même est un facteur de dissociation dans la mesure où elle semble un substitut aux solidarités inter-personnelles. La pression égalitaire du suffrage universel compense de plus en plus mal les inégalités naturelles accentuées par la famille. L'école, en dépit ou à cause de ses effectifs plus nombreux, semble contribuer moins que par le passé à la mobilité sociale. L'exclusion commence à l'école.

L'affranchissement des femmes, leur accès aux professions qui leur étaient traditionnellement fermées en fait ou en droit, sont un incontestable progrès moral et de civilisation. Mais ils ont pour conséquence un affaiblissement démographique auquel on ne voit d'autre remède à terme que l'appel à l'immigration, sans qu'on puisse discerner quand et comment les opinions publiques l'accepteront.

Un cycle d'expansion d'une exceptionnelle vigueur n'avait permis nulle part le retour au plein emploi. La conjoncture maussade de 1990-1992, les difficultés de l'ancienne RDA, l'inadaptation des chômeurs aux emplois disponibles ont créé une situation difficile qui occulte provisoirement les effets expansionnistes du marché unique.

La persistance du chômage et la difficulté d'accueillir et d'intégrer les immigrants sont la conséquence des rigidités propres au vieux continent. Ces rigidités sont elles-mêmes liées au modèle social européen, moins efficace peut-être, moins créateur d'emplois subalternes, mais plus protecteur des situations acquises, plus ouvert à la promotion des femmes, plus organisateur de prévoyance et de garanties collectives.

Certes, le modèle européen n'est pas homogène. La protection sociale et son financement sont organisés différemment dans les principaux pays d'Europe de même que le taux d'activité des femmes varie beaucoup d'un pays à l'autre.

Cependant, ces traits communs favorables ou préoccupants dessinent bien, malgré les particularités nationales, une identité commune. Ils rapprochent les Européens tout en les distinguant des autres régions du monde développé. La situation de l'Europe se distingue profondément de celle de l'Amérique du Nord et du Japon. Américains et Japonais sont de plain-pied acteurs majeurs du jeu international bien que l'un et l'autre en situation différente, la prééminence économique et stratégique des premiers se trouvant peu à peu mise en cause par l'extraordinaire ascension des seconds et en particulier de leur puissance financière. Les Européens, beaucoup plus faibles et dépendants, n'ont d'autre possibilité de faire entendre leur voix que celle de l'union. La prise de conscience de leurs faiblesses individuelles et de leur puissance collective potentielle est un autre élément d'identité.

Aussi bien l'existence d'institutions communes dont la naissance remonte à l'immédiate après-guerre, bientôt un demi-siècle, constitue-t-elle également un puissant élément d'identité. Les hommes politiques, les fonctionnaires, les dirigeants d'entreprise, les syndicalistes qui ont participé à un titre ou à un autre, à tel ou tel moment de leur carrière, à la vie des institutions européennes sont désormais en grand nombre. La plupart d'entre eux ont été marqués et souvent transformés par cette expérience. Le cas type de Lord Cockfield envoyé à Bruxelles par Madame Thatcher pour y défendre les conceptions britanniques et sanctionné quatre ans plus tard pour excès d'europhélie est loin d'être un cas isolé. Toutes les institutions ont joué leur rôle intégrateur et pas seulement la Commission. Qui dira l'influence de leur participation aux travaux du Parlement sur certains élus britanniques ou danois ? Qui contestera le rôle d'une Cour de Justice dont l'autorité s'est affirmée, y compris auprès des Cours suprêmes nationales ? Le Conseil des Ministres, institution la moins intégrationniste, a été aussi un lieu où se sont nouées bien des amitiés transnationales. Le Conseil européen lui-même a appris aux leaders nationaux à travailler ensemble et à se mieux connaître.

En dépit de son rôle consultatif, le Comité Economique et Social a joué sa partie dans ce grand jeu des contacts transeuropéens de même que les innombrables lobbies professionnels. Il y aurait une étude à faire sur le poids relatif des éléments nationaux et sectoriels dans l'action des lobbies à Bruxelles et à Strasbourg. On constaterait sans doute une résurgence du nationalisme notamment auprès et au sein d'un Parlement devenu plus influent. Mais on constaterait aussi l'effet intégrateur des circuits d'influence sur les hommes qui les animent.

Aussi n'est-il pas contestable que l'acquis institutionnel communautaire constitue désormais une composante de l'identité européenne. On peut en mesurer l'importance en observant le sentiment d'exclusion et de frustration qu'éprouvent les Européens de la périphérie. C'est au moins autant le désir de participer, de faire partie du club, que des préoccupations économiques, qui

animent en Suisse, en Autriche, en Norvège ou en Suède les courants en faveur de l'adhésion à la Communauté.

Quant aux pays du continent situés plus à l'est, ils ressentent leur mise à l'écart forcée comme une insupportable frustration. Le Polonais Geremek exprime un sentiment très répandu à l'est quand il s'irrite de l'assimilation fréquente entre Europe et Communauté des Douze. Mais, à la différence des anciens dirigeants communistes, la critique de Geremek traduit non un refus mais un désir d'intégration.

Le fait pour la Communauté de s'être identifiée à la démocratie et à la défense des droits de l'homme a été pour beaucoup dans la construction de son image en Europe même et dans le monde. On ne soulignera jamais assez le rôle qu'a joué l'idée européenne dans le mouvement de retour à la démocratie en Grèce, au Portugal et en Espagne. Cette identification n'allait pas de soi. Lors du coup d'Etat des colonels grecs, une majorité d'Etats, y compris la France et l'Allemagne, étaient prêts à contester le droit ou l'opportunité pour une Communauté "économique" de se mêler de politique en sanctionnant les colonels grecs. Le gel de l'association fut en fait imposé par la Commission sous l'impulsion de son président d'alors, Jean Rey, libéral de centre droit mais grand Européen et grand démocrate, à des gouvernements réticents ou hostiles. Un tournant capital fut alors pris. La propagande hostile qui, depuis tant d'années, assimilait marché commun, OTAN, guerre froide et impérialisme américain et qui avait eu tant de prise sur les intellectuels à l'époque du marxisme hégémonique a reçu ce jour-là sa réponse. D'autres devaient suivre, en particulier l'admirable transition démocratique de l'Espagne accomplie avec l'appui de l'Europe et en vue de l'intégration à l'Europe.

Désormais, l'idée européenne est indissociable du pluralisme politique et du respect des droits humains. Certes, l'Europe n'a pas de monopole en ce domaine mais ses Etats sont les seuls au monde à avoir organisé et accepté en cette matière un contrôle juridictionnel supranational accessible aux simples citoyens. L'existence et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, établie dans le cadre du Conseil de l'Europe, tout comme celle de la Cour de Justice des Communautés, avec laquelle on la confond parfois, sont aussi un élément précieux de l'identité européenne. A cet égard, comme à bien d'autres, les institutions européennes sont à l'avant-garde. Elles préfigurent à l'échelle du continent des procédures qui s'imposeront un jour à l'échelle de la planète entière si l'humanité veut survivre.

QUE POURRAIT ÊTRE UNE POLITIQUE CULTURELLE EUROPÉENNE ?

Il existe une civilisation européenne qui déborde largement les frontières du continent. Il existe des cultures nationales qui ne coïncident pas toujours avec les limites des Etats. Ainsi, la Communauté des Douze, comme hier celle des Six, des Neuf ou des Dix, éprouve quelques scrupules à se prévaloir de l'une ou des autres. Et sans

doute est-ce l'une des raisons pour lesquelles elle a du mal à sortir des limites de l'économie.

La diversité des cultures comme élément d'unité

On ne tombe pas amoureux d'un taux de croissance, disait-on en 1968. Les exigences de la réconciliation et de la reconstruction d'après-guerre étant dépassées, l'Europe communautaire manque d'un mythe mobilisateur sans lequel elle aura bien du mal à se muer en communauté politique. Cependant, toute initiative institutionnelle soulève en ce domaine une suspicion légitime. On craint à juste titre tout ce qui pourrait contribuer à gommer les diversités européennes.

Nous touchons là un point fondamental auquel, Edgar Morin mis à part (1), trop peu d'observateurs ont prêté attention. L'Europe ne peut aborder le terrain culturel qu'en se donnant comme objectif non seulement la sauvegarde mais l'exaltation de la diversité. Nulle part au monde ne coexistent sur un espace aussi restreint une variété aussi étendue de langues, de modes de vie, de communautés ethniques organisées ou non en Etats, de systèmes politiques. Cette extrême diversité est souvent considérée comme un obstacle à l'union. Elle en deviendra le ciment le jour où les Européens se convaincront que leur unité non seulement économique mais politique est la meilleure sauvegarde de leur diversité culturelle. Pour les convaincre, la première démarche à faire consiste à considérer la diversité comme un élément essentiel de l'identité européenne et sa défense comme un objectif de la politique européenne.

Jusqu'à présent, la Communauté n'a aucune compétence en matière culturelle. Son action se limite à aider à la formation professionnelle des travailleurs grâce au Fonds social, et plus récemment à encourager les échanges d'étudiants ou d'enseignants au moyen des programmes *ERASMUS*, *COMETT*, *YES*,...

Bien que le traité de Rome ait prévu dès l'origine la coordination des législations et réglementations concernant l'accès aux activités non salariées et la reconnaissance mutuelle des diplômes, les progrès ont été très lents dans ce domaine. Ce n'est que tout récemment que les échanges entre Universités se sont intensifiés et que l'on a commencé à envisager l'ouverture aux non-nationaux des services publics non liés à la souveraineté, par exemple l'enseignement et la santé. La mise en œuvre de l'Acte unique et l'adoption désormais générale du principe de reconnaissance mutuelle des réglementations nationales devraient accélérer le mouvement.

Enfin, la Commission s'est efforcée avec l'appui du Parlement, par des études et des colloques, de rapprocher les politiques nationales dans des domaines où la Communauté n'a pas de compétence propre mais qui touchent de plus ou moins près l'économie : urbanisme, protection des villes anciennes et du patrimoine architectural et naturel. Dans ce dernier domaine, l'Acte unique a innové en inscrivant la protection de l'environnement parmi les tâches de la Communauté.

La définition des biens culturels en vue de dérogations éventuelles au principe de libre circulation interne mais aussi en vue de mesures communes ou harmonisées de sauvegarde, notamment contre le vol et les trafics illégaux, est inscrite au programme de la Communauté.

C'est cependant en matière de communication audiovisuelle que l'action de la Communauté s'est manifestée avec le plus de vigueur. En effet, les enjeux économiques liés au passage à la télévision à haute définition sont d'autant plus considérables que la position européenne apparaît particulièrement faible dans l'ensemble du secteur électronique-informatique, face aux Etats-Unis et de plus en plus face à la puissance japonaise.

Du succès du programme de télévision à haute définition, fondé sur une norme européenne (curieusement baptisée Mac PACKETT) qui a l'avantage, contrairement au système japonais, de ne pas exiger le remplacement immédiat des récepteurs de la génération précédente, dépend l'avenir d'une branche importante de l'industrie européenne. Ce succès paraît aujourd'hui sinon compromis du moins plus problématique qu'on n'aurait pu l'espérer, par suite de conflits d'appréciation et d'intérêts à propos du choix des satellites de diffusion directe, eux-mêmes en concurrence avec les réseaux câblés dont le développement est très inégal d'un pays à l'autre. Les ennuis techniques subis par les premiers satellites de grande puissance mis sur orbite en commun par la France et l'Allemagne ont renforcé la position stratégique du Luxembourg qui utilise des satellites moins puissants mais apparemment plus sûrs.

Cependant, l'industrie de la communication ne se limite pas à l'infrastructure technique. Les programmes diffusés représentent un autre enjeu à la fois économique et culturel. La puissance de production des Etats-Unis, fondée sur un marché intérieur immense et linguistiquement homogène qui contraste avec le kaléidoscope européen, crée une situation de déséquilibre structurel. L'opportunité de corriger ce déséquilibre par des mesures protectrices divise les Européens. La France n'a pu obtenir l'extension au niveau communautaire de sa politique de quota, sinon sous une forme indicative et non contraignante. On peut regretter que, dans cette bataille, l'intérêt économique des producteurs l'emporte sur les préoccupations proprement culturelles. Le programme *MEDIA*, qui vise à favoriser la diffusion des œuvres européennes, l'adaptation de la production aux nouvelles technologies et son financement, est en définitive plus économique que culturel. Mieux vaudrait soutenir financièrement des productions de qualité accessibles au grand public que protéger indifféremment la masse de productions médiocres qui domine désormais à peu près partout sous l'influence de la publicité commerciale.

La diversité linguistique et culturelle de l'Europe est certes un handicap à bien des égards, car c'est un obstacle majeur à la communication et à la compréhension entre Européens. Mais c'est aussi un trait de l'identité européenne qui doit être jalousement sauvegardé. La meil-

leure manière de surmonter les appréhensions de beaucoup d'Européens contre le danger d'uniformisation, voire d'écrasement des particularismes nationaux, régionaux et locaux, est d'ériger la défense de ces particularismes en objectif majeur de la politique européenne. Ceci milite en faveur d'une représentation des régions d'Europe dans les institutions communautaires. La création du Comité des régions prévu par le traité de Maastricht sur le modèle du Comité économique et social répond à cette nécessité.

Au delà de la protection du patrimoine naturel et des paysages à laquelle la politique agricole peut contribuer si la Communauté s'oriente vers le paiement des services rendus jusqu'à présent gratuitement par les formes d'agriculture compatibles avec la protection de la Nature, la Communauté se doit d'encourager non seulement ce qui unit - l'apprentissage d'une langue étrangère de communication dès le plus jeune âge -, mais ce qui identifie - la sauvegarde des langues et des cultures locales ou à faible diffusion -, notamment en soutenant les radios et les télévisions de proximité.

De même, la Communauté, tout comme le Conseil de l'Europe et en coopération étroite avec lui, doit poursuivre l'effort entrepris pour la transformation de l'enseignement des sciences humaines. Histoire, géographie, littérature, philosophie, économie, sociologie doivent cesser de prendre pour référence privilégiée le cadre national mais procéder à des comparaisons, à des parallèles, à des synthèses et s'efforcer de mettre en lumière à la fois les particularités et les éléments d'unité, sans négliger les ensembles géo-politico-culturels disparus : le monde celte, le monde hellénique et hellénistique, la romanité, la chrétienté, le Saint-Empire, la grande Bourgogne, plus récemment l'Autriche-Hongrie.

Cependant, l'action des institutions européennes, dans le domaine de l'enseignement plus que dans tout autre, doit respecter le principe de subsidiarité et ne pas empiéter sur les compétences des Etats et des Régions, notamment des Länder allemands qui, au demeurant, ne l'accepteraient pas. Mais encourager, inciter, faciliter les échanges, les contacts devrait être possible s'il est bien clair dès le départ que l'objectif est non pas d'uniformiser mais de sauvegarder la diversité comme élément essentiel de notre patrimoine commun.

Le même raisonnement est valable dans le domaine de la création littéraire et artistique où les traditions d'intervention de la puissance publique sont très différentes d'un pays à l'autre. La prudence des institutions européennes s'impose plus encore peut-être dans ce domaine où leur rôle pourrait se borner à protéger les droits des créateurs en Europe et dans le monde.

La sauvegarde du patrimoine architectural, notamment des quartiers anciens des villes, est aussi un élément capital de la politique culturelle européenne. Le problème est à peu près résolu en Europe occidentale mais il se pose dans des termes dramatiques en Europe centrale et orientale. Sans parler de l'abominable vandalisme subi par la Roumanie de Ceaucescu, et des dégâts causés

à l'antique Raguse (Dubrovnik) et à Sarajevo par l'agression serbe, la détresse économique de la moitié orientale de l'Europe menace une part essentielle du patrimoine européen.

S'il est un domaine où un plan Marshall s'impose c'est bien celui-là. Qu'attend la Communauté pour élaborer avec l'appui de la nouvelle Banque européenne de reconstruction un programme de sauvetage de Prague, de Budapest, de Cracovie et de toutes les villes ou villages menacés par la ruine économique et la misère sociale qui font suite à l'effondrement du communisme ? L'impératif de solidarité culturelle rejoint ici l'impératif économique dès lors que la mise en valeur de leur patrimoine naturel et culturel est un facteur essentiel de développement d'un mouvement touristique durable, au delà de la vague de curiosité qui a suivi la libération de 1989.

Ce qui est vrai du patrimoine architectural l'est plus encore du patrimoine naturel, profondément affecté par l'incurie criminelle des anciennes autorités. En outre, dans ce domaine, la pollution ne connaissant pas de frontières, nous avons un intérêt direct à faire preuve de solidarité. Le salut de nos forêts dépend de l'élimination des effroyables sources de pollution encore en pleine effervescence à l'Est.

Les rédacteurs du chapitre "Culture" du traité de Maastricht ont écrit que "la Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, toutes mettant en évidence l'héritage culturel commun". Sont ensuite cités comme domaines où l'action de la Communauté pourrait "appuyer et compléter" celle des Etats membres :

- l'amélioration de la connaissance et de la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens,
- la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne,
- les échanges culturels non commerciaux,
- la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur de l'audiovisuel.

Une coopération est prévue avec les pays tiers et le Conseil de l'Europe.

Les actions peuvent être décidées à la majorité et en codécision avec le Parlement dès lors qu'elles ne visent pas à une harmonisation.

Ces dispositions devraient permettre à la Communauté de se doter de la dimension culturelle indispensable à l'affirmation de son identité plurielle. Les milieux intellectuels et artistiques, jusqu'à présent peu intéressés par l'Europe, devraient s'emparer de ces dispositions et orienter leur mise en œuvre.

Une civilisation commune et universelle

Si les cultures doivent demeurer diverses, la civilisation doit être commune. Elle l'est déjà largement dans la mesure où les normes essentielles de civilisation, la

démocratie pluraliste, le respect des droits humains fondamentaux sont des valeurs communes à tous les pays membres de la Communauté européenne, dans la mesure surtout où l'accès à la Communauté est conditionné par le respect de ces valeurs. Ce principe prend toute son importance face à la multiplication prévisible des candidatures.

Nombreuses sont les raisons qu'auraient les Européens de se fixer des objectifs plus ambitieux que le respect de normes minimales héritées du passé. Ces raisons tiennent à l'apparition de menaces nouvelles liées à l'évolution des sciences et de la société.

Qu'il s'agisse de l'énergie nucléaire ou des découvertes récentes de la biologie, on découvre peu à peu cette évidence nouvelle que tout ce qui est réalisable par la science ne doit pas nécessairement être effectivement réalisé. Dès lors se pose la question des limites et des procédures appropriées pour les déterminer. Voilà bien un sujet où la diversité n'est pas de mise. Tout désaccord en un pareil domaine introduirait des distorsions de concurrence et à terme des tensions insupportables pour l'édifice européen. C'est un jour à l'échelle mondiale que ces questions devront être posées, tout comme celle des formes nouvelles de délinquance que constitue le trafic des stupéfiants ou le terrorisme international.

C'est pourquoi, la Communauté doit inscrire à son programme la définition de normes nouvelles et sans doute établir un droit pénal commun en vue d'en assurer le respect. Le recours à des autorités indépendantes, comités de sages, comités d'éthique, cours juridictionnelles, s'imposera mais devra être rendu compatible avec le respect des compétences des autorités politiques, en particulier celle du Parlement dont ce devrait être l'une des missions essentielles de contribuer à fixer ces nouvelles normes.

Ce faisant, l'Europe ne devra jamais oublier qu'en ce domaine comme en tout autre sa vocation est universaliste. Les valeurs européennes n'ont de sens qu'universelles.

Identité et universalisme

A première vue, quête d'identité signifie recherche des différences. En effet pour beaucoup, en France notamment, l'Europe ne pourrait être elle-même qu'en se distinguant, sinon *en s'opposant*, et d'abord en se distinguant des proches cousins que sont les Américains. D'autres, et parfois les mêmes, ont longtemps vu dans la résistance à l'impérialisme soviétique le meilleur ferment de l'identité européenne. On ne peut nier qu'il y ait quelque vérité dans ce concept d'une naissance par opposition. N'existe que ce qui résiste.

Il n'en demeure pas moins que la vocation fondamentale de l'Europe, ce qui fait sa plus authentique grandeur, est *la vocation à l'universel*. Déjà Rome concevait son empire comme universel et étendait peu à peu aux peuples conquis la citoyenneté romaine. Il en était de même, sous une autre forme, de la chrétienté du Moyen Age et de la suprématie du Pontife romain répétant le nou-

veau monde entre Espagnols et Portugais. Plus tard l'esprit de la Renaissance, la philosophie des lumières et la science européenne firent le tour du monde. Même les abominations de l'ère coloniale s'expliquent en partie par l'universalisme européen, en particulier la volonté de conversion au christianisme. C'est dire que l'universalisme européen a sa face sombre. Purifiés par la décolonisation et purgés par deux guerres mondiales nées en Europe de leur volonté de puissance, les Européens de la fin du XX^e siècle ont un nouvel universalisme à proposer : celui de l'organisation transnationale et transcontinentale du monde pour le salut et le bien-être de l'humanité entière, celui des droits de l'homme garantis à l'échelle de la planète.

Dès lors nombreux sont ceux qui croient déceler une contradiction entre cette aspiration à un humanisme universel et la volonté de construire une entité politique puissante à partir de l'Europe occidentale. Telle est la source du refus qu'opposent tant de jeunes intellectuels, tant de jeunes et tant d'intellectuels, à un projet européen paraissant à la fois étriqué et dangereux, étriqué parce qu'il se limite pour le moment à l'ouest du continent, dangereux parce qu'il serait de nature à cristalliser la coupure du continent, et, pire encore, à rendre aux Européens le goût de la politique de puissance. *Tiers-mondisme* et *pacifisme* mobilisent aujourd'hui plus aisément que l'idée d'Europe ceux des jeunes Européens qui ne limitent pas leur horizon à leur bonheur individuel.

C'est pourquoi les Etats et les institutions communautaires ont un effort immense à accomplir pour rendre évident le lien aujourd'hui obscurci entre l'ambition européenne et l'avenir d'un monde menacé par la prolifération des armes nucléaires bactériologiques et chimiques, la surpopulation, le déséquilibre nord-sud et la pollution. Cette tâche n'est pourtant pas très difficile et on s'étonne qu'elle soit si mal remplie.

N'est-ce pas une évidence que les grands fléaux qui menacent l'humanité appellent une organisation mondiale plus structurée et disposant de plus larges pouvoirs ? L'expérience européenne constitue un irremplaçable laboratoire du dépassement des particularismes nationaux dont la sensibilité exacerbée fait obstacle à la mise en œuvre de solutions raisonnables aux problèmes du monde. La vocation de la future Union européenne sera de contribuer à la restructuration des Nations Unies sur une base régionale. Organisée en quinze ou vingt regroupements régionaux d'importance comparable et non plus en 160 Etats aussi différents que la Chine et les Maldives, les Nations Unies devront recevoir les attributions et les moyens d'action qui leur font défaut pour faire face aux défis majeurs dont nous commençons à prendre conscience mais qui vont dominer le siècle à venir.

Il importe de rendre à l'entreprise européenne une signification et une ambition universelles qu'elle n'aurait jamais dû paraître négliger, non pour faire de l'Europe une nouvelle super-puissance mais un élément d'ordre et de conciliation. Encore convient-il que l'Europe ait la

volonté politique et les moyens d'agir en cas de crise : sa passivité face à la crise yougoslave montre qu'il lui reste un long chemin à parcourir.

Reste la question, difficile et d'actualité, des deux moitiés d'Europe. Bronislav Geremek n'a pas tort de nous contester le droit de parler seuls au nom de l'Europe. Mais nous n'avons pas tort de donner au raffermissement de nos structures communautaires encore fragiles la priorité sur leur élargissement.

En principe, la Communauté est ouverte à tout pays européen acceptant ses objectifs et respectant ses principes. Les pays de l'A.E.L.E. seront les premiers à la rejoindre s'ils acceptent d'oublier leur neutralité. Tchécoslovaquie, Hongrie et Pologne devraient suivre (avec sans doute les trois pays Baltes). La vocation des autres à devenir membres de la Communauté demeure problématique. Elle est en tout cas exclue pour la Russie, de culture mais non de tradition politique européenne. Ainsi, la Communauté pourrait un jour s'étendre de Brest à Brest-Litovsk suivant l'heureuse formule de Jean-François Deniau (2).

Peut-être sera-ce l'aboutissement ? Mais la priorité est ailleurs. Notre tâche est aujourd'hui de consolider nos structures, de fonder l'union monétaire, d'étendre les compétences de notre Communauté à la politique extérieure et à la sécurité, sans pour autant compromettre le dégel à l'Est. Laissons à l'avenir le soin de décider si l'avenir de l'Europe est d'aboutir à une structure politique unique, aux institutions fédérales, qui devront être d'autant plus fortes qu'elle réunira un plus grand nombre de membres, ou bien à plusieurs structures articulées entre elles, dont la Communauté européenne de l'ouest du continent.

Du moins, devons-nous rejeter toute démarche qui limiterait d'avance nos possibilités. Celle par exemple qui consisterait à accepter l'adhésion d'un nouvel Etat membre qui se déclarerait, parce que neutre, incapable de participer à la mutation de la Communauté actuelle en Union européenne, ce que l'Irlande s'était bien gardée de faire à l'époque de son adhésion. L'Irlande, depuis lors, a connu une évolution de son opinion qui exigera un jour ou l'autre que lui soit posée comme au Danemark la question de confiance : accepter l'union politique ou un statut d'associé.

Mais cette exigence d'un engagement politique des Etats membres devrait aller de pair avec l'acceptation d'une Europe ouverte et universaliste, et par conséquent avec un rejet catégorique et définitif de ce qui pourrait ressembler à un nationalisme européen.

Le succès du projet d'Union européenne dépend sans doute davantage de la capacité des peuples à prendre conscience de leur identité européenne commune que du succès du marché unique. Cette quête d'identité est en définitive l'objet essentiel de toute politique culturelle européenne.

Robert TOULEMON

(1) "Penser l'Europe", Paris 1987.

(2) *L'Europe interdite*.

RÉFLEXION SUR L'IDENTITÉ FRANÇAISE

par Jean-Marie DOMENACH

Le mot d'identité, je ne sais pas exactement quelle résonance il a en allemand, mais je sais bien quelle résonance il a prise en français. C'est un mot nouveau dans la langue française. On dit "déclinez votre identité", c'est-à-dire vos papiers, voire date de naissance et votre profession, les signes extérieurs de votre existence, alors que ce qu'on appelle malencontreusement l'identité nationale est quelque chose qui nous vient du dedans, et puis c'est un mot que je déteste parce que c'est une tautologie. *Idem, idem* : être le même que soi ne me renseigne pas sur moi-même. Il faudrait opposer *ipse* à *idem* (1). Malheureusement le mot "ipséité" n'est pas reçu dans notre langue. Et je signale à ce propos qu'il vient de paraître un très beau livre de Paul Ricœur qui s'appelle "Soi-même comme un autre" : c'est toute une philosophie, c'est l'opposition de *ipse* à *idem*. Je dirai plutôt que, *fidèle à la grande tradition de l'historien Michelet, j'oppose la personnalité nationale à l'identité nationale.*

Cette personnalité française s'est constituée contre la diversité caractéristique de notre pays, car rien ne prédisposait des Flamands, des Basques, des Bretons, des Alsaciens, des Provençaux à vivre ensemble. Ils venaient de races - d'ethnies, comme on dit maintenant - différentes. Ils parlaient encore des langues différentes, et en 1900 la moitié de la France ne parlait pas encore le français. Cela, il ne faut jamais l'oublier quand on parle du centralisme français, de la perception que les Français ont de la France. Cette "identité" nous a été suggérée, ou plus exactement imposée, par un travail énorme, ce que Michelet appelait "le travail de soi sur soi", qui est passé à travers une capitale, à travers une langue, une "Bildung", un effort de formation que la France a connu bien avant le XIX^e siècle. La France est donc un produit politique et littéraire, simultanément politique et littéraire, qui s'est affirmé contre les particularismes et qui a tendu de plus en plus à opposer une idée intégratrice à des particularismes centrifuges.

A ceux qui ont à enseigner l'identité française, je recommande un recueil de textes depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours sur la patrie française (2). Après avoir été refusé par vingt maisons d'édition, parce que ce n'était pas la mode, il vient de paraître, ce qui prouve que l'identité française est effectivement à la mode. Ce mot d'identité a été très peu employé. C'est un des mots de ralliement de l'extrême-droite intellectuelle et politique. L'extrême-droite intellectuelle, c'est le Club de l'Horloge qui organise des colloques sur l'identité française, et l'extrême-droite politique, c'est le Front National de Jean-Marie Le Pen (3). J'ai été surpris, en juin, d'entendre Jacques Chirac prononcer le mot d'identité française dans un discours assez véhément devant les militants du RPR : "on parle des identités musulmane, juive, etc., jamais de l'identité française". Parlons-en donc et tâchons d'en parler en dehors de toute partisanerie politique.

Cette identité se caractérise, et c'est évident quand on lit à la suite des morceaux choisis, par la prétention de ne jamais singulariser la patrie française. Quand on dit "j'aime la France", cela veut dire ; j'aime également toutes les autres nations à travers la France. Comme l'a dit Saint-John Perse : "De la France, rien à dire : elle est soi-même et tout moi-même. Elle est pour moi l'espèce sainte et la seule sous laquelle je puisse concevoir de communier à rien d'universel, à rien d'essentiel". Le mot "espèce" évoque l'hostie, la communion à une substance religieuse universelle. C'est la glorification généreuse, peut-être, aussi, dangereuse, d'une patrie qui aurait le privilège exceptionnel de réunir en elle toutes sortes d'éléments divers et de se composer comme un être vivant, une personne - "la personne des nations", comme disait Michelet qui, n'ayant pas la pudeur que nous avons maintenant, disait aussi que les provinces étaient les membres de la France et que Paris en était la tête. C'est cette vision personnaliste de la France qui a tou-

jours prédominé, une vision de rassemblement, d'intégration presque impérialiste : une vision totalisante. Il y a une anecdote qui dira bien mieux ce que je veux dire. Charles Péguy, très caractéristique de cette prétention française à l'universel, interrompant une jeune Britannique qui disait : "Ce qui manque aux Français...", l'arrêta et lui dit : "Apprenez, Mademoiselle, qu'il ne nous manque rien". C'est là l'origine de cette prétention nationale que certains appellent quelquefois arrogance. "Le plus beau nombril du monde", "der schönste Nabel der Welt", a dit Delauney. La France a donc été célébrée pendant des siècles comme un répertoire des qualités, des possibilités humaines, comme un tremplin vers la République universelle, comme la troisième Jérusalem, etc, etc.

Or, cette idée de la France à laquelle le Général de Gaulle se référera en tête de ses *Mémoires* ne peut être identifiée à une valeur particulière, à une vertu particulière et, comme on ne peut pas non plus l'identifier à cette totalité qu'elle prétend être, elle n'est définie que de façon conflictuelle, dans une tension, dans un conflit, dans un état de guerre civile non seulement religieuse, politique, mais intellectuelle. Nous ne pouvons la concevoir autrement que dans cette mise en garde, cette alerte, ce sentiment de posséder des valeurs indispensables à notre existence nationale que d'autres, qui sont pourtant nos compatriotes, contredisent. C'est dans cette tension que nous avons été élevés et que nous avons grandi, que finalement nous nous sommes battus depuis des siècles, et cela n'est pas nouveau. Michelet l'a dit beaucoup mieux que moi, lorsqu'il présente la France comme une femme enceinte, portant dans son sein deux jumeaux qui ne cessent de se combattre, ce qui donne à cette pauvre femme bien des soucis et des souffrances. Mais il est vrai que la France est le terrain des divergences extrêmes et que nous avons une qualité, une qualité terrible, c'est de porter à l'incandescence, à l'extrémité métaphysique, toutes les grandes questions que l'Europe et le monde se posent. La Révolution et la Contre-Révolution se sont combattues pendant deux siècles. Nous parvenons à la fin de cette bataille. La Gauche et la Droite se sont elles aussi combattues. Depuis la Révolution Française, et même avant, les Français ont vécu dans ce que j'appellerai une symbiose conflictuelle, ou une conjugalité tumultueuse, comme deux époux qui ne cessent de se battre et qui de temps en temps se réconcilient d'une façon chaleureuse, le plus souvent lorsque les menaces viennent de l'extérieur.

Il y aurait une histoire à faire de la France en partant de la dialectique de ces deux menaces : la menace interne qui est constituée par ce climat de guerre civile intellectuelle, et la menace externe, surtout lorsqu'elle prend une coloration idéologique. Cette querelle s'atténue incontestablement. Les Français se disputent de moins en moins la France. Ils ont tendance à se réconcilier, non pas dans cette retrouvaille chaleureuse dont je parlais tout à l'heure, mais dans une réconciliation plus molle et moins passionnée. En vérité, ils sont comme déconcertés de ne plus se retrouver en état de guerre civile. Déjà,

Bernanos disait en 1946 : "Plût au Ciel que les Français fussent encore capables d'une guerre civile, ils pourraient au moins se regarder en face". C'est une phrase sur laquelle on pourrait méditer longuement. La querelle spectaculaire qui donnait vie à notre idée de la France est remplacée en politique par la recherche du consensus : en philosophie, en littérature, par la disparition de ces grands débats sur la condition humaine dont les derniers ont été conduits par Sartre et Camus en 1953. En somme, le match est terminé et les équipes ne savent plus quoi faire du ballon. Le ballon, c'était l'identité française, que les deux camps se disputaient. Nous nous sommes connus et nous nous sommes détestés dans ce combat qui a pris par moments une tournure sanglante, comme au temps de la Commune. Nous avons le record du monde des guerres civiles, et celle qui a accompagné la Deuxième Guerre Mondiale fut l'une des plus cruelles. Depuis 1962, fin de la guerre d'Algérie, cette époque est terminée, et c'est pourquoi l'on parle d'identité. Le curé nous faisait chanter "Que Dieu protège toujours la grande nation..." ; et l'instituteur disait la même chose. Il se battait contre le curé, mais au fond il disait la même chose. Et cette même chose, c'était cette identité qu'il n'avait pas besoin de nommer et qu'il n'aurait pas pu nommer car c'étaient des idées vagues : le progrès ou la mission universelle du catholicisme, idées qui ont servi à la fois de moteur et de prétexte à l'empire et à la colonisation.

Nous en avons fini avec la guerre civile, et il ne peut plus y avoir en Europe de guerre étrangère. D'où la question : une politique est-elle possible, sans ce que Karl Schmitt appelle "Feindlichkeit", l'hostilité ? Y-a-t-il une politique sans ennemi ? C'est bien la question qui se trouve posée aux Français aujourd'hui puisque les ennemis leur manquent, puisqu'ils ne sont plus ennemis d'eux-mêmes, ils ont cessé de diverger, ils convergent. Vers quoi ? Ils convergent vers un point fixe. Ils n'ont jamais eu de point fixe, ils convergent vers une identité stable, une identité rassemblée, unifiée qu'ils n'ont jamais eue, et c'est cela que nous allons voir maintenant en reprenant la distinction scolastique - *ad intra* (vers l'intérieur), *ad extra* (vers l'extérieur).

Premièrement, la France est rentrée dans le rang, deuxièmement, elle va bientôt rentrer en Europe et c'est la convergence de ces deux phénomènes qui crée cette réaction identitaire que j'évoquais tout à l'heure et qui fait que tout d'un coup nous nous posons la question que nous ne nous étions jamais posée "Qu'est-ce que c'est que d'être Français ?"

De Gaulle, l'homme orchestre, a joué de tous les instruments de la tradition française pour en faire une ultime synthèse. Son œuvre a été grande, le point de savoir si elle n'a pas retardé l'évolution de l'Europe fait débat. Les Français ont cru trop longtemps à la grandeur française : en 1987, le Président Mitterrand a dit : "La France a encore les moyens de sa grandeur". Je ne suis pas sûr qu'il y ait cru, mais en tout cas les Français n'y croient plus. Ils sont contraints de regarder la France

comme un être particulier. Le particularisme pour nous, c'étaient les provinces contre lesquelles la France s'est affirmée à travers Paris, à travers les institutions politiques et culturelles centralisatrices. Se regarder comme quelqu'un qui ressemble aux autres, c'est cela pour nous maintenant notre identité. Tout le monde a des identités, nous n'en avons pas. Quand je dis que De Gaulle a contribué à retarder la prise de conscience de notre position dans le monde, n'y voyez aucune critique. Je crois que c'était une nécessité : il devait bien sûr nous faire oublier qu'en juin 1940 nous avions été vaincus et dans des conditions épouvantables, humiliantes, qui auraient dû provoquer la même rétraction que la défaite de 1870, et cela n'a pas été le cas parce que le gaullisme nous a fait croire que nous étions vainqueurs. Il fallait que De Gaulle revint en 1958 pour empêcher la dernière de nos guerres civiles d'aller jusqu'au massacre. Maintenant, avec cinquante ans de retard, nous prenons conscience de ce qui s'est passé en juin 1940. Je cite ici les deux gros livres de Crémieux-Brilhac sur juin 1940 qui viennent de paraître (4). Cet auteur est un ancien dirigeant de la Résistance française qui vient de faire l'histoire que nous n'avions pas encore osé faire, de même que nous n'avons pas encore osé faire l'histoire de la Résistance, de même que nous n'avons pas osé faire l'histoire de la Guerre d'Algérie. Je crois que cette gêne à l'égard de notre propre histoire, nous qui débordons d'historiens de grande qualité, est aussi un indice de ce qui s'est passé en France, de ce retard. Et je me demande parfois si on ne peut pas dire de la France ce que l'Allemand Lessner a dit de l'Allemagne : "une nation retardée", "*verspätete Nation*".

Pourtant, cette nation s'est modernisée, avec une rapidité extraordinaire, et cela nous atteint dans une autre face de notre identité. Je viens de parler de la face intellectuelle, spirituelle de l'identité française. Il y en a une autre dont la conjugaison avec la première serait très intéressante à scruter, c'est le paysage. La souveraineté française est territoriale, beaucoup plus que la souveraineté allemande. Louis Dumont, dans son étude sur le rapport entre identité française et identité allemande (5), conclut que le concept de souveraineté allemande venant du Saint-Empire est beaucoup moins territorialisé que le nôtre. Il est curieux qu'une nation comme la française, qui prétend à l'universel, ait en même temps une conscience aussi vive de son paysage, de sa structure territoriale qui date pour l'essentiel du XII^e siècle. Vous savez que les deux tiers des paroisses françaises actuelles, qui sont pour la plupart en train de mourir, datent du XII^e siècle. Les nationalistes du XIX^e siècle voyaient dans la paysannerie la substance de la France. Mistral a écrit : "Paysans, comme on vous appelle, vous resterez les maîtres du pays". Eh bien les maîtres du pays, ceux qui ont fait la guerre, la Grande Guerre, ne sont plus les maîtres du pays. Nous vivons la fin des paysans qui ne sont plus que 5 à 7 %, dans un pays qui a été modelé par eux. Nous sommes passés, non sans mal et non sans inconvénient, à la décentralisation depuis une dizaine d'années. Et cela provoque des contrecoups redoutables pour l'identité française qui n'est plus assise sur un pay-

sage que les bulldozers sont en train d'abîmer et par endroits de détruire. Or, le Français se reconnaissait dans son paysage et il aimait y retourner quand il n'y habitait plus. Même la résidence secondaire qui a fait florès il y a une dizaine d'années est en régression : les Français les revendent parce qu'ils préfèrent nomadiser en France, en Europe ou dans le monde plutôt que de revenir à leurs sources terriennes. Le tourisme, qui est redoutable pour toutes les identités, contribue à cette dilution du rapport intime avec la patrie, la patrie que nous distinguons de la nation, la patrie française qui s'incarnait dans ces paysages si souvent célébrés par nos écrivains. Et, de même, le passage à la décentralisation atteint notre identité, puisque c'est dans la relation avec Paris, dans la "montée" vers Paris comme on disait, que nous trouvions la chance de notre promotion. La nation, c'était un mot exaltant, et je me rappelle qu'en 1941, lors de la première manifestation de la Résistance à Lyon, j'ai crié : "Vive la Nation !". La Nation, c'était la Révolution française, c'était la Fête de la Fédération, c'est-à-dire les Fédérés convergeant vers Paris et disant qu'il était plus beau et plus grand d'être Français que d'être provincial. C'est cette structure pyramidale qui est en voie de destruction, même si le régionalisme n'a pas été capable de substituer à l'identité nationale des identités régionales qui aient une consistance, à l'exception peut-être de la Corse, et encore.

La conséquence en est une rupture entre le passé et le présent. La conscience de l'identité s'insinue dans cet écart entre un passé revécu, représenté, et un présent qui est vécu dans la réalité. La France se modernise, mais elle se vit esthétiquement sur le mode du passé, et c'est une chose redoutable, car nous perdons contact avec notre imaginaire. Un lien s'est brisé avec le passé qui se trouve reproduit, refabriqué. Les films inspirés des Mémoires de Pagnol, "La gloire de mon père", "Le château de ma mère", sont d'excellents films, mais c'est du folklore. On y retrouve le paysage provençal, l'accent marseillais, l'intituteur, la France de 1900, mais non pas la France telle qu'elle est. J'ai été frappé, au cours de mes neuf ans d'enseignement à l'École Polytechnique, de ce que la plupart de mes élèves ignoraient à peu près tout de l'Histoire de France. Nous étions à 50 km de la cathédrale de Chartres, mais à peu près aucun n'y était allé. Ils connaissaient bien mieux les Etats-Unis, parfois même l'Allemagne, que la France elle-même.

François Furet l'a souligné : le Bicentenaire, qui devait être une célébration de la Grande Révolution française, a marqué en réalité son enterrement. Ce qui était passionnant dans la Révolution, c'est que nous continuions à nous battre à propos de la Révolution. Quand j'avais 12 ou 13 ans, il y avait, d'un côté, les gens qui criaient la France aux Français, de l'autre ceux qui chantaient la Marseillaise ou l'Internationale. En vérité, tout le monde chantait la Marseillaise. L'Internationale d'un côté et "la France aux Français !" de l'autre. Le combat entre la Révolution et la Contre-Révolution a été marqué par le triomphe provisoire de la Contre-Révolution entre 1940 et 1942, qui rejetait ce qui s'était fait pendant la Révolu-

tion française. Mais le Bicentenaire lui a fait plus de mal que Vichy. La Révolution a été muséifiée. Les Droits de l'Homme et du Citoyen sont devenus la chartre commune de tous les Français. Tout le monde est d'accord sur les Droits de l'Homme. La politique n'est plus un absolu pour nous, comme elle l'a été pendant des années. Le mot engagement lui-même a perdu sa valeur et les Français ne jouent plus leur destin dans la politique. Notre politique continue à se nourrir d'idéologies et d'autant plus qu'elle mord moins sur la réalité et qu'elle est entrée dans l'ère du simulacre. Il y a un côté théâtral dans la vie politique française. Nous savons que ce n'est plus vrai, mais nous aimons qu'on nous raconte l'histoire de nos grandeurs. C'est "l'esprit littéraire en politique" dont avait parlé Tocqueville. Comme l'a écrit F. Furet, nous vivons et nous avançons vers une "République du Centre". Nous n'étions pas des Centristes, mais nous sommes en train de le devenir, c'est-à-dire que la gestion devient le point commun à tous les partis politiques. Il est même paradoxal de constater que l'opposition entre la Droite et la Gauche est en train de s'inverser, puisque la Gauche était marquée par une idéologie abstraite, universalisante et peu soucieuse des réalités, alors que la Droite, elle, se présentait comme l'empirisme en action.

A cette acceptation générale des Droits de l'Homme et de la Démocratie par un peuple, dont près de la moitié la refusait, s'ajoute un nouveau phénomène. Le retour des valeurs démocratiques en Europe, dans l'Europe libérée de la dictature stalinienne, efface le conflit entre le catholicisme et la démocratie en France. Déjà la Résistance française avait marqué ce cessez-le-feu entre les anticléricaux et les catholiques, mais maintenant nous y sommes en plein. Etre catholique n'est plus une spécificité politique. La sécularisation ajoute encore à cette évolution : la religion catholique ne prétend plus être liée organiquement à la personnalité française. Il s'ensuit un phénomène extrêmement inquiétant pour un Français, qui est la pulvérisation des idéologies et des religions, de sorte que l'on voit naître des "communautés", un mot qui était rejeté jusqu'à présent à cause de "Gemeinschaft" et qui revient à la mode sous une forme qui n'est peut-être pas la bonne : "communauté juive", "communauté musulmane", (on dit presque "la communauté catholique"). Ce sont les signes d'un affaiblissement de la communauté nationale - une "tribalisation" dont la menace est fortement ressentie par tous ceux qui voyaient dans la France l'instrument d'une assimilation des religions et des ethnies.

Cette menace de tribalisation qui signifierait, sinon la fin de l'identité française, du moins la perte de son pouvoir d'assimiler, est un des arguments les plus forts, qui sont opposés à la Communauté européenne par des hommes comme Alain Finkielkraut ou Régis Debray, argument qui mérite d'être considéré. Il est d'ailleurs intéressant de noter que beaucoup de ceux qui insistent sur la nécessité de maintenir la nation, parce que c'est à ce niveau seulement que les étrangers pourront être assimilés, sont eux-mêmes des assimilés récents. Nous tenons ici un des points d'inquiétude et de débat les plus

importants en ce moment en France, à savoir le repli sur les sectes et le risque que l'identité française devienne elle-même une secte. C'est cela que nous observons avec le Front National, c'est-à-dire la France revendiquée contre l'Islam. Est-ce que l'Islam pourrait être une chance pour la France (6) ou la France une chance pour l'Islam ? Est-ce que l'Islam sera la figure de la "Feindlichkeit" dont je parlais tout à l'heure, le nouvel ennemi ? Où est l'ennemi ? Je participais l'autre jour en Alsace à un colloque où il y avait des Allemands, et le maire a chanté la gloire de sa ville qui était dans une santé superbe (il faut dire qu'on boit beaucoup de vin là-bas) et il a terminé par ce mot : "Et les bouddhistes n'ont qu'à bien se tenir". Un Allemand à côté de moi m'a demandé : "Mais qu'est-ce qu'il veut dire avec les bouddhistes ?" Alors je lui ai dit : "Soyez heureux parce que cela veut dire que l'ennemi ce n'est plus vous, c'est les gens de Singapour, de Hong-Kong et du Japon". Ce maire alsacien était devenu Européen, mais il lui fallait un adversaire...

Jusqu'à présent, conformément à la vision universaliste de l'identité française, les immigrés doivent être assimilés à la nation. Pourront-ils l'être à l'Europe, ou bien... verra-t-on naître un treizième Etat dans la CEE, qui serait islamique ?

Le problème de l'immigration et de l'assimilation est fondamental parce qu'il met en jeu deux conceptions différentes de la nationalité. Je me réfère à l'article de Louis Dumont. La tradition culturelle est dominante pour l'identité allemande. La tradition française est différente, elle : plus volontariste, celle de l'Allemagne est plus déterministe, alors que les Français ont traditionnellement mis l'accent sur l'adhésion libre... La défaite française de 1870 (car on ne peut pas traiter de l'identité française sans la situer dans cette dialectique franco-allemande qui a tellement nourri les controverses entre 1870 et 1914), la défaite française nous avait ramenés à un nationalisme identitaire qui, heureusement, s'est brisé sur l'affaire Dreyfus. En 1939, le nazisme a soudé à nouveau en France le patriotisme et l'universalisme.

J'en viens, pour finir, à ce que j'ai appelé les défis du dehors. Le premier est désigné par un mot difficile à prononcer en français : *déterritorialisation*. La déterritorialisation de la France, j'y ai fait allusion tout à l'heure, à propos du paysage. Il s'y ajoute l'effacement des frontières. Lorsque j'avais treize ans, mon grand-père m'emmenait sur la rive française du pont de Kehl et, avec des jumelles, on regardait manœuvrer les troupes allemandes. Maintenant, lorsque je traverse le pont de Kehl, je me demande ce qu'il va se passer. Il ne se passe rien. On ne voit même plus un douanier. C'est très surprenant pour un Français cet effacement des frontières. Pensez au parc à la française : nous avons la conscience de nos frontières. Or, l'Europe qui, elle, n'a pas de frontières, noie la France dans un ensemble mal défini (*finis*, la frontière) et cette absence de définition met beaucoup de Français mal à l'aise. Théodore Zeldin est allé jusqu'à dire : "Vivement que les Français deviennent Européens,

ils cesseront enfin de se vouloir universels". Cette ironie est pertinente. On ne peut plus être universel tout seul. Les Français devront s'habituer à trouver leurs frontières dans l'Europe.

Nous avons sur nos épaules le poids de l'histoire et aussi le poids de nos historiens... Je ne pense pas que la France doive revenir à elle-même à la façon du "vaterländische Umkehr", comme dit Hölderlin. Est-ce que les Européens orientaux vont faire leur retour à la patrie avec un siècle ou deux de retard ? Ou bien vont-ils rejoindre l'histoire qui se fait ? Le grand crime du communisme, ce n'est pas d'avoir transformé le cerveau des gens en un cerveau totalitaire, c'est de les avoir coupés du fil de leur histoire. "L'histoire se fait sans se connaître" (7). C'est un mot de Jean-Paul Sartre, admirable et très antimarxiste. L'histoire se fait sans se connaître. C'est dans cette histoire qui se fait, que nous pouvons retrouver notre identité française et non pas en nous tournant vers l'archè, vers les origines, en nous demandant ce qu'il y avait avant les Gaulois. Ce qui est important pour l'identité telle que je la conçois, ce n'est pas de nous creuser le cerveau pour nous demander qui nous étions il y a deux mille ans, mais c'est de faire ensemble ce que

nous avons à faire, c'est-à-dire l'Europe, quelque chose qui n'a jamais été tenté dans l'histoire : un rassemblement de peuples sans hégémonie, dans le respect de leurs personnalités nationales respectives.

Notre identité française n'est pas un trésor caché dans l'histoire, mais le moteur qui nous fait aller de l'avant.

Jean-Marie DOMENACH

- (1) P. RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, Ed. du Seuil.
- (2) Jean BASTAIRE, *Eloge des patries*, anthologie critique, Ed. universitaires.
- (3) Voir en particulier la revue *Identité*, n° 13, 8 rue du Général Clergerie, 75116 Paris.
- (4) J.L. CREMIEUX-BRILHAC, *Les Français de l'an 40*, Gallimard, 1991.
- (5) Louis DUMONT, *Le Débat*, n° 58, janvier-février 1990.
- (6) C'est le titre d'un livre récent : KALTENBACH, *La France, une chance pour l'Islam*, Ed. du Félin, 1991.
- (7) Cette phrase de Sartre figure en épigraphe du livre célèbre de F. BRAUDEL, *L'Identité de la France*, 3 tomes, Arthaud, Flammarion.

L'existence d'une revue dépend du nombre de ses abonnés

Abonnez-vous – Diffusez France-Forum

Abonnements de soutien

FRANCE-FORUM demande instamment à tous ceux qui comprennent son effort de lui apporter leur appui en souscrivant un abonnement de soutien dont le prix minimum à 150 F.

France-Forum, 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris

Numéros spécimens gratuits sur demande

ATOUT FRANCE

par Jean BOISSONNAT

La campagne du référendum a porté moins sur l'Europe ou sur l'écu que sur l'identité française. Son résultat ne pouvait pas trancher le débat, puisqu'il était une réponse à la question que l'on posait (oui ou non à Maastricht ?) mais non pas à celle que l'on se posait (qui sommes-nous ?).

Tous les peuples se posent cette question. Il est d'ailleurs plus facile de définir l'être collectif (peuple, nation, classe, caste...) que l'être individuel. Ce dernier est trop fragile, insaisissable, éphémère, pour qu'on soit sûr de pouvoir le définir. Au contraire, l'être collectif est un objet d'étude, installé dans l'espace, étendu dans le temps.

RESCAPÉE DE L'HISTOIRE

En cette fin de XX^e siècle, la France a raison de s'interroger sur son identité, car ce siècle aurait pu la voir sombrer. Vaincue en 1940 - oui, vaincue -, elle a failli être absorbée dans un ensemble continental géré depuis Berlin par un national-socialisme dont elle aurait été la province turbulente. Car Hitler aurait pu gagner la guerre s'il avait voulu la circonscrire à l'Europe de l'Ouest. Rien ne l'obligeait à envahir l'Union soviétique - et Staline ne serait pas venu le narguer chez lui. Sans la provocation japonaise, les Etats-Unis ne seraient pas entrés dans la guerre. Quant aux Britanniques, un jour ou l'autre, n'auraient-ils pas fini par accepter la paix de compromis que Hitler était prêt à leur offrir ?

La France a encore failli disparaître quand le communisme a entrepris de conquérir l'Europe. Une illusion d'optique nous a fait croire que ce sont les Soviétiques qui ont abaissé le rideau de fer pour boucher les yeux des peuples qu'ils avaient soumis. Mais, dans le même temps, l'Ouest se barricadait pour ne pas être envahi : plan Marshall, Pacte atlantique, Union européenne ont concouru à la construction de cette ligne Maginot des démocraties occidentales. Malgré cela, nous restions vulnérables, car le communisme avait chez nous beaucoup plus d'adeptes que le national-socialisme n'en avait jamais eus. L'ennemi n'était pas seulement à nos portes ; il était dans la place. Et il pouvait se réclamer d'une longue tradition révolutionnaire : la révolution sociale restait à faire au XX^e siècle pour achever la révolution politique entreprise au XVIII^e.

Sauvée deux fois du naufrage, la France a réappris à vivre avec le miracle économique de l'après-guerre. Le pouvoir a changé de mains : il est passé des notables et des professeurs aux cadres et aux entrepreneurs ; de l'homme à la femme (via la pilule) ; des partis aux institu-

tions (via de Gaulle). Malgré les fortes tensions dont il a été l'objet - décolonisation dans les années 50 et 60, chômage depuis les années 70 -, le tissu social a résisté jusqu'à ce jour. La France a davantage changé en quelques décennies qu'en deux siècles. Elle sait qu'elle existe : quatrième puissance économique du monde, elle assure 4 % de la production mondiale avec seulement 1 % de la population. Mais la France est une nation intellectuelle. Il ne lui suffit pas de vivre. Il lui faut penser sa vie.

DIEU A PASSÉ L'ATLANTIQUE !

"Dieu est-il français ?" interrogeait le journaliste et écrivain allemand Friedrich Sieburg en 1929. Réponse : bien sûr ! Mais il ne l'est pas à la façon dont l'entendait notre auteur, qui voyait la France comme une sorte de petit paradis terrestre, cultivant son passé et sommeillant à l'ombre de ses clochers.

Dieu est français parce que la France se veut universelle. Elle se sent d'autant plus elle-même qu'elle pense et parle - éventuellement combat - pour l'humanité tout entière. Elle a "inventé" le bonheur ; décrété la liberté du monde ; magnifié la nation, à laquelle un peuple digne de ce nom doit accepter de sacrifier sa vie. Il ne viendrait pas à l'idée d'un Japonais que ce qui est bon à Tokyo puisse l'être à Los Angeles ou Châteauroux. Le Japon a trop conscience de son particularisme - et de ses vertus - pour l'imaginer accessible aux autres peuples.

C'est bien là notre contradiction : nous nous voulons à la fois exceptionnels - donc particuliers - et universels. Dans ces conditions, nous craignons pour notre identité. Que voyons-nous en effet ? La culture mondiale se fabrique aujourd'hui à New York, Dallas et San Francisco. A quoi rêve-t-on, de Moscou à Pékin ? Non pas de vivre à la française, mais à l'américaine. Le jean, Coca-Cola, McDonald's, les séries télévisées sont les véhicules de ce genre de vie. Chaque peuple parle sa propre langue, mais tous chantent en américain. Nous avons arrêté les Arabes à Poitiers, les Anglais à Orléans, les Allemands à Verdun ; mais rien n'a pu empêcher Mickey de s'installer triomphalement à Marne-la-Vallée. Le Walkman a beau être japonais, il porte un nom américain, comme si l'on ne pouvait conquérir le monde que dans les plis de la bannière étoilée.

Ne cherchons pas ailleurs les racines des sentiments anti-américains qui se réveillent périodiquement chez nous : c'est de la jalousie. Un autre pays est devenu la matrice des idées et des mœurs de l'univers. Cinq cents ans après le débarquement de Christophe Colomb à San Salvador, l'Amérique a conquis le monde. Tout se passe comme si un morceau d'Europe, à l'étroit sur le Vieux

Continent, avait fait un détour par le Nouveau Monde - massacrant ceux qui l'occupaient et comblant les vides avec des populations arrachées à l'Afrique - avant de revenir chez elle et de conquérir le reste du monde.

Le possible déclin politique et économique des Etats-Unis au XXI^e siècle ne changera rien à cette occupation sociologique et psychologique de l'univers par la culture américaine. De même que la culture latine a survécu longtemps à l'effondrement de l'Empire romain.

Si Dieu est devenu américain, il n'est donc plus français. Alors nous cherchons en tâtonnant une autre façon de marquer notre temps. La réussite économique n'y suffit pas, car c'est une victoire partagée par beaucoup. Chacun a eu son miracle : l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Corée, l'Espagne, nous-mêmes... En outre, c'est une victoire fragile, comme on le voit aujourd'hui en France avec nos 10,4 % de chômeurs.

Ici, il faut revenir sur le référendum. Les Français avaient toutes les raisons de voter non : des paysans écœurés, des emplois menacés, un pouvoir exténué. Pourtant, le oui l'a emporté de peu, mais il l'a emporté. Pourquoi ? Parce que l'Europe est l'avenir de la France. Nous trouvons là un universalisme de rechange. Nous sommes les pères de la seule idée neuve inventée en politique depuis la guerre. Si nous l'avions tuée - et nous l'aurions tuée en votant non, alors que les Anglais, même s'ils refusaient le traité, ne tueraient pas l'Europe -, nous serions redevenus la France de Friedrich Sieburg : un jardin, un musée où il fait bon vivre, mais où l'on ne vit plus.

LA ROSE FANÉE

François Mitterrand quittera le pouvoir une rose fanée à la main. Le socialisme n'a pas donné à la France ce qu'il lui promettait : le recul du chômage, la sécurité dans la rue, la fraternité à l'usine. Mais il lui a apporté une chose, peut-être plus importante pour l'avenir : une visibilité politique qui faisait défaut à la société française. Habités à voir le pouvoir occupé par la droite et contesté par la gauche, nous ignorions - et l'étranger aussi - ce qui se passerait le jour où le socialisme gouvernerait la France. Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas le socialisme qui gouverne la France, mais tout au plus les socialistes.

La question stratégique, la seule qui pouvait créer une différenciation radicale entre la gauche et la droite, était celle de la propriété. Elle a été posée par la vague de nationalisations du début des années 80. Elle a été résolue avec le reflux initié par les libéraux pendant la cohabitation et poursuivi actuellement par la gauche, que seules les hésitations du marché financier freinent dans son désir de privatisation.

Certes, il restera des entreprises publiques, et même des entreprises privées dans lesquelles l'Etat jouera un rôle. Mais nous ne sommes plus en présence d'une révolution structurelle (la nationalisation comme transfert du pouvoir à la collectivité dans la gestion des pôles

dominants ou stratégiques de l'économie). Nous revenons à une gestion pragmatique des structures de production, dans laquelle il peut être utile que la puissance publique, au cas par cas et pour un temps, conforte la gestion privée. L'effondrement du communisme en Europe a recouvert le cercueil des nationalisations d'une voile noire que plus personne n'a envie de lever.

A partir du moment où cette question est tranchée, le socialisme n'est plus qu'une variante de l'économie de marché - ou économie d'entreprise, comme on veut. Si bien qu'aujourd'hui la seule force politique dont on ignore ce qu'elle ferait si elle était au pouvoir, donc la seule qui inquiète, est l'extrême droite.

La société française doit trouver de nouveaux discriminants politiques susceptibles de justifier l'existence d'une opposition et d'une majorité. Elle les trouvera dans trois directions : dans la représentativité sociale de chaque force politique, dans des différences d'accent sur le rôle de l'Etat et les modalités du système de protection sociale ; et, naturellement, dans les oppositions de personnalités : Chirac et Rocard ont beau sortir de la même école, ils n'incarnent pas les mêmes valeurs, les mêmes familles, le même caractère.

ÊTRE FRANÇAIS

Au supermarché des grandes économies, la France peut étaler ses atouts sans honte. Elle a des travailleurs relativement formés (moins qu'il ne le faut, plus qu'on ne le dit) et pas très chers ; de l'espace (denrée si rare en Europe) ; un goût prononcé pour l'exploit technologique (du Concorde au TGV) ; un climat social beaucoup plus calme qu'on ne le pense à l'étranger ; une bonne visibilité politique, comme nous venons de le voir ; une gestion économique au meilleur niveau mondial ; une position géographique unique au monde ; et bien d'autres séductions encore, qui devraient faire des malheurs dans les ordinateurs des firmes japonaises à la recherche du meilleur impact pour leurs investissements.

Mais est-ce là toute la France ? Ne serions-nous rien de plus qu'un "bon risque" pour financiers japonais, australiens ou américains ? Quelle déception ! La France a autre chose à dire au monde. Dans son petit livre *Excusez-moi d'être français*, notre excellent confrère André Frossard cite Tacite, qui reconnaissait déjà aux Gaulois une vertu particulière : leur idéal de l'honneur. "L'honneur que je dis, écrit Frossard, est lié à la dignité de la personne ; le républicain d'inspiration laïque en trouvera l'expression dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; le chrétien, que rien d'ailleurs n'empêche d'être républicain, pensera plutôt à ce passage du Livre où il a appris qu'il avait été conçu à la ressemblance de Dieu : c'est finalement la même certitude qu'il y a, dans l'être humain, quelque chose d'inaliénable sur quoi aucun pouvoir en ce monde ne saurait avoir de prise." En aucun siècle, dans aucune contrée - à commencer par la France -, il ne sera jamais inutile d'incarner et de défendre cet honneur-là.

Jean BOISSONNAT

PLACE ET REPRÉSENTATION DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE EN EUROPE

par Thomas JANSEN

A la suite de l'article de René Pucheu, "Catholiques de mouvement, démocrates-chrétiens, au fil des Trente Glorieuses..." (France-Forum - n° 279-280 de Juillet-Septembre 1992), il a paru intéressant de savoir comment les courants politiques se référant plus ou moins explicitement à cette tradition se situaient ou étaient représentés au sein des institutions européennes, en particulier au Parlement européen. Nul n'était plus qualifié que le Hollandais Thomas Jansen, Secrétaire général du Parti Populaire Européen (P.P.E.) et de l'Union Européenne Démocrate-Chrétienne, pour satisfaire, sur ce point, la curiosité de nos lecteurs.

Quel est l'élément spécifique qui différencie la Démocratie Chrétienne d'autres courants politiques, comme, par exemple, le conservatisme à la façon britannique ? Cette question n'a pas seulement un intérêt théorique, elle est aussi politiquement actuelle. Elle joue un rôle prédominant dans les discussions passionnées sur le problème de "l'ouverture" actuellement à l'ordre du jour au sein de l'Union Européenne des Démocrates-Chrétiens (UEDC) et du Parti Populaire Européen (PPE). Il s'agit de savoir si les organisations européennes des partis démocrates-chrétiens pourraient être ouvertes à la coopération et à l'adhésion des partis conservateurs de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves qui désirent y adhérer : est-il possible que l'UEDC et le PPE s'ouvrent aux mouvements politiques à qui la tradition démocrate-chrétienne est inconnue ?

Une décision préliminaire importante a été prise avec la résolution du groupe parlementaire PPE le 8 avril 1992 au Parlement Européen, qui consiste à accepter dans ses rangs les députés européens britanniques conservateurs en qualité de "membres apparentés" et cela, à partir du 1^{er} mai 1992. Ceci ne résoudra pas le problème de l'identité démocrate-chrétienne. En effet, un objectif déclaré de la "stratégie de l'ouverture" est de transmettre également la philosophie et le programme de la démocratie chrétienne aux conservateurs britanniques et scandinaves.

La "Démocratie Chrétienne" est un produit de l'histoire politique de l'Europe continentale. Jusqu'à nos

jours la démocratie chrétienne est restée relativement inconnue de la tradition politique en Grande-Bretagne et de la pensée politique dans son ensemble dans le monde anglo-saxon et dans les pays scandinaves. Les raisons sont historiques mais aussi culturelles.

Car, là où existaient depuis toujours des Eglises d'Etat nationales, comme par exemple en Grande-Bretagne et dans les pays scandinaves, ou bien là où l'Eglise est restée politiquement et socialement forte et déterminante jusqu'à nos jours, comme par exemple en Pologne et en Espagne, la nécessité de la formation d'un mouvement laïque défendant les valeurs spirituelles incarnées par l'Eglise ne s'est jamais fait sentir.

En effet, les partis démocrates-chrétiens d'Italie, de France, d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas et d'autres pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe centrale se développèrent tous à partir des mouvements confessionnels (catholiques ou protestants) qui naquirent en réaction aux tendances laïcisistes ou anticléricales des Etats modernes, en partie déjà au 19^e siècle. Plus tard ils se transformèrent en partis d'inspiration chrétienne qui se libérèrent de leur attitude de défense des Eglises et développèrent leur propre projet social dans leur conflit avec le socialisme et le libéralisme. Ceci les rendit aptes à prendre des responsabilités gouvernementales, facilitant ainsi la conciliation des Eglises chrétiennes et de leurs adhérents avec l'Etat moderne.

Au cours de ce siècle, et notamment après la Deuxième Guerre mondiale, se produisit une autre ouverture, basée sur leurs expériences de partis gouvernementaux et, en conséquence des responsabilités qui en résultaient, on intégra dans les partis chrétiens des forces pour lesquelles ne comptait plus en premier lieu l'impulsion confessionnelle ou idéologique (éthique de conviction) mais davantage une impulsion pragmatique et rationnelle (éthique de responsabilité). Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'ils ont pu se considérer comme partis démocrates-chrétiens, c'est-à-dire comme partis composés de citoyens inspirés par le christianisme, acceptant des responsabilités au sein de l'Etat et de la société, dans une indépendance totale vis-à-vis des Eglises.

En Grande-Bretagne en revanche, mais aussi dans les pays scandinaves, se développèrent - en conflit avec le libéralisme et le socialisme - des partis populaires civils se posant en mouvements conservateurs pour la défense de l'ordre, des valeurs sociales et traditionnelles et des institutions conventionnelles de l'Etat. Sociologiquement et sur le plan de l'orientation des valeurs ils représentent dans leurs pays la même couche d'électeurs que les partis démocrates-chrétiens, mais ils se distinguent d'eux de façon significative par leur programme, leur approche politique et leur style.

UNE PHILOSOPHIE POLITIQUE

La démocratie chrétienne est tout d'abord une idée,

une philosophie politique et une vision de la façon de conduire une politique, de savoir ce qui est important dans la politique et de quelle manière la société doit être développée et l'Etat, organisé. Au centre de cette idée se trouve l'Homme, responsable moralement envers Dieu et responsable politiquement envers la communauté.

C'est pour cela que les préoccupations des démocrates-chrétiens s'adressent aussi bien à l'individu qu'à la société et à la communauté nationale dans son ensemble, mais non aux intérêts d'une certaine classe ou aux exigences d'un groupe déterminé. Par conséquent les partis de la démocratie chrétienne se veulent des partis populaires.

En tant que partis populaires ils s'efforcent d'intégrer les différents intérêts et préoccupations de toutes les classes et de tous les groupes en développant le consensus. En effet, le développement d'un consensus - c'est-à-dire la recherche constante d'un équilibre et d'un accord entre des aspirations divergentes et des principes contradictoires - est un élément fondamental de l'approche démocrate-chrétienne.

Le concept d'économie sociale de marché, développé en Allemagne par des scientifiques et des politiciens d'orientation démocrate-chrétienne y trouve son origine. Il s'efforce de concilier l'efficacité économique et la justice sociale ; il réconcilie les lois du marché avec les nécessités de la responsabilité sociale.

Les démocrates-chrétiens voient également dans le fédéralisme une méthode appropriée, conciliant la nécessité de l'unité et le respect de la différence. Ils ne considèrent pas dès lors l'Union européenne comme une entreprise centraliste. Tout au contraire, pour les démocrates-chrétiens l'unification de l'Europe répond, eu égard aux conditions de notre époque historique, à la nécessité de sauvegarder et développer l'identité des différentes nations et des différents peuples grâce exclusivement à leur collaboration mutuelle et à l'appartenance à une Communauté plus grande.

Le besoin d'unité vient du fait que, pratiquement, tous les problèmes sociaux, économiques et politiques qui surgissent à l'heure actuelle dans les différents pays d'Europe ont un caractère transnational. Ils ne peuvent donc être résolus que par des efforts mutuels dans le sens de la solidarité et en respectant la loi de subsidiarité.

Subsidiarité et solidarité sont des concepts fondamentaux de la philosophie démocrate-chrétienne, d'ailleurs fortement influencée par la doctrine sociale des Eglises chrétiennes - surtout par la doctrine catholique constamment développée dans les encycliques sociales des papes depuis "Rerum Novarum" en 1891.

D'autre part, la doctrine catholique est elle-même fortement influencée par le programme et la pratique démocrates-chrétiens : dans la dernière encyclique papale, "Centesimus annus", de 1990, l'économie sociale de marché - bien que non désignée sous ce nom - a été, pour la première fois présentée comme un concept correspondant à la doctrine de l'Eglise.

La philosophie démocrate-chrétienne a des conséquences sur l'attitude politique et la manière d'agir de ceux qui la représentent. Elle exige une compréhension et un effort patient pour concilier des positions antagonistes. Ainsi, les démocrates-chrétiens se situent au centre de l'échiquier politique. Ils cherchent un équilibre entre les autonomies qui conditionnent notre vie, donc également la politique. Ils préfèrent des solutions modérées et des processus mesurés aux recettes radicales.

Une telle attitude implique ouverture aux idées nouvelles et flexibilité face aux situations inédites. Cela signifie que les démocrates-chrétiens ne suivent pas les idéologies qui prétendent avoir réponse à tout. Ils savent que personne n'est parfait, et eux-mêmes non plus. Ils ne veulent pas réaliser un quelconque concept théorique et idéologique, élaboré en table ronde ou dans un cabinet de travail, mais s'efforcent de trouver des solutions correspondant aux besoins des hommes et, dès lors, acceptables par eux. Le pragmatisme est donc un élément de l'action démocrate-chrétienne, à condition qu'il ne devienne pas une fin en soi, c'est-à-dire une idéologie.

Avec ce schéma de l'idéal de la démocratie d'inspiration chrétienne nous ne voulons en aucun cas glorifier le mouvement démocrate-chrétien. Mais il est à souligner que cet idéal est vivant et présent chez les démocrates-chrétiens politiquement actifs, qui acceptent des responsabilités dans l'Etat et dans la société ; il n'oblige certainement pas chacun de la même façon, mais reste néanmoins une orientation générale pour tous. Les programmes et l'action politique correspondante des partis démocrates-chrétiens d'Europe le prouvent.

UN MOUVEMENT POLITIQUE

A l'heure actuelle, le mouvement démocrate-chrétien est surtout organisé et présent en Europe et en Amérique Latine. Ici et là existent d'importantes associations régionales, telles l'*Union Européenne des Démocrates-Chrétiens (UEDC)* et l'*Organizacion Demócrata Cristiana de America (ODCA)* - qui collaborent au sein de l'*Internationale Démocrate-Chrétienne (IDC)*. Quelques partis et groupements reconnus par l'IDC existent en Afrique et en Asie, mais ils ne sont pas encore regroupés dans des associations régionales.

Jusqu'à une date récente, l'UEDC se composait uniquement de partis de l'Europe de l'Ouest. Mais, depuis le début de l'année 1989, des partis d'orientation démocrate-chrétienne se sont développés (ou se sont créés) dans presque tous les pays de l'Europe Centrale et Orientale suite au changement révolutionnaire qui a mené à la chute des régimes communistes et au rétablissement progressif de conditions libres et démocratiques. Renouant avec les traditions des partis sociaux-chrétiens existant auparavant, ou des partis populaires et paysans qui dominaient dans la plupart de ces pays avant la prise de pouvoir par les communistes, ils jouent à présent un rôle important et ont participé aux élections qui ont eu lieu depuis avec des résultats plus ou moins bons. Dans

l'Europe de l'Est, c'est-à-dire dans l'ancienne Union Soviétique, la Démocratie-Chrétienne trouve également de plus en plus d'adhérents, en Russie ainsi qu'en Ukraine et en Biélorussie, en Géorgie et en Arménie. Les groupes liés à la démocratie chrétienne vont croissant. Le développement progressif des partis démocratiques de l'Europe Centrale et Orientale a eu pour conséquence qu'à côté des partis susceptibles de renouer avec la tradition démocrate-chrétienne des années 30 ou 40, quelques partis, qui se sont développés au cours de ces dernières années en conflit avec les communistes en tant que mouvements démocratiques ou mouvements d'émancipation nationale, considèrent également la démocratie chrétienne comme leur famille politique.

De la même façon que le message démocrate-chrétien a exercé une attraction toute particulière sur la population ayant échappé à la catastrophe, immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale, des programmes et des politiques équivalents seront acceptés volontiers et en pleine confiance après l'effondrement total des systèmes sociaux et nationaux en Europe Centrale et Orientale pervertis par le communisme. Ceci confirme que la Démocratie Chrétienne reste une alternative vivante et vigoureuse.

L'OUVERTURE DU PPE

Le Parti Populaire Européen (PPE) a été fondé en 1976 à partir de l'UEDC en tant que fédération des partis démocrates-chrétiens de la Communauté Européenne. Pour rester crédible et pour s'imposer en tant que parti européen, le PPE doit évidemment être présent dans tous les pays qui appartiennent ou qui appartiendront à l'Union Européenne. Les efforts d'ouverture du PPE à des partenaires se référant à une autre tradition que la sienne se situent dans une ligne constructive de consolidation du projet européen.

Le PPE est un parti populaire. Donc, il n'est pas une "closed shop". Il n'a pas à exclure différents groupes, classes, couches ou mouvements, et surtout pas quand ceux-ci se reconnaissent en lui et désirent se faire représenter politiquement par lui.

Le PPE est un mouvement démocrate-chrétien. Il fait confiance à la force de persuasion de ses idées et il est prêt à accepter des responsabilités dans l'Etat et dans la société, et à les exercer en conformité avec sa conception spiritualiste de l'Homme.

Le PPE est un mouvement fédératif. Il respecte les particularités et les caractères de ses membres régionaux et nationaux dont il coordonne les contributions spécifiques par la méthode du consensus en vue de définir et de poursuivre une politique commune.

Les exigences et l'ambition du PPE trouvent finalement leur justification dans le rôle que les démocrates-chrétiens ont joué dans l'unification de l'Europe et dans la responsabilité qui en résulte.

Thomas JANSEN

POUVOIR D'ÉTAT - POUVOIR LOCAL EN FRANCE DEPUIS 1789

par Marcel POCHARD

La profonde mutation en cours des rapports entre pouvoir de l'Etat et pouvoirs locaux, en France, mérite réflexion. Elle rompt avec une très longue tradition historique. Ses enjeux ne sont pas seulement techniques, administratifs ou financiers, mais politiques. Beaucoup d'aspects de ce débat majeur pour une démocratie ont déjà été abordés dans cette revue ; cf. notamment les numéros 276-277 (Janvier-Mars 1992) et 277-278 (Avril-Juin 1992) reproduisant les interventions de Jean Brenas et Jacques Barrot lors d'une récente conférence-débat au Club France-Forum de Paris, et l'article de Dominique Baudis - "L'Europe des Régions" - dans le n° 277-278. Marcel Pochard replace la question dans une perspective historique et fait bénéficier nos lecteurs de ses compétences de juriste et de son expérience, acquise sur le terrain, en Franche-Comté.

Un des arguments couramment invoqués par les opposants au traité de Maastricht, lors du débat qui a précédé le récent référendum, a été la crainte de voir l'Etat national, garant de l'indépendance du pays et de la liberté des citoyens, vidé de sa substance - et donc de sa capacité de rester ce garant - par le double grignotage d'une part des institutions européennes, d'autre part des collectivités locales et notamment des régions.

C'était une nouvelle fois, sans parler du dossier européen, reposer le délicat problème, jamais clairement tranché en France, et néanmoins fondamental, des rapports entre le pouvoir d'Etat et le pouvoir local. L'équilibre de ces relations constitue pourtant un élément capital non seulement de la bonne administration territoriale d'un pays, mais aussi de sa vie démocratique, de sa cohésion sociale, même de son dynamisme économique.

Il nous est apparu intéressant, pour mieux apprécier les données actuelles du problème, d'en restituer les éléments dans une perspective du temps long cher à Fernand Braudel.

Il nous paraît en résulter que, face à une longue tradition de prépondérance sans partage du pouvoir d'Etat sur le pouvoir local (I), celui-ci, malgré une émergence continue (II), est loin d'avoir trouvé toute sa place et qu'une nouvelle étape de décentralisation paraît s'imposer si l'on veut à la fois résoudre efficacement certains problèmes actuels graves, comme la crise du système éducatif, et permettre à l'Etat de se recentrer sur ses missions essentielles, comme la sécurité.

UNE LONGUE TRADITION DE PRÉPONDÉ- RANCE DU POUVOIR D'ÉTAT AU DÉTRIMENT DU POUVOIR LOCAL

L'affirmation du pouvoir d'Etat

Il serait erroné de faire remonter la prépondérance du pouvoir d'Etat à la période révolutionnaire. L'Ancien Régime avait, bien avant elle, inlassablement poursuivi une œuvre de centralisation et d'affirmation du pouvoir d'Etat (1) ; et si les franchises ou libertés locales avaient pu, un temps, être favorisées, ce n'est que comme moyen de lutter contre le pouvoir féodal ; une fois ce pouvoir abattu, l'absolutisme royal ne pouvait que prendre ombrage de ces franchises et les avait systématiquement érodées, notamment au travers de l'institution des "intendants des généralités et provinces du royaume".

Mais c'est avec la Révolution que l'affirmation du pouvoir d'Etat prend sa pleine dimension théorique et pratique. On fonde alors l'Etat, incarnation de la Nation, sur les trois piliers qui vont lui donner toute sa force : indivisibilité, unité, centralisme.

L'idéal des révolutionnaires qui ont conçu l'armature de l'Etat est un face-à-face direct, non médiatisé, entre le pouvoir d'Etat, ou plus exactement le Corps Législatif, qui en est le détenteur, et les citoyens. Le député Thouret, rapporteur du projet de division de la France en départements, cantons et communes, ne déclare-t-il pas, dans son discours de présentation du nouveau dispositif devant l'Assemblée Nationale, le 3 novembre 1789, dans un bel acte de foi unitariste, complètement étranger à la

notion de libertés locales : *“Ne désespérons pas que le jour viendra où, l'esprit national étant mieux formé, tous les français réunis en une seule famille, n'ayant qu'une seule loi et un seul mode de Gouvernement, abjureront tous les préjugés de l'esprit de corporation particulière et locale”* (*La Pléiade, “Les orateurs de la Révolution française”, p. 1103*).

On relève le rejet des “corporations locales”. Leur intérêt, en tant que corps intermédiaire, au regard des libertés locales n'est pas perçu. Thouret lui-même enfonce le clou sur ce point, affirmant que *“la liberté publique est assurée par la permanence du Corps Législatif”* (*ibidem*).

D'ailleurs, les circonscriptions créées ne reçoivent pas la personnalité juridique et le Conseil d'Etat jugea en 1818 que *“les départements forment seulement des divisions territoriales tracées pour la facilité de l'administration”*.

Ce mouvement d'esprit ne fera que se renforcer pendant toute la période révolutionnaire, inspiré par le souci d'éviter que ne se constituent, sous couvert de libertés ou franchises locales (auxquelles il avait été renoncé, entre autres privilèges, dans la nuit du 4 août 1789), des forces contre-révolutionnaires. Le sommet est atteint avec la fameuse apostrophe de Barrère, en 1794, qui fait l'amalgame entre particularismes locaux (notamment linguistiques) et contre-révolution : *“Le fédéralisme et la superstition parlent bas breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque ; brisons ces instruments de dommage et d'erreur... citoyens, vous détestez le fédéralisme politique”*.

L'an VIII va consacrer l'édifice avec la loi du 28 pluviôse et l'institution des préfets, en partie héritiers des intendants des généralités et incarnation du pouvoir d'Etat face à un pouvoir local réduit à rien. L'esprit du système d'administration locale ainsi mis en place est bien résumé par Chaptal, rapporteur du projet de loi : *“Le préfet, essentiellement occupé de l'exécution, transmet les ordres au sous-préfet ; celui-ci aux maires des villes, bourgs et villages ; de manière que la chaîne d'exécution descend sans intervention du ministre à l'administration, et transmet la loi et les ordres du gouvernement jusqu'aux dernières ramifications de l'ordre social avec la rapidité du fluide électrique...”* (Corps Législatif, séance du 28 pluviôse an VII, archives parlementaires, II^e série, 1, page 230).

Sur ces bases, le pouvoir d'Etat va *“croître et embellir”* pendant toute la durée des XIX^e et XX^e siècles, alimenté par l'extension continue des interventions de l'Etat dans tous les domaines de la vie sociale, et que suffit à traduire la multiplication du nombre des ministères : 6 en 1791, 12 en 1924, 50 aujourd'hui. Ce renforcement constant du pouvoir d'Etat (le Léviathan cher à Hobbes) n'atteindra son apogée que dans les années toute récentes, durant la période 1981-1986, au cours de laquelle, parallèlement ou paradoxalement, intervient une reconnaissance accrue du pouvoir local avec les lois de décentralisation

de 1982-1983, cependant que le pouvoir d'Etat se voit octroyer, au travers des nationalisations et de la maîtrise consécutive tant du pouvoir financier (nationalisation des banques) que de l'ensemble des secteurs de production à caractère stratégique (nationalisation des grands groupes industriels), une telle sphère de compétence et d'action que tout autre pouvoir, notamment local, voit son champ rétréci d'autant et réduit à la portion congrue.

En fait de reconnaissance des exigences locales, ce que ce pouvoir d'Etat accepte, au long du XIX^e siècle et de la première moitié de notre siècle, c'est, au mieux, d'accroître la dimension locale de son action, renforçant d'ailleurs ainsi son impact et sa puissance.

Ainsi en est-il de la multiplication des antennes locales (que l'on appelle “les services extérieurs”) des administrations centrales. Avec elles, l'Etat se dote sur le terrain d'une exceptionnelle armature de moyens qu'aucun service d'une collectivité locale ne peut prétendre véritablement contrebalancer. Est-il besoin de rappeler à titre d'exemple l'étonnante puissance, sinon même la volonté d'hégémonie, dans leur domaine de compétence, de grands services comme les Ponts et Chaussées et le Génie rural ?

De même la déconcentration, qui, certes, a pour effet de transférer, parcimonieusement d'ailleurs, aux agents locaux de l'Etat certains pouvoirs jusque-là exercés par le pouvoir central, n'aboutit en fait qu'à renforcer le poids de l'appareil local d'Etat et notamment celui des préfets. Ceux-ci se voient en effet reconnaître, dans l'esprit même des idées de Chaptal, une autorité toujours plus complète et sans partage sur l'ensemble de ces services d'Etat (voir en ce sens les décrets du 14 mars 1964). Ce qui leur permet, d'une part, si besoin est, de rappeler à ces services la primauté des intérêts nationaux face aux influences locales, d'autre part, étant seuls à parler au nom de l'Etat, d'occuper localement une position dominante face à des élus locaux en situation de dépendance financière vis-à-vis de l'Etat pour la réalisation de bien des équipements de leur collectivité.

Aujourd'hui que l'équilibre des forces, du fait des lois de 1982-1983, est en train de basculer, on a quelques difficultés à imaginer l'importance ainsi atteinte par un pouvoir d'Etat, qui n'en demeure pas moins jaloux et méfiant du pouvoir local.

La méfiance vis-à-vis du pouvoir local

La méfiance vis-à-vis du pouvoir local, face cachée de la foi dans la toute-puissance du pouvoir d'Etat, remonte, elle aussi, bien au-delà de 1789. L'historien Lucien Febvre, cofondateur avec Marc Bloch de l'Ecole des Annales et qui s'est penché tout particulièrement sur le cas de la petite et exemplaire Franche-Comté (*“La Franche-Comté sous Philippe II”*, travail soumis comme thèse de doctorat es lettres à la Sorbonne en 1911 et dont Fernand Braudel dit, dans la préface à la publication chez Flammarion, que c'est le premier chef-d'œuvre de L. Febvre), fait remonter cette méfiance à l'époque de la Contre-Réforme : les franchises locales franc-comtoises ont

commencé à être rognées par le pouvoir d'Etat (celui exercé par Philippe II d'Espagne), lorsque celui-ci a estimé que les autorités locales ne s'opposaient pas avec suffisamment de vigueur à la Réforme.

Mais, à partir de la Révolution, cette méfiance devient plus explicite et organisée. Certes, dans une toute première étape, l'Assemblée Nationale dote la France d'une des législations les plus favorables à la libre administration municipale qu'elle ait connue : la loi municipale du 14 décembre 1789 prévoit le recours à l'élection pour l'ensemble des fonctions administratives locales et n'instaure aucune tutelle. Encore ce "libéralisme" intervient-il dans le cadre d'un redécoupage complet des circonscriptions d'administration territoriale (avec notamment la suppression, d'un trait de plume, des provinces), conçu pour éviter la naissance de tout contre-pouvoir local : selon l'aveu de Mirabeau, "*plus il y aura de communes, plus on luttera contre la renaissance des provinces*". Et il n'y a pas de meilleures illustrations de ce refus d'un réel pouvoir local que le projet, un temps caressé, d'un découpage purement géométrique du territoire, ignorant donc les réalités géographiques et humaines (projet de Lally-Tollendal). Proposition bien dans l'air du temps ; Thouret lui-même ne déclarait-il pas : "*Qu'importe à quelle division du territoire on soit rattaché, les avantages politiques et civils étant parfaitement égaux dans toutes*" (ibidem).

Mais cette période "*libérale*" est de bien courte durée. Déjà, la Constitution de 1791 éprouve le besoin de rappeler que les administrateurs locaux n'ont aucun caractère de représentation (titre III, chapitre IV, section II, article 2). Surtout, après la crise fédéraliste du printemps 1793, le gouvernement révolutionnaire réagit par des mesures vigoureusement centralisatrices, notamment avec le décret du 14 frimaire an II qui, entre autres, met en place des "*agents nationaux*" auprès de chaque district. C'est l'époque des "*représentants en mission*" qui se substituent aux autorités locales légales pour le meilleur et bien souvent le pire.

Puis le Directoire et le Consulat institutionnalisent le réflexe traditionnel de méfiance vis-à-vis de la décentralisation, avec la loi du 28 pluviôse an VIII déjà mentionnée. L'administration locale se trouve exclusivement confiée à des agents nommés par l'Etat, et non à des élus : maire pour la commune, sous-préfet pour l'arrondissement, et surtout préfet pour le département : "*le préfet sera chargé seul de l'administration*", dit l'article 3 de la Constitution de l'an VIII.

Ce dispositif évoluera régulièrement au long des XIX^e et XX^e siècles, avec une reconnaissance progressive d'un pouvoir exercé par des élus locaux, mais la méfiance vis-à-vis du pouvoir local continuera. Méfiance nourrie tour à tour de considérations les plus diverses, mais toujours convergentes - y compris même l'anticléricalisme. Clemenceau ne se déclare-t-il pas centralisateur pour faire pièce à une Eglise elle-même centralisée ("*La décentralisation, pour nous, c'est la création de foyers de liberté ; pour nos adversaires, c'est la constitution d'en-*

claves romaines tenant garnison contre le droit libérateur de la République française").

Cette méfiance se manifeste doublement :

- tout d'abord par le refus durable de confier "*l'exécutif*" des départements à des élus, que ce soit lors du vote de la grande loi départementale de 1871 ou après l'adoption de la Constitution de 1946 qui dispose pourtant dans son article 87 que "*l'exécution des décisions (des conseils généraux) est assurée par leur président*". Nonobstant, jusqu'en 1982 - et ce, depuis l'an VIII -, c'est le préfet qui reste chargé de préparer et exécuter les délibérations des Conseils généraux, ce qui permet au pouvoir d'Etat de contrôler l'action de ces derniers, voire de l'influencer ou de l'orienter ;

- ensuite par la tutelle qui soumet l'exercice du pouvoir des collectivités locales à un contrôle strict des agents de l'Etat - et dont l'existence même est le symbole des relations déséquilibrées (2) entre pouvoir d'Etat et pouvoir local en France. Cette tutelle est triple :

. *administrative* tout d'abord ; elle est multiforme, de la nécessaire approbation préalable des délibérations les plus importantes par le pouvoir de tutelle à la possible annulation pure et simple de certaines délibérations en passant par la substitution d'office de l'autorité de tutelle à l'autorité locale lorsque celle-ci ne prend pas une délibération que la loi lui impose ;

. *financière* ensuite. Outre que leur budget fait partie des délibérations soumises à approbation, les collectivités locales ne peuvent pas créer elles-mêmes d'impôts, mais seulement percevoir ceux que la loi met à leur disposition. Or, l'Etat n'a jamais doté les collectivités locales d'une fiscalité moderne. Leurs ressources fiscales, assises pour l'essentiel sur le foncier, l'habitation, la masse salariale, ont toujours été caractérisées par leur archaïsme. De ce fait, l'Etat est resté le pourvoyeur de fonds des collectivités locales au travers des subventions qu'elles devaient solliciter pour financer toute dépense un tant soit peu importante. Et il faudra attendre les années 1970-1980 pour que cette politique de subventions ponctuelles obligatoirement affectées à une catégorie définie des dépenses globales, génératrice de dépendance, soit remplacée par une politique de dotations globales librement utilisées par chaque collectivité ;

. *technique et juridique* enfin ; qu'il s'agisse de l'attribution au seul pouvoir d'Etat de la conduite de certaines procédures (ainsi de l'expropriation d'utilité publique, clef de la réalisation de la plupart des équipements et des opérations d'aménagement, et confiée aux seuls préfets), de la multiplication des cahiers des charges types qui dictent aux collectivités le contenu de nombre de leurs actes, ou du recours quasi obligatoire aux grandes administrations de l'Etat pour la conception ou la réalisation de nombre de travaux ou équipements publics.

Ajoutons enfin que, si le principe a pu être posé que les collectivités locales sont responsables des affaires les concernant, le pouvoir d'Etat a toujours veillé à ce que le pouvoir local ne s'immisce pas pour autant dans la

conduite de certaines politiques, pourtant très sensibles à ces collectivités, mais jugées de son ressort exclusif, comme l'action économique. Dans ce domaine, la règle a été, depuis toujours, celle de l'interdiction, tempérée, il est vrai, par une jurisprudence compréhensive du Conseil d'Etat. Et il faudra attendre les années toute récentes pour que l'on prenne conscience qu'un pouvoir local sans possibilité d'intervention économique est un pouvoir manchot.

LA LENTE ÉMERGENCE DU POUVOIR LOCAL

La prépondérance du pouvoir d'Etat et la méfiance vis-à-vis du pouvoir local n'ont pas empêché l'émergence lente, mais sûre et irréversible, de ce dernier. Le pouvoir local a ainsi acquis progressivement un poids que les récentes lois de décentralisation de 1982-1983 ont encore accru, même si l'on ne doit pas se cacher la situation encore fragile de ce pouvoir.

Une montée continue du pouvoir local

De la Révolution à nos jours l'affirmation du pouvoir local a été régulière, ponctuée d'étapes plus ou moins décisives. Les causes en sont multiples ; relevons toutefois que la décentralisation est essentiellement portée par les courants d'idées libéraux, chaque étape de libéralisation politique générale s'accompagnant d'un élargissement du pouvoir local. Guizot a bien expliqué cette conjonction lorsqu'il déclare : *"Quand le pouvoir supérieur est chargé à la fois de gouverner avec la liberté et d'administrer avec la centralisation, la tâche est presque impossible"*.

Les principales étapes en sont schématiquement les suivantes :

- *Première étape*, sous la Monarchie de juillet, due précisément à Guizot ; l'article 69 de la Charte de 1830 prévoit que *"les institutions départementales et municipales seront fondées sur le système électif"*. Ce programme novateur ne sera pas complètement mis en œuvre ; toutefois la loi municipale de 1831 et la loi départementale de 1834 instaurent l'élection des conseils municipaux et des conseils généraux, tandis qu'une loi de 1837 élargit les attributions de ces collectivités et donne la personnalité juridique aux départements. Les maires et adjoints, ainsi que les exécutifs départementaux, n'en restent pas moins toujours tous nommés par le gouvernement, ce qui permettra à l'avocat et libéral Ledru-Rollin, devenu ministre de l'Intérieur lors de la Révolution de 1848, de remplacer immédiatement la totalité des préfets et de leur donner consigne de changer tous les maires et adjoints non favorables à la République.

- *Deuxième étape*, la période dite libérale du Second Empire. Pour la première fois, une loi municipale (de 1867) prévoit que certaines catégories de maires seront élus ; mais il s'agit des seuls maires des communes de moins de 6 000 habitants.

- *Troisième étape* : les grandes lois départementales (de 1871) et municipales (de 1884) qui donnent leur véritable

assise aux communes et aux départements. Ces lois constituent la véritable charte du pouvoir local en France au cours des cent dernières années. Les principes fondamentaux en sont bien connus : libre administration avec élection des maires et adjoints dans l'ensemble des communes et d'une commission départementale chargée de suivre l'action du préfet dans les départements ; compétence générale reconnue à ces collectivités pour s'occuper de la totalité des affaires les concernant ; mais, en contrepartie, tutelle très stricte du pouvoir d'Etat.

- *Quatrième étape* : les IV^e et V^e Républiques, avec notamment la renaissance des régions, après une longue éclipse. L'après-deuxième guerre mondiale est en effet marqué par un véritable regain d'intérêt pour les collec-

***Guizot a découvert que liberté et centralisation
étaient quasi incompatibles***

tivités locales et l'administration locale. Comme il a été dit, la Constitution de 1945 prévoit, sans que cette disposition ait été suivie d'effet, que l'exécutif des départements est assuré par leur président. Une série de textes interviennent par contre pour alléger la tutelle et faciliter l'action des collectivités locales, notamment par la coopération intercommunale (avec la création des syndicats à vocation multiple - SIVOM - en 1959 ou des communautés urbaines en 1971).

Mais la grande novation de cette période est la *renaissance des provinces*, qui avaient été supprimées près de 200 ans auparavant, en 1789. Renaissance bien évidemment capitale, car clef de toute affirmation d'un véritable

pouvoir local : face à un pouvoir d'Etat fort, le pouvoir local ne peut en effet compter que s'il n'est pas trop divisé. Or que peuvent, face à l'Etat, 36 000 communes jalouses de leurs intérêts ou même 90 départements ? Au contraire un petit nombre de régions est véritablement à même de faire contrepoids.

Cette renaissance, amorcée par le long débat régionaliste apparu dès la fin du XIX^e siècle et rendue nécessaire par les exigences croissantes de l'aménagement du territoire (comment ne pas citer J.F. Gravier et son "*Paris et le désert Français*"), s'est opérée en trois temps qui se sont rapidement enchaînés :

. *1^{er} temps (1955-1960) : la renaissance administrative*, initiée par le président Edgar Faure avec le décret du 30 juin 1955 prévoyant l'établissement de programmes d'action régionale et concrétisée par l'arrêté du 28 octobre 1956 créant les régions de programme. Etape décisive sinon capitale non seulement parce qu'elle refamiliarise la France avec l'échelon régional, mais surtout parce qu'on lui doit le découpage actuel des Régions, définitivement arrêté par un décret du 2 juin 1962, avec ses nombreuses conséquences de tous ordres.

. *2^e temps : la renaissance juridique*. C'est la loi de 1972 qui crée les établissements publics régionaux : la région devient un acteur doté de la personnalité juridique en tant qu'Etablissement public. Cet acteur est certes strictement encadré dans ses missions et sa gestion (son exécutif est confié au préfet), mais il est doté d'organes lui conférant un début de légitimité : Conseil régional et Comité économique et social.

. *3^e temps : la naissance politique* en 1982-1986. La région devient une collectivité locale à part entière et bénéficie de l'ensemble des mesures de décentralisation intervenues parallèlement et qui marquent la dernière étape de l'émergence du pouvoir local.

- *Cinquième étape* : les lois récentes de 1982-1987. Le contenu de ces lois est bien connu. On se contentera d'en rappeler les deux grands volets :

. le renforcement du pouvoir des élus, d'une part. Il résulte en premier lieu du transfert de l'exécutif des départements et régions aux présidents du conseil général et du conseil régional : départements et régions deviennent des collectivités libres et majeures. Il résulte en second lieu de la suppression pure et simple de la tutelle administrative et financière, les collectivités locales n'ayant à répondre de leurs actes que devant le juge (Tribunal administratif ou Chambre régionale des comptes).

. le transfert aux collectivités locales de compétences jusque-là exercées par l'Etat, et dont celui-ci accepte de se dessaisir, y compris dans des domaines importants. Ce n'est pas un précédent, mais c'est la première fois que des transferts interviennent de façon aussi systématique et organisée.

Une situation encore fragile du pouvoir local

Le mouvement de décentralisation et les récentes lois,

notamment avec le transfert des exécutifs des départements et des régions à des élus, ont permis aux collectivités locales de donner une meilleure mesure de leur capacité d'action. Un foisonnement sans précédent d'initiatives est intervenu dans tous les domaines de la vie économique et sociale. C'est Edgar Faure faisant de la Franche-Comté un laboratoire d'innovations : emploi vocationnel des jeunes, tour européen des jeunes, expérience unique de coopération alimentaire avec l'Afrique par la création d'une fromagerie - école au Mali. C'est l'Alsace lançant des opérations de transfert de technologie de grande ampleur avec le Bade-Wurtemberg. C'est le département du Doubs créant, de la frontière suisse à Besançon, une route des microtechniques... C'est le Futuroscope de Poitiers et, plus généralement, la vague des technopoles. C'est le foisonnement des initiatives de coopération décentralisée (voir sur ce point le rapport du Conseil Economique et Social "Les relations extérieures des régions et collectivités locales en vue d'une amélioration des échanges économiques", avril 1992).

Incontestablement, les collectivités locales, enfin vraiment responsables et maîtresses de leur domaine, ont relevé le défi, utilisant au mieux leurs atouts et affrontant leurs handicaps. C'est en soi une petite révolution. Jamais notre pays, habitué à réagir de façon uniforme d'un endroit à un autre, dans le cadre des circulaires émanant de l'administration centrale, n'avait connu une telle diversité d'expériences, et finalement une telle vitalité. A l'évidence, des énergies ont été libérées qui sont en train de modifier profondément la façon d'agir de notre pays.

Un pouvoir local est ainsi véritablement en gestation et déjà largement perceptible sur le terrain. Ce pouvoir ne manque d'ailleurs pas d'ores et déjà de bousculer ici et là le pouvoir d'Etat. Nombre d'administrateurs locaux de l'Etat ne savent pas comment se situer face à ce nouveau partenaire en pleine expansion et se demandent quelle marge de manœuvre il leur reste réellement. Car, si les collectivités locales ont leurs coudées franches et peuvent se sentir dotées de bottes de sept lieues, libres le cas échéant de marcher sur les plates-bandes des administrations d'Etat, le pouvoir d'Etat reste soumis à son schéma d'action traditionnel, étroitement encadré dans ses initiatives par les administrations centrales et soucieux d'éviter tout remous et tout risque. Face à un partenaire mouvant l'Etat reste, faute d'une réelle déconcentration, empêtré par l'armature lourde d'une pratique centralisatrice, et donne bien souvent l'impression de demeurer l'arme au pied, la capacité d'initiative des meilleures volontés finissant dans de telles conditions par s'éroder.

Il serait toutefois faux de conclure de cette affirmation progressive du pouvoir local que celui-ci a acquis en France sa pleine dimension.

Trois limites importantes pèsent sur lui :

- *Première limite : l'absence de choix entre régions et départements et l'imbrication des compétences.*

Notre pays a, dans la période récente, à la fois créé un échelon nouveau de gestion, la Région, et étoffé les autres échelons existants, qu'il s'agisse du Département ou de la Commune, sans compter l'écheveau des organes de gestion intercommunaux ou interrégionaux. Qui plus est, chaque échelon se trouve doté de compétences qui s'imbriquent quasi nécessairement dans les compétences exercées par d'autres (ainsi lorsque les départements sont chargés des collèges et les régions des lycées).

Dans ces conditions, il est bien difficile aux citoyens de savoir qui fait quoi et, plus encore, à une collectivité, d'assumer pleinement ses responsabilités. Des financements croisés doivent dès lors être montés. Ils ne sont pas à tout coup condamnables, car c'est une méthode pour associer à une décision ou à un programme l'ensemble des partenaires intéressés, ainsi par exemple en matière routière. Mais ils sont source de complexité de gestion et de dilution des responsabilités.

Le problème se pose tout particulièrement entre régions et départements. A l'évidence, dans les transferts de compétences intervenus en 1982-1985, le gouvernement n'a pas voulu choisir entre la région et le département, d'où les difficultés de cohabitation entre notamment les petites régions et les gros départements. D'aucuns voient la solution dans le redécoupage des régions et la création de grandes régions. Un tel projet bénéficie sur le papier de multiples justifications : comment ne pas admettre que de grandes régions sont mieux à même que des petites d'assumer utilement leurs compétences dans les domaines déterminants que sont l'enseignement supérieur ou la recherche, ou à avoir une approche suffisamment large de l'aménagement du territoire ou de la coopération transfrontalière ?

Mais ce projet de redécoupage soulève bien des questions. Sur sa faisabilité : comment rattacher la Franche-Comté, qui a 2 000 ans d'histoire, à une Bourgogne dont elle a toujours su se garder distincte ? Sur sa portée : une grande région sans racine historique et donc populaire peut-elle incarner un pouvoir local et ne se ramènera-t-elle pas pendant un temps assez long à un simple cadre administratif ? Sur ses objectifs : s'agit-il de créer de grandes régions ou de préserver les départements ? De ce point de vue, le débat ainsi engagé peut en lui-même s'avérer dangereux, car il revient à mettre en cause la légitimité des régions actuelles, sans offrir de solution de substitution et à couper l'élan d'une croissance régionale en train de prendre son rythme.

Il nous paraîtrait plus judicieux, en partant du découpage des régions (qui, comme cela ressort de diverses études entreprises sur ce point au long des années, conduit à un nombre de régions qui n'est pas loin de pouvoir être considéré comme une sorte de chiffre d'or), de mettre de l'ordre dans les compétences respectives des départements et des régions - par exemple en réservant aux départements tout ce qui touche à la vie quotidienne et en chargeant les régions de tout ce qui concerne la préparation de l'avenir.

- *Deuxième limite : des compétences définies de manière restrictive*

Le pouvoir local n'est susceptible de jouer un rôle que pour autant que les compétences qui lui sont reconnues le lui permettent. Or les compétences jusque là transférées ont été étroitement comptées, beaucoup plus comptées que ne le laisse suggérer le sentiment naturel que la décentralisation a connu une formidable accélération en 1982-83 ; ce sentiment provient beaucoup plus du transfert, assez spectaculaire, du pouvoir exécutif dans les départements et régions que du transfert de compétences, finalement très mesuré. En témoignent deux exemples : la formation et le développement économique.

En matière de formation, la compétence transférée aux départements et aux régions en matière de lycées et collèges porte essentiellement sur les éléments matériels : l'immobilier (investissement et entretien) et les équipements, soit "*le contenant*" de l'enseignement, alors que le "*contenu*" (programmes, personnels,...) reste aux mains de l'Etat. Certes, les régions ont la responsabilité d'établir le schéma prévisionnel des formations et elles s'y sont attachées avec volontarisme. Mais il ne faut pas se cacher qu'elles n'ont pour autant aucune prise sur la réalité de l'enseignement. Le système d'enseignement reste étroitement sous la responsabilité de l'Etat... et du syndicalisme des enseignants. Tout continue à se décider à Paris, dans le contexte que l'on sait de difficile adaptation aux exigences de changement. Et que dire de la formation professionnelle continue, soi-disant devenue une compétence de droit commun des régions et qui, pour plus des 3/4 des crédits publics engagés annuellement, relève des décisions de l'Etat, en particulier s'agissant des formations d'insertion professionnelle des jeunes !

En matière économique, les lois de 1982-83 ont posé le principe de la liberté d'intervention des collectivités locales pour ce qui est des interventions indirectes, mais en enserrant parallèlement les interventions directes dans des normes très strictes, d'ailleurs pratiquement les mêmes pour la plus petite commune et la plus grande région. Les régions, qui assument en la matière une responsabilité particulière, se trouvent ainsi dépourvues de toute véritable latitude d'action pour appuyer, par une aide directe adaptée, une initiative jugée particulièrement intéressante ou attirer un investissement étranger. Une preuve parmi d'autres que la méfiance vis-à-vis du pouvoir local reste la règle.

- *Troisième limite : l'intendance ne suit pas*

Le pouvoir local achoppe, de ce point de vue, sur deux handicaps majeurs :

- Des finances locales archaïques. Ce point a déjà été évoqué. Ajoutons ici que l'ensemble des collectivités locales vivent de la même fiscalité directe. De ce fait, il est quasiment impossible à une de ces collectivités, en particulier départements et régions, de définir une politique fiscale claire et perceptible par le contribuable et, par-

tant, une politique financière digne de ce nom. Faute du nerf de la guerre (des ressources financières modernes), les collectivités locales se trouvent contraintes de limiter leurs projets d'avenir.

- Des moyens humains encore insuffisants. Année après année, les collectivités locales ont certes su se doter d'un personnel de qualité. Et une fonction publique territoriale a été mise en place (loi du 26 janvier 1984) pour assurer à ces agents une carrière attractive. Mais il reste que, face à l'administration territoriale de l'Etat et à ses services techniques, l'administration des collectivités locales manque encore de poids. A titre d'exemple, le nombre de cadres A dont dispose une région dépasse à peine celui des cadres A d'une ou deux directions régionales moyennes de l'Etat. Le transfert de compétences aurait dû être accompagné, selon les principes posés par les lois de 1982 et 1983, d'un transfert de personnel. Ce dernier n'a été que très partiel. Ainsi le transfert de personnel accompagnant le transfert de compétences en matière de lycées s'est limité, pour l'ensemble des régions françaises, au transfert d'un seul agent (en Auvergne). Cette situation doit être sérieusement prise en compte. Si le pouvoir local veut contrebalancer davantage le pouvoir d'Etat, il doit d'abord pouvoir rivaliser en termes de *matière grise*, ce qui n'est pas encore suffisamment le cas.

Il faudrait ajouter à ces handicaps majeurs du pouvoir local, qui l'empêchent de prendre toute sa place, *les dérapages constatés dans l'exercice de ce pouvoir local* et

qui, à terme, peuvent limiter la confiance mise en lui. C'est l'engagement de dépenses plus ou moins somptuaires : des plus apparentes (sièges pompeux des assemblées locales ou multiplication des voitures de fonction assorties de toujours plus de gadgets, campagnes de publicité à la limite de l'abus de pouvoir) aux moins visibles (les finances locales prennent en charge les moindres dépenses des hauts responsables). Mais ce qui est peut-être le plus en cause, c'est la mise en place d'une classe politique locale qui vit exclusivement de politique ; longtemps qualifié de *bénévole*, le mandat d'élu local ne l'est plus du tout pour un nombre croissant d'élus qui y trouvent un véritable sursalaire (faiblement fiscalisé), surtout en cas de cumul... et ce d'autant plus que le statut de l'élu, récemment mis en place, se rapproche paradoxalement de celui du fonctionnaire si vilipendé : droit au traitement, droit à la formation, droit à la retraite, droit à retrouver son emploi ; quant à la responsabilité, y compris politique, elle n'est bien souvent que théorique. Résultat : le nombre d'élus locaux vivant de politique et ayant abandonné toute activité professionnelle (c'est-à-dire dépendant totalement de la politique) tend à se multiplier. Qu'il en soit ainsi pour les présidents des assemblées locales, cela va de soi : le travail d'un président de Conseil Général ou de Conseil Régional est un travail à temps plein. Qu'à la rigueur, il en soit également ainsi d'un vice-président, passe. Mais que les mandats locaux deviennent pour une minorité,

malheureusement de moins en moins négligeable, un gagne-pain beaucoup plus fructueux que l'activité professionnelle que les intéressés se sont hâtés d'abandonner (le cas échéant, après y avoir échoué), il y a là un pas qui n'aurait pas dû être franchi.

Ces travers ne manquent pas d'être mis au débit de la décentralisation. A tort, car ce qui est en cause, ce n'est pas la décentralisation (dont on a vu qu'elle a abouti à une animation sans précédent du territoire), mais une certaine classe politique locale. Il reste qu'il ne faudrait pas que, par ce biais, le pouvoir local se trouve plus ou moins déconsidéré aux yeux des citoyens. Les tenants du pouvoir local doivent donc veiller à réduire l'ampleur de ces dérapages.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Par étapes successives, dont la dernière en date, celle des lois de décentralisation de 1982-1983, n'est pas la moindre, notre pays s'est doté, aux côtés du pouvoir d'Etat, d'un véritable pouvoir local. Ainsi ont été reconnus et se sont développés des centres d'impulsion autres que le seul Etat central - avec les résultats très probants que l'on a relevés et sans que soit menacée l'unité de l'Etat.

Mais il nous paraît que de nouvelles étapes doivent être impérativement franchies dans cette voie, si la France veut régler efficacement certains dossiers d'avenir. Bien des problèmes anciens ou nouveaux qui vont marquer notre pays pour les années à venir ne pourront être résolus que si l'on se décide à les aborder localement, et notamment régionalement.

Nous en donnerons deux exemples :

- la rénovation de notre système éducatif, qui pêche par un excès de centralisation et d'uniformité. Le temps est venu d'y remédier, notamment pour ce qui est de tout le volet formation professionnelle, car s'il est un domaine où l'approche jacobine a marqué ses lacunes, c'est bien celui-là, par la coupure qui s'est établie entre appareil éducatif et entreprises et par la faible reconnaissance de cette voie de formation, avec la conséquence que l'on sait, unique en France, en matière de chômage des jeunes.

Il n'y a guère d'autre ressource pour redresser la situation que de donner aux régions toute la maîtrise de l'organisation de cette formation professionnelle, avec mission d'y généraliser l'alternance (lire sur ce point le remarquable article de Guy Bourgeois "Le rendez-vous de mars 1993" in "La Revue des deux mondes" septembre 1992).

Et, bien entendu, cette responsabilité nouvelle des régions doit concerner non seulement la formation professionnelle initiale, mais aussi tout ce qui est insertion professionnelle des jeunes. Il est tout de même paradoxal qu'en 1992, ce soit encore l'Etat qui assure seul cette

responsabilité au travers d'une politique exclusivement nationale, de modalités d'insertion uniformes dans tout le pays et avec le seul relais de hauts fonctionnaires. Les élus locaux doivent devenir en la matière, de façon urgente, car après tout c'est leur rôle premier, acteurs et responsables.

- le pilotage des politiques sociales. Notre système social est en train d'exploser en termes financiers, sans que pour autant les résultats en soient très probants en termes de cohésion sociale - et pour cause, là-aussi, le pilotage étant quasi exclusivement national, sans marge de manœuvre locale. Ne peut-on donc imaginer une conduite régionale de politiques sociales ?... Pierre Méhaignerie, Président du CDS et Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, avance l'idée de sortir du carcan en permettant aux régions de prendre, à titre expérimental, la responsabilité de gérer le système, charge à elles d'introduire flexibilité et efficacité. Nous y souscrivons pleinement ; l'expérimentation locale est peut-être en la matière le seul moyen de tenter des améliorations sans risquer la déstabilisation.

Bien d'autres exemples pourraient être cités, ne serait-ce que l'aménagement local de la construction européenne. Ils plaident tous pour une nouvelle étape de décentralisation.

Et que l'on ne nous objecte pas le risque de mettre en danger l'Etat-Nation. Celui-ci nous paraît davantage menacé par son propre immobilisme, sa lenteur à résoudre des problèmes fondamentaux (dont la construction européenne) ou sa méfiance vis-à-vis des contre-pouvoirs que par la naissance de "parlements provinciaux réclamant une part de souveraineté" (Michel Debré - discours prononcé le 4 octobre 1983 à l'occasion du 25^e anniversaire de la Constitution de la V^e République).

Un pouvoir local fort et dynamique, n'est-ce pas en fait une incitation à un pouvoir d'Etat non moins dynamique et fort ? Après 200 ans de lente gestation il est temps que les rapports entre pouvoir d'Etat et pouvoir local s'établissent en France dans une telle perspective.

Marcel POCHARD
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat

(1) Nous nous contenterons sur ce point de renvoyer, une fois encore, à l'incontournable démonstration de Tocqueville dans "L'Ancien Régime et la Révolution".

(2) Comment ne pas rappeler ici le qualificatif "d'insolent" donné par Tocqueville au seul mot de "tutelle" ("L'Ancien Régime et la Révolution", Livre II, Chapitre III).

(3) Les lecteurs pourront utilement, à cet égard, se référer à l'article de Dominique Baudis - l'Europe des régions (France-Forum, n° 277-278, Avril-Juin 1992).

PRÉVENTION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ET SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

par Gino NECCHI

L'augmentation incessante du nombre des entreprises défailtantes suscite préoccupations et inquiétude. Il atteignait 52 565 en 1991, représentant un passif de 100 milliards de F. ; et 56 587 entre juin 1991 et mai 1992, soit 15 % de plus que dans la période correspondante de 1990-1991.

Le droit commercial applicable aux faillites et à la cessation de paiement a évolué. A l'origine, le fait pour un chef d'entreprise de se trouver hors d'état d'honorer ses obligations était quasi infamant et entraînait toute une série de pénalités, la perte de nombreux droits, l'interdiction d'exercer certaines fonctions (notamment celles de gestion d'entreprise).

Puis, la législation a progressivement perdu de sa sévérité, le législateur, la crise aidant, devenant plus préoccupé d'assurer la survie de l'entreprise et donc la sauvegarde de l'emploi que de protéger les intérêts des créanciers. Au point que, désormais, certains chefs d'entreprise peu scrupuleux sont parfois tentés d'utiliser abusivement les nouvelles dispositions pour effacer à bon compte tout ou partie de leurs dettes ou, à tout le moins, de s'engager à la légère, et leurs créanciers et leurs salariés avec eux, dans des aventures industrielles ou commerciales mal conçues.

Une énième réforme de cette législation est donc à l'ordre du jour. Ainsi, à la fin du 1^{er} semestre 1992, la Compagnie nationale des commissaires aux comptes a adressé au Garde des Sceaux un rapport préconisant de remédier aux lacunes de la loi de 1984 relative à la prévention des difficultés des entreprises.

Dans un domaine aussi délicat, où impératifs sociaux et contraintes économiques, intérêts contradictoires des divers partenaires de l'entreprise - salariés, fournisseurs, banquiers,... -, besoin de transparence, mais aussi de secret des affaires, n'ouvrent aux solutions qu'une voie dangereusement étroite, il convient de ne plus - comme ce fut trop souvent le cas - se lancer dans des réformes ambitieuses et inspirées des meilleures intentions, mais insuffisamment étudiées. Les propositions contenues dans l'article ci-après, avancées par un juriste confirmé et un praticien, méritent au contraire de retenir l'attention de nos lecteurs.

Le Conseil National des administrateurs et mandataires judiciaires a dénoncé, le 14 octobre 1992, par la voix de son président le sort réservé aux créanciers par la législation actuelle relative aux entreprises en difficulté. Les administrateurs judiciaires et les mandataires liquidateurs souhaitent "une révision de la législation" et alertent les pouvoirs publics sur le véritable détournement des dispositions en vigueur.

La disparition d'une entreprise, après "faillite", a souvent des effets dramatiques ; le chef d'entreprise est lui même remis en cause dans ses capacités personnelles et professionnelles ; les créanciers n'ont bien souvent que leurs yeux pour pleurer et nombre de salariés, appartenant à l'entreprise en cause ou même éventuellement à d'autres, entraînées dans la chute de la première, voient leur contrat de travail prendre fin et se retrouvent contraints de rechercher un nouvel emploi alors que, comme on le sait, la demande d'emplois est très supérieure à l'offre.

La disparition d'une entreprise peut donc être vécue

comme un drame. Mais, de même que la médecine a progressé en traitant le mal le plus tôt possible ou en tentant de le prévenir, de même la plupart des pays européens, dont la France, après n'avoir connu que l'élimination de l'entreprise en situation désespérée, ont complété leur législation par des procédures tendant à traiter ou à prévenir les difficultés avant qu'elles ne deviennent insurmontables.

*
* *

L'ordonnance du 23 septembre 1967 avait créé une

procédure de suspension provisoire des poursuites et d'apurement collectif du passif applicable aux entreprises dont la disparition était de nature à provoquer un trouble grave pour l'économie nationale ou régionale. Sa mise en œuvre se voulait une aide à l'entreprise d'abord, en lui procurant un répit grâce à une suspension de toutes les poursuites individuelles des créanciers pendant trois mois, en l'obligeant à prendre des mesures de redressement dont l'application était favorisée par la possibilité d'imposer aux créanciers des délais de paiement pouvant s'étaler jusqu'à trois ans.

Cette Ordonnance contenait en germe les dispositions de la loi du 25 janvier 1985 ; elle mettait en évidence une prise de conscience fondamentale, celle de l'importance de l'entreprise en tant qu'entité économique productrice de richesses et d'emplois.

La loi du 25 janvier 1985 privilégie en effet le sort de l'entreprise : ses rédacteurs ont estimé que les sanctions pécuniaires, les déchéances et les interdictions attachées à la faillite personnelle étaient suffisamment dissuasives et répressives.

Auparavant, la menace de sanctions pénales dissuadait souvent le chef d'entreprise de déposer son bilan, car il avait l'impression de déclencher un processus commercial et pénal qui risquait de conduire à son inculpation. Mais, aujourd'hui, certains débiteurs défaillants, c'est-à-dire ceux qui sont dans l'impossibilité de faire face au passif exigible avec leur actif disponible, ne sont-ils pas tentés d'utiliser à leur profit ces dispositions ? N'assiste-t-on pas à un véritable détournement de procédure ? Autrement dit, le recours - dans des conditions abusives - aux procédures collectives n'est-il pas devenu un mode de gestion de l'entreprise ?

*
* *

Le débiteur défaillant veut gérer son temps : de là à organiser, à planifier la date de dépôt de bilan, il n'y a qu'un pas vite franchi dans certains cas, cela, grâce, notamment, au système actuel de crédit. L'entrepreneur d'aujourd'hui est un "banquier de fait" qui, en cas de difficultés financières, tiendra en s'appuyant sur les banques tant que celles-ci voudront bien lui "accorder leur confiance".

Le débiteur défaillant veut déterminer l'étendue de la saisine du Tribunal de Commerce : au lieu d'organiser son entreprise en départements, il créera autant de sociétés distinctes, et pourra, en cas de difficultés financières, séparer l'ivraie du bon grain et, en conséquence, limiter l'étendue des recours des créanciers en limitant la déclaration de cessation de paiements à une ou plusieurs de ces sociétés qui, en la forme, apparaissent comme des entités indépendantes alors qu'en réalité elles devraient à elles toutes constituer une seule entreprise. Heureusement le Tribunal de Commerce peut se saisir d'office en restituant en droit la réalité des rapports économiques et en envisageant la situation des salariés de l'ensemble des sociétés concernées.

Le débiteur défaillant peut également présenter des procédures éclatées devant des juridictions consulaires distinctes, en se fondant sur l'implantation de sièges sociaux dispersés sur l'ensemble du territoire national. Là encore, les juridictions consulaires et les Parquets doivent être vigilants. Un seul Tribunal de Commerce doit être compétent pour traiter des affaires ayant des liens de connexité. D'où le soin qui devrait être apporté par le Parquet saisi initialement à prendre l'attache des autres Parquets qui seraient éventuellement compétents si l'affaire était traitée par procédures éclatées. Il faut noter à ce propos la combativité des juridictions consulaires, de l'autorité préfectorale et des élus locaux pour veiller à ce que chaque Tribunal de Commerce conserve "son affaire". Cet intérêt se comprend fort bien. Quand la juridiction est proche, les salariés, notamment, ont l'impression d'être mieux entendus, mieux compris. Les autorités locales ont également la conviction qu'elles pourront mieux agir pour maintenir l'outil de travail : l'entreprise. Mais l'intérêt général et le bon sens doivent l'emporter et il ne saurait y avoir de solution adéquate au problème posé si l'on ne restitue pas au préalable la nécessaire unité économique de l'ensemble précédemment - et artificiellement - démembré.

Dans la mesure où le débiteur défaillant peut ainsi structurer dans le temps sa déconfiture, choisir sa date de déclaration de cessation de paiements, il n'est pas exclu qu'il veuille aussi prendre les devants dans la procédure commerciale et qu'il contacte un administrateur non encore désigné par le Tribunal mais qui pourrait l'être. Il appartient aux magistrats consulaires d'être attentifs à ces tentations et d'éviter ainsi un choix suggéré. Le Parquet se doit d'être vigilant. Il est nécessaire de sauvegarder la liberté de choix du Tribunal et de ne pas autoriser la pratique du fait accompli.

Le débiteur défaillant peut être également tenté de choisir, si l'entreprise en difficulté lui laisse cette faculté, le repreneur par des contacts préalable à la procédure.

Mais, depuis l'année 1991, une modification de l'état de la question doit être soulignée.

Celle-ci n'est plus de savoir quel serait le meilleur repreneur parmi plusieurs candidats en concurrence, le choix se faisant après comparaison de différents paramètres : le nombre des salariés conservés ou licenciés, le nombre des contrats en cours repris, le savoir-faire reconnu du repreneur dans la branche d'activités,...

Elle est aujourd'hui la suivante : l'unique repreneur présente-t-il les qualités suffisantes pour assurer la poursuite de l'exploitation ? C'est dire que la tentation d'abuser des possibilités offertes par la loi du 25 janvier 1985 est grande. Il est donc nécessaire de porter un regard critique sur certaines pratiques.

*
* *

Est-ce à dire qu'à une époque où la liberté du commerce et l'esprit d'entreprise ont triomphé, il faut se

tourner vers "l'économie administrée" ? Nous ne le croyons pas. Mais qu'il nous soit permis d'exprimer un certain nombre de vœux pour assainir le cadre dans lequel se trouve traitée l'entreprise en difficulté. Il faut d'abord élargir la compétence des commissaires aux comptes : il leur appartient aujourd'hui de relever à l'occasion de l'exercice de leur mission tout fait de nature à compromettre la continuité d'exploitation (par exemple la perte d'un marché important, la résiliation d'un contrat de concession) et de demander des explications aux dirigeants de la société, président du Conseil d'Administration ou gérant. Actuellement cette procédure ne concerne que les entreprises qui, en raison de leur statut ou du nombre de leurs salariés, constituent des unités de certaine importance.

Il faut rendre obligatoire la présence d'un commissaire aux comptes, même dans les sociétés plus modestes ; car c'est dans celles-ci justement que les difficultés naissent et se développent.

Il y aurait intérêt aussi à définir un certain nombre de "clignotants objectifs" qui rendraient nécessaire une démarche du commissaire aux comptes auprès du Président du Tribunal de Commerce, lequel pourrait ainsi convoquer le ou les dirigeants de l'entreprise présentant des signes extérieurs définis par la loi et qui laisseraient présumer l'existence de difficultés. Cette procédure, pour être efficace, devrait être strictement confidentielle et se dérouler hors la présence du Ministère Public. L'autorité publique, à ce stade, n'y a en effet pas sa place.

Il faut que la procédure de prévention entre dans les faits : que le Président du Tribunal de Commerce, lorsqu'il constate des anomalies en consultant les documents déposés au Greffe du Tribunal de Commerce par les sociétés, n'hésite pas à convoquer les dirigeants pour réfléchir avec ceux-ci aux moyens à mettre en œuvre. Cette procédure de prévention existe aujourd'hui dans la loi : encore faut-il veiller à ce qu'elle ne demeure pas lettre morte.

Le Parquet doit également être plus présent près le Tribunal de Commerce : il doit devenir le véritable porte-parole de l'Autorité publique, la cellule de synthèse des renseignements recueillis auprès des diverses administrations - Banque de France, Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, Direction des Services Fiscaux, Direction Economique de la Préfecture...

Il faut enfin trouver un moyen qui mettrait fin à cette anomalie qui rompt l'égalité entre les entrepreneurs de bonne foi et les entrepreneurs de mauvaise foi : ces derniers ne déposent pas au Greffe du Tribunal de Commerce les documents sociaux qui devraient y être déposés. Une contravention constitue la sanction d'une telle omission. Le système est actuellement mauvais car les infractions sont en nombre tellement élevé qu'il est impensable que des poursuites soient engagées devant le Tribunal de Police et donc aucune contrainte n'est exercée aujourd'hui sur ceux qui ne respectent pas le droit.

*
* *

Mais cette prévention à caractère judiciaire, c'est-à-dire confiée au Président du Tribunal de Commerce ne doit pas être l'unique voie. Depuis 1974, il existe des Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI). Dans chaque département ils sont présidés par le Préfet et comprennent des autorités administratives, tels le Trésorier Payeur Général, le Directeur Départemental des Services Fiscaux, le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi, le Directeur de la Banque de France, de l'URSSAF... Grâce à l'action de tous ses membres, selon une circulaire récente du Premier Ministre, rédigée en février 1992, le CODEFI "doit exercer en temps réel une veille permanente sur la situation des entreprises et jouer ainsi son rôle de dispositif d'alerte."

Une réunion d'alerte et de prévention sur les difficultés des entreprises de chaque département doit être organisée une fois par mois. A cette occasion, toujours selon cette circulaire, chaque membre du CODEFI fournira toutes les informations en sa possession permettant de prévenir les difficultés des entreprises.

Il serait utile, alors que la circulaire ne prévoit pas sa présence, de convier à ce comité le Président du Tribunal de Commerce. En effet, le Magistrat consulaire a les moyens de déceler les entreprises en difficultés en examinant les inscriptions de privilèges au Greffe de son Tribunal : encore faut-il lui en donner les moyens et prévoir la rémunération d'agents chargés d'une telle recherche.

Rappelons, en effet, que les greffes des juridictions sont privés, que le greffier du Tribunal de Commerce est un véritable chef d'entreprise et qu'il ne peut pas mettre gratuitement à la disposition de l'autorité publique ses moyens. Il faut donc prévoir le financement d'une telle mesure. Il faut ajouter que la découverte des entreprises en difficulté ne peut résulter que d'une lecture à plusieurs niveaux et d'une "juxtaposition de clignotants" :

- les impayés de l'URSSAF,
- les dettes fiscales,
- la "cotation" donnée par la Banque de France à l'entreprise en cause.

Ce sont donc tous ces éléments réunis et comparés qui pourront permettre de déceler "l'entreprise en difficulté" et, le cas échéant, d'envisager une action des Pouvoirs Publics. A ces renseignements s'ajoutent les informations en provenance de la réunion des chefs de services financiers qui sont seuls habilités à consentir des "délais de grâce" aux entreprises sollicitant des reports de paiement des sommes dues au Trésor Public.

Il est en effet nécessaire :

- d'assurer une large information sur le dispositif public de prévention : l'objectif est que les banques, les organismes financiers, les sociétés de conseil, les experts comptables, les commissaires aux comptes, les organismes consulaires, les comités d'expansion et tous les

services de l'Etat soient bien au courant des moyens existants et puissent en faire bénéficier les entreprises concernées.

- de prévenir les licenciements économiques et de limiter leurs conséquences sociales par la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois, le recours à des procédures d'indemnisation du chômage partiel ou d'aide à la formation,...

*
* *

Ces dispositions de prévention s'articulent fort bien dans le contexte européen : dans tous les pays de la C.E.E., il existe un privilège pour le paiement des salaires et des indemnités de rupture du contrat de travail. Une directive du Conseil des Ministres de la C.E.E. sur la protection des salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur, en date du 20 octobre 1980, a rendu obligatoire l'institution de garanties pour le paiement des créances des salariés.

En Belgique, par exemple, une procédure d'alerte a été mise en œuvre progressivement, depuis 1966, sur le fondement de la loi qui donne au tribunal le pouvoir d'ouvrir d'office une procédure de faillite. Sur cette base légale, des Présidents de Tribunaux de Commerce, ont suscité la création par les greffes de services spécialisés dans la centralisation d'informations révélatrices de l'état de santé des entreprises : inscription de protêts,

indications de retards de paiement des cotisations sociales ou d'impôts, procès-verbaux de saisies communiqués par les huissiers, défaut ou retard de dépôt des comptes annuels... sont les principaux "clignotants" que le service de dépistage soumet à des juges consulaires spécialisés. Ces magistrats, agissant par délégation du Président, lorsqu'ils estiment, au vu de l'ensemble du dossier, que la situation de l'entreprise est malsaine, mais non irrémédiablement compromise, convoquent les responsables, les mettent en garde, leur donnent quelques conseils et les invitent à prendre accord avec leurs créanciers ou certains d'entre eux...

Les textes permettant de telles initiatives existent, notamment la loi du 1^{er} mars 1984. Encore faut-il que cette volonté entre dans les faits, que les autorités publiques collaborent et coordonnent plus étroitement leurs interventions, et agissent avec discernement pour ne pas aggraver par leurs interventions en amont les difficultés des entreprises en situation précaire.

Leur savoir-faire doit en effet concilier l'efficacité et la nécessaire confidentialité des affaires.

La contre-partie du principe de la liberté d'entreprendre ne réside-t-elle pas, au vu d'indications données par des "clignotants objectifs", dans la possible intervention des autorités publiques, exerçant une mission d'assistance et de conseil ? C'est l'intérêt des salariés et des créanciers, parfois même la condition de la sauvegarde de l'entreprise.

Gino NECCHI

Les livres de nos collaborateurs et amis

Jean-Marie DOMENACH

"Une morale sans moralisme"
Ed. Flammarion

Roger QUILLIOT

"La démocratie sur la balançoire"
Ed. Belfond

Evelyne SULLEROT

"Quels pères ? Quels fils"
Ed. Fayard

Jean ONIMUS

"Etrangeté de l'art"
Ed. PUF

Marie-Hélène LABBE

"La prolifération nucléaire en 50 questions"
Ed. Jacques Bertoin

Georges MESMIN

"Urbanisme et logement"
Analyse d'une crise
Ed. PUF "Libre échange"

MONTESQUIEU, LE POUVOIR JUDICIAIRE ET SON HÉRITAGE

par Raymond MARTIN

Selon la vulgate de la séparation des pouvoirs, qu'on rattache traditionnellement à Montesquieu, il y aurait trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Et pourtant si l'on ouvre notre dernière Constitution en date, celle de 1958, on n'y trouve pas de "pouvoir judiciaire", mais seulement une "autorité judiciaire". Le vocabulaire n'est pas fortuit. Et le titre VIII qui en traite débute ainsi : "Le Président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire", ce qui peut vouloir dire que cette "autorité" est sous la garde du Président de la République, chef de l'exécutif. Déclaration inquiétante, surtout depuis que le Président est élu au suffrage universel. On sait d'ailleurs que l'opinion et le corps judiciaire lui-même aspirent à une promotion dans le rang des instances étatiques.

Le père de la séparation des pouvoirs serait français et la France aurait bien mal accueilli son héritage ! Nous aurions en quelque sorte trahi Montesquieu. Ce soupçon de trahison d'un ancêtre aussi prestigieux ne peut me laisser indifférent, et la mauvaise conscience m'a amené à relire ce que dit, dans l'Esprit des lois, le conseiller au Parlement de Bordeaux, sur les pouvoirs et leur séparation. Surprise, je m'aperçois que la doctrine de Montesquieu n'est pas ce qu'en dit la Vulgate.

Le ver était dans le fruit.

Le troisième pouvoir n'est pas l'égal des deux autres ; il

pourrait bien même avoir été absorbé, dans l'idée du père fondateur, par l'exécutif. Et la suite de l'histoire n'a fait que développer la tare originelle. Le sens de l'héritage était biaisé.

Il me reste à montrer ce que j'avance.

LE JUDICIAIRE CHEZ MONTESQUIEU

Montesquieu, après avoir constaté que celui qui détient le pouvoir est porté à en abuser, propose le remède : "Le pouvoir va jusqu'à ce qu'il trouve ses limites. Qui le dira ! La vertu même a besoin de limites... Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir". (Esprit des lois, Livre XI, chap. IV).

En prenant le modèle, quelque peu idéalisé, de la Constitution de l'Angleterre, il pose dans le chapitre VI du livre XI le principe de la séparation des pouvoirs pour parvenir à un gouvernement modéré : "Il y a, dans chaque Etat, trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil.

"Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la

guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger ; et l'autre simplement la puissance exécutrice de l'Etat."

Et un peu plus loin : "Il n'y a pas de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens seraient arbitraires, car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur".

A l'image de ces extraits, nous remarquons que Montesquieu réunit dans la même puissance exécutrice, avant de les séparer, celle qui dépend du droit des gens (droit international) et celle qui dépend du droit civil (droit privé). La puissance de juger est une branche du pouvoir exécutif, l'autre étant la relation de l'Etat avec les autres Etats. La *summa divisio* est législatif/exécutif. Par ailleurs, il omet l'administration intérieure, rétrécissant la première branche de l'exécutif à la politique étrangère et, de ce fait, il ne peut envisager la régulation de cette administration par le juge, ce que nous appelons maintenant le contrôle de légalité, bref la juridiction administrative. Cela est hors du champ de sa vision. Le judiciaire est réduit à la punition des crimes et au jugement des différends entre particuliers selon le droit civil, ce que nous appelons justement toujours le judiciaire. Le vocabulaire a résisté à l'avènement d'une justice administrative.

Il est curieux que Montesquieu ait passé sous silence l'administration intérieure, alors même que les Parlements (Cours de justice) prenaient des règlements administratifs, et Montesquieu était parlementaire. Mais la Royauté dans le même temps défendait son exclusivité en cette matière contre les Parlements. Montesquieu, par son silence, paraît bien adhérer à la doctrine royale.

Il est patent que la distinction des pouvoirs et le contenu qu'il donne à chacun n'a pas la belle géométrie qu'on a pu lui apporter depuis.

LA SÉPARATION DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

Si la monarchie absolue s'est accommodée d'une autonomie de fait de la justice civile et criminelle au niveau des Parlements, elle a affirmé vigoureusement le principe de la séparation des autorités administrative et judiciaire. Autrement dit, elle a combattu les vellétés des Parlements à s'immiscer dans l'administration et à connaître de la validité et des conséquences des actes de l'administration royale. Ce principe a été proclamé sans ambages dans l'Edit de Saint-Germain de février 1691 :

"Déclarons que notre dite cour du Parlement de Paris et toutes nos autres cours n'ont été établies que pour rendre la justice à nos sujets ; leur faisons très expresses inhibitions et défenses... de prendre, à l'avenir, connaissance d'aucunes affaires... qui peuvent concerner l'Etat,

administration et gouvernement d'icelui que nous réservons à notre personne seule... si ce n'est que nous en donnions le pouvoir et commandement spécial par nos lettres patentes."

La plupart des ordonnances et arrêts, touchant à des matières administratives, rappellent le principe de la séparation des autorités administratives et judiciaires en leur formule terminale :

"Ordonne sa Majesté que toutes les contestations qui pourront survenir sur l'exécution du présent arrêt, circonstances et dépendances, seront portées devant l'Intendant pour être jugées par lui, sauf appel au Conseil (du Roi). Défendons à mes cours et tribunaux d'en prendre connaissance."

Montesquieu approuve implicitement cette séparation des autorités administrative et judiciaire et l'interprète contre le juge, puisqu'il écrit que, si la puissance de juger était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur. (V. supra).

La Révolution fut en cette matière la digne continuateur de l'Ancien Régime. La loi des 16-24 août 1790 interdit aux nouveaux juges "de prendre aucune part directe au pouvoir législatif, de faire des règlements, d'empêcher l'exécution des lois, d'en contester la régularité, de s'immiscer dans l'administration et de troubler de quelque manière que ce soit les opérations des corps administratifs, de citer devant eux les administrateurs pour raisons de leurs fonctions". La Révolution concluait victorieusement la longue lutte du Roi contre ses Parlements. Les juges étaient renvoyés dans leur coin. Et cette action pouvait se prévaloir de la caution de Montesquieu.

LA NAISSANCE DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

L'administration est donc son propre juge. L'Intendant en première instance, le Conseil du Roi en appel, puis le ministre-juge et le Conseil d'Etat.

Mais une évolution historique non voulue va conduire les organes administratifs qui tranchent le contentieux à prendre la figure du juge. L'histoire, nous voulons dire les forces obscures et incontrôlées de l'évolution, rasant avec la parole affirmée des gouvernants, installera ce qu'ils ne recherchaient pas. De même que la foi peut venir en se mettant à genoux pour prier (Pascal), de même les administrations deviendront juges en jugeant. (Le même phénomène s'est reproduit en raccourci sous la V^e République avec le Conseil constitutionnel).

L'Intendant s'entoure, pour les affaires contentieuses, de conseillers spécialisés, et il est amené tout naturellement à suivre le plus souvent leur avis. Le Roi en fait de même avec son Conseil et Napoléon avec le Conseil d'Etat. Ainsi le Conseil du Roi, puis le Conseil d'Etat deviennent, en fait sinon en droit, des cours de justice administrative, jusqu'à ce que le droit rejoigne le fait en 1872 où le Conseil d'Etat est consacré par la loi comme juge.

Mais cette promotion du Conseil d'Etat au rang de juridiction consacre aussi la scission du judiciaire en deux ordres : d'une part le civil et le criminel qu'on continue d'appeler par tradition le judiciaire, d'autre part l'administratif, si bien que, pour retrouver l'unité, au moins dans le vocabulaire, il ne faut plus parler de "pouvoir judiciaire" mais de "pouvoir juridictionnel".

qui prononce les paroles de la loi, des êtres inanimés (sic) qui n'en peuvent modérer ni la force ni la rigueur" (Esprit des lois, livre XI chap. VI). Le juge n'est qu'un exécutant de la loi qu'il ne saurait même interpréter sous peine d'empiéter sur le domaine législatif. "Les jugements doivent être fixes à un tel point, qu'ils ne soient jamais qu'un texte précis de la loi" (ibid. cf. Eisenmann, L'Esprit des lois et la séparation des pouvoirs, Mélanges Carré de Malberg, p. 901).

On connaît le fétichisme de la loi développé par J.-J. Rousseau dans son "Contrat social". Le système de celui-ci repose sur l'hypothèse fondamentale du contrat social. "L'ordre social ne vient pas de la nature, il est fondé sur la convention." (livre I, chap. I). Cette proposition ne décrit pas la genèse de la société, elle l'explique logiquement. Elle est théorie et non archéologie.

Le but de cette logique est de "trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et pour laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant" (dans l'état de nature). Le moyen de cette fin tient dans le pacte social par lequel chaque associé aliène tous ses droits à la communauté contre la sécurité ; car "chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et la condition étant égale pour tous, nul n'a un intérêt de la rendre plus onéreuse aux autres" (livre I, chap. I).

Rousseau lève l'objection juridique selon laquelle on ne peut contracter avec soi-même, en posant la réalité d'un tout, la société, personne distincte de celle des individus qui la composent, nous dirions maintenant une personne morale. L'homme individuel possède donc une double nature : il est soi-même et partie d'un tout, souverain et sujet. Et Rousseau ne craint pas de pousser sa logique dans ses dernières conséquences : "Afin que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cet engagement, qui seul peut donner la force aux autres, que quiconque refuse d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps ; ce qui ne signifie pas autre chose, sinon qu'on le forcera d'être libre" (!)

La souveraineté appartient au corps politique, au peuple assemblé, dont la volonté générale s'exprime par la médiation de la loi. Celle-ci est par conséquent l'expression de la volonté générale, elle-même voix de la souveraineté ; elle ne peut supporter la contradiction, même pas l'interprétation de quiconque, notamment pas du juge.

Tel sera l'évangile révolutionnaire. Selon Bergasse, député de la Constituante, "le pouvoir judiciaire sera mal organisé si le juge jouit du dangereux privilège d'interpréter la loi ou d'ajouter à ses dispositions, car on perçoit sans peine que si la loi peut être interprétée, augmentée, ou ce qui est la même chose, appliquée au gré d'une volonté particulière, l'homme n'est plus sous la sauvegarde de la loi" (Archives parlementaires, 1^{re} série, t. VIII, p. 441). Quant à Robespierre, "si la loi peut être interprétée, augmentée ou appliquée au gré d'une

Pour Montesquieu, le pouvoir judiciaire n'est pas l'égal des deux autres

LES JUGES SOUS LA LOI

L'"autorité judiciaire" de la Constitution de 1958 n'inclut pas la justice administrative. (Depuis 1872 l'ordre administratif s'est étoffé des tribunaux administratifs en 1963 et tout récemment des cours d'appel administratives).

Cette Constitution ne fait qu'une allusion, et encore indirecte, au Conseil d'Etat. L'article 13 dispose que le Président de la République nomme en Conseil des ministres les conseillers d'Etat et les conseillers maîtres à la Cour des Comptes. Le Conseil d'Etat n'y est considéré, par préterition, que comme un corps administratif et non comme une juridiction.

Cette *diminutio capitis* de l'"autorité judiciaire" s'accompagne d'une autre amputation concernant sa compétence. Elle se trouve chez Montesquieu qui reçoit ici le renfort de J.J. Rousseau.

Pour Montesquieu, les juges ne sont que la "bouche

volonté particulière, l'homme n'est plus sous la sauvegarde de la loi, mais sous la puissance de celui qui l'interprète ou l'augmente" (cité par Royer, *La société judiciaire depuis le XVII^e siècle*, 1979). Le discours est constant (cf. Zenatti, *La Jurisprudence*, Dalloz 1991).

LA NÉGATION DU TROISIÈME POUVOIR

La théorie de la séparation des pouvoirs accouplée à l'absolutisme de la loi, selon Montesquieu renforcé par Rousseau, la tradition révolutionnaire issue des deux pères de la pensée politique française, ne fondent pas l'indépendance du judiciaire par rapport au législatif et à l'exécutif, mais tout au contraire marquent la sujétion du judiciaire à l'égard des deux autres pouvoirs. Montesquieu va, au détour d'une phrase, jusqu'à nier explicitement l'existence d'un pouvoir judiciaire : "...des trois puissances dont nous avons parlé, celle de juger est en quelque façon nulle". Il veut dire qu'elle n'est qu'une application de l'exécution des lois.

Ces antécédents ouvrent la voie à une doctrine constante qui ne reconnaît que deux pouvoirs : le législatif et l'exécutif, le judiciaire n'étant qu'une branche de l'exécutif. A la fin du 19^e siècle, E. Garsonnet l'affirme dans le premier chapitre de son *Traité de Procédure civile* qui porte en titre "l'autorité judiciaire" :

"Le pouvoir judiciaire entre nécessairement dans le pouvoir exécutif puisqu'il est chargé d'appliquer la loi et qu'on ne conçoit pas un autre pouvoir dans l'Etat que celui de faire la loi et celui de l'exécuter ; il applique les lois pénales et d'ordre privé, tandis que l'administration applique les lois d'intérêt général, mais ils dépendent l'un et l'autre du même pouvoir, puisqu'ils tendent tous deux à procurer l'exécution des lois."

Voici le juge ramené au rang de l'administrateur, ce dernier étant tenu pour souverain dans l'application des lois d'intérêt général. L'existence d'un contrôle de légalité par le juge n'est même pas envisagée, comme si elle était inconcevable, incongrue. Et ceci après l'arrêt Blanco du Conseil d'Etat.

Carré de Malberg (*Théorie générale de l'Etat*, t. II, p. 749 et s.) ramène la fonction de juger, d'une part à l'exécutif, d'autre part au législatif. Lorsque le juge applique la loi, il remplit une fonction d'exécution, lorsqu'il interprète la loi, il crée du droit et participe dans une large mesure à la puissance législative. Selon cette opinion, il n'y aurait pas dans l'Etat de pouvoir judiciaire substantiellement autonome. La fonction de juger n'aurait, dans l'Etat, qu'une autonomie formelle, parce qu'il existe un corps de juges, la juridiction ayant reçu une organisation et des formes distinctes de celles de l'administration.

Encore de nos jours le principe de la séparation des pouvoirs est généralement invoqué non comme une affirmation de la puissance du juge, égale à celle du législateur et de l'exécutif, mais comme une défense faite au juge d'empiéter sur le législatif et l'exécutif, en le cantonnant dans sa fonction pénale et dans celle de régler les différends des particuliers. Séparation ne veut

pas dire autonomie, mais limitation et, à la limite, négation. Vieux réflexe gallican de méfiance à l'égard du juge. Combien de fois n'entend-on pas encore amener les populations contre le "gouvernement des juges", alors que les juges ne font que contrôler les gouvernants et non gouverner à leur place.

La justice administrative n'est tolérée qu'autant qu'elle apparaît comme détachée de l'administration. L'interdiction de s'immiscer dans le contrôle de légalité de l'action administrative demeure pour l'autorité judiciaire.

Il faut reconnaître toutefois que le Conseil constitutionnel a fait ce que n'a pas fait la règle constitutionnelle, en affirmant, dans une décision du 23 juillet 1980 (Favreau et Philipp, *Grandes décisions du Conseil constitutionnel*, 2^e éd. p. 474), l'indépendance de la Juridiction administrative comme un principe de valeur constitutionnelle, en se fondant sur les "principes fondamentaux reconnus par les lois de la République" et en assimilant la juridiction administrative à l'autorité judiciaire (visa de l'article 64 de la Constitution).

RETOUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

Le pouvoir judiciaire (ou juridictionnel) revient de loin pour se faire accepter. Il n'est pas chez Montesquieu l'égal des deux autres ; il a été rabaissé par la Révolution qui a pris en ce domaine le relais de la royauté ; il est divisé entre justice des particuliers et justice de l'Etat.

Pourtant le mouvement est en route. Il n'est plus guère contesté aujourd'hui en doctrine que le juge pose la règle de droit subsidiairement ou parallèlement à la règle légale pour résoudre le cas particulier qui lui est soumis ; que le juge peut interpréter la loi et par là qu'il peut l'orienter dans une direction différente de celle qui avait été voulue par le législateur ; que les organes de l'ordre juridictionnel administratif soient de véritables cours de justice. La revendication d'un véritable pouvoir juridictionnel se fait jour dans la République avec les modifications constitutionnelles que cela implique.

Mais du chemin reste à parcourir : le Juge reste éclaté en ses manifestations : Conseil constitutionnel, tribunaux judiciaires, juridictions administratives. Le Conseil constitutionnel ne peut être saisi par un simple particulier pour un contrôle a posteriori de la constitutionnalité de la loi. Les nominations des juges et leur avancement dépendent de l'exécutif, tous les membres du Conseil supérieur de la magistrature étant nommés par le Président de la République ; le ministère public est sous la dépendance directe du garde des sceaux, membre du gouvernement et personnage politique. L'*imperium* des juridictions administratives à l'égard des organes exécutifs est tronqué : elles ne peuvent adresser d'injonctions à l'administration active ; elles ne peuvent qu'annuler l'acte illégal et non le refaire... Oui, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour mettre en place un véritable pouvoir judiciaire, et Montesquieu n'y sera pour rien.

Raymond MARTIN

TÉMOIGNAGES SUR L'ALBANIE

CHOSSES VUES DANS UN PAYS LONGTEMPS SÉPARÉ DU RESTE DU MONDE

par Jean SALLES

L'avion qui se dirige vers Tirana vire de cap pour laisser derrière lui la mer Adriatique et descend lentement au-dessus d'une large plaine verdoyante, que barrent à l'est les montagnes de la chaîne balkanique dont les sommets culminent à plus de deux mille mètres d'altitude.

L'aéroport offre au voyageur des bâtiments de dimensions modestes et d'une architecture banale, que ne parviennent pas à égayer les arbres poussiéreux qui les entourent. La vétusté du matériel et l'insuffisance de son entretien sautent aux yeux dès le premier contact. Mais le personnel se montre accueillant et serviable, manifestement heureux de voir arriver des visiteurs, alors que rares étaient ceux qui pouvaient, il n'y a pas si longtemps encore, mettre le pied sur le sol albanais.

Car l'Albanie, qui s'étend sur près de trois cents kilomètres le long de la Côte adriatique et sur une largeur qui va de cent à cent cinquante kilomètres, était pratiquement coupée du reste du monde depuis plus de quarante ans. Les dirigeants communistes, sous l'autorité implacable d'Enver Hodja, avaient voulu en faire le bastion d'un régime pur et dur, soigneusement protégé des influences occidentales, tantôt prosoviétique et tantôt prochinois, mais muré dans une idéologie qui s'affirmait comme la seule héritière du marxisme véritable. Ils entendaient que le pays fût mobilisé en permanence contre un ennemi venu de l'extérieur et dont les prétendues menaces justifiaient les contraintes qu'ils imposaient à leur peuple.

L'étonnement ne tarde pas à saisir le voyageur lorsqu'il quitte l'aéroport de Tirana pour rejoindre la ville. La plaine côtière lui apparaît striée par des alignements de casemates, disposées parallèlement à la côte, à égale

distance les unes des autres, percées d'une ouverture à l'arrière et de meurtrières orientées vers l'ouest, face aux envahisseurs éventuels. Sans doute leur édification fut-elle, pendant un temps, le moyen de lutter contre le chômage. Mais leur présence répond évidemment bien moins à une nécessité stratégique qu'à la volonté de donner aux menaces supposées une réalité concrète. Ainsi devenait crédible l'assurance, plusieurs fois renouvelée, d'une tentative d'invasion, heureusement déjouée par un régime défenseur victorieux de l'intégrité du pays.

Et pourtant cette plaine côtière est un véritable trésor. Les eaux qui ruissellent des sommets des Balkans l'irriguent de toutes parts, même au cœur de l'été. Des champs de maïs s'y étendent à perte de vue, coupés parfois de quelques rangées de vignes ou de plantations d'oliviers. Le long de la route les paysans offrent des amoncellements de pastèques et de melons qui font parfois l'objet de longs marchandages car le pouvoir d'achat est infime. Çà et là des serres se dressent au milieu des champs, tantôt encore utilisées malgré leurs ferrures rouillées et quelques carreaux cassés, tantôt réduites à l'état de squelettes inutiles. Plus loin de vastes bâtiments agricoles constituent la dernière trace d'une collectivisation des terres désormais abandonnée au profit de la propriété individuelle dont l'épanouissement demandera sans doute encore beaucoup de temps.

Car la richesse de la terre ne saurait dissimuler l'extrême pauvreté de la population. Certains signes ne trompent pas. Si l'alignement des arbres au bord de la route est parfois interrompu, c'est parce que la pénurie des moyens de chauffage a conduit les habitants à les utiliser comme combustible, et sur des dizaines de mètres ne demeurent que des troncs maladroitement sciés à

hauteur d'homme. Si la ville de Tirana a conservé de larges avenues ombragées et des édifices dont l'architecture rappelle un certain urbanisme italien des années trente, si certaines villes peuplées de quelques dizaines de milliers d'habitants ont une apparence de gros bourgs agricoles, les villages semblent être restés en l'état où ils pouvaient être au début du siècle. Le marché de Tirana abonde en produits agricoles mais les prix sont souvent hors de portée de la plupart des clients. Le réseau routier ne permet pas de parcourir de longues distances ni d'aborder facilement les zones de montagne, l'essence est rare et souvent de mauvaise qualité. Mais on croise sur les routes des paysans qui se rendent à leurs champs à pied ou entassés dans des camions, des charrettes à cheval, des bicyclettes et en fin de journée quelques vaches indifférentes à la circulation automobile. Brusquement, dans un tintamarre inquiétant, surgit un invraisemblable autobus à soufflets dont on se demande comment une telle épave peut encore rouler. Inutile de préciser qu'à la tombée du jour la circulation des voitures particulières est des plus périlleuses.

Les seuls édifices religieux que l'on peut apercevoir sont des mosquées, comme il est naturel dans un pays à majorité musulmane. Mais l'absence quasi totale de toute église chrétienne rappelle combien fut sévère la répression contre les catholiques et les orthodoxes, accusés d'être les agents de l'étranger. Le président actuel du Parlement, un catholique qui a passé une trentaine d'années dans les prisons communistes, peut en témoigner. Comme en témoigne la mère Thérèse, albanaise de naissance, qui vient de revenir dans son pays pour y visiter les maisons de son ordre, les missionnaires de la charité,

fondées dans ces dernières années. La renaissance du sentiment religieux passera, en Albanie comme en tant d'autres pays, par la lutte contre la pauvreté et l'aide au développement.

Quel est l'avenir de ce petit pays de quelque trois millions d'habitants dont l'histoire est jalonnée d'invasions venues de tous les horizons, dont les frontières ont fait en 1913 l'objet d'âpres discussions et dont une partie de la population est aujourd'hui émigrée au Kosovo ou en Grèce ?

Il ne pourra évidemment relever ses ruines qu'avec l'aide internationale. D'immenses chantiers sont à ouvrir pour répondre aux besoins de ses habitants. Pour ne retenir qu'un seul exemple, la grande majorité des bâtiments scolaires est à reconstruire. Lorsque la dictature communiste s'effondra, à la fin de 1990, les écoles apparurent à la population ivre de liberté, notamment dans les campagnes, comme les symboles de la mainmise idéologique du régime et comme des instruments du pouvoir, d'autant plus détestés que les contraintes étaient particulièrement lourdes en matière de scolarité. Les écoles furent dès lors vouées à la destruction et au pillage. Le spectacle qu'offre aujourd'hui la plupart d'entre elles est pitoyable. Le Conseil de l'Europe a entrepris une action d'envergure pour aider à leur remise en état et à leur approvisionnement en fournitures scolaires. Il lance un appel pressant à tous ceux qui souhaiteraient s'y associer et aux collectivités locales qui voudraient parrainer des écoles albanaises.

La mise en valeur du littoral sera sans doute l'un des objectifs des nouveaux pouvoirs. D'immenses plages de

sable s'étendent vers le sud. Quelques aménagements touristiques y avaient été réalisés, parfois d'ailleurs réservés aux dirigeants du régime, mais ils restent sommaires. La tentation sera grande de répondre aux sollicitations d'investisseurs étrangers à la recherche de la mer, du sable et du soleil. Puissent les autorités albanaises ne pas laisser défigurer une côte qui reste l'un des rares sites encore vierges du pourtour méditerranéen.

La vie politique renaît pour mettre en place des institutions démocratiques. L'Albanie a voté deux fois en 1992, le 22 mars pour les élections générales et le 26 juillet pour désigner les assemblées locales, conseils de districts et de communes, maires et conseils municipaux. Les élections, notamment les dernières, se sont déroulées dans le calme et dans des conditions tout à fait régulières malgré la nouveauté des structures locales que le gouvernement venait de mettre en place.

Deux grands partis rivalisent pour l'exercice du pouvoir. Le parti démocratique, qui cherche à établir une démocratie à l'occidentale, a remporté la majorité aux élections générales de mars en obtenant plus de soixante pour cent des suffrages. C'est donc lui qui dirige le gouvernement. Le parti socialiste, au sein duquel on trouve nombre d'anciens communistes (mais il n'est pas le seul dans ce cas), est sorti très nettement renforcé des élec-

tions locales où il a obtenu plus de quarante pour cent des suffrages, en majorité dans les zones rurales. Les grandes agglomérations restent sous le contrôle du parti démocratique qui a néanmoins perdu environ un tiers de ses électeurs. C'est donc le jeu des alliances avec les partis moins importants, placés en position d'arbitres, qui décidera des majorités locales. Leur tâche sera d'autant plus lourde que les responsabilités dont les a chargées la nouvelle loi sont larges et destinées à assurer le développement du pays au milieu de mille difficultés.

Les observateurs qui ont suivi le déroulement des élections n'ont pu que constater combien, dans les bureaux de vote, l'entente régnait entre les représentants locaux des diverses forces politiques et combien les électeurs se pliaient avec bonne humeur à des procédures auxquelles ils n'étaient pas accoutumés. Sans doute s'agissait-il chez les uns comme chez les autres de marquer leur volonté de pratiquer réellement la démocratie dans le respect du pluralisme et d'affirmer la possibilité de s'exprimer librement. Il faut souhaiter que le consensus ne se limite pas aux dimanches électoraux et que les Albanais s'attellent ensemble à la rénovation d'un pays dont l'image, même brièvement aperçue, est porteuse d'espérance.

Jean SALLES
(Juillet 1992)

ET MAINTENANT, TOUT RESTE A FAIRE

par Jean-Christophe BAS

“**J**e suis fier que l'Albanie ait pu montrer à l'Europe sa capacité à évoluer vers la démocratie, à s'engager dans une voie nouvelle, et ce, tout particulièrement, en présence d'une délégation du Conseil de l'Europe. Le plus petit pays d'Europe, qui est aussi le plus pauvre, vient de rejoindre le camp des démocraties” : c'est par ces mots que Sali Berisha, le nouveau héros de l'Albanie, accueille au lendemain de sa victoire la délégation de sept parlementaires de l'Assemblée du Conseil de l'Europe venus en tant qu'observateurs assister au bon déroulement des élections législatives du 22 mars 1992. Des élections qui ont vu le triomphe de son parti, le parti démocratique, et la déroute de l'ex-parti communiste, rebaptisé pour la circonstance parti socialiste.

Avec Berisha, l'Albanie s'est trouvée un nouveau héros, qu'elle vénère déjà comme la grande figure

emblématique du pays, Skanderbeg, qui résista au début du 15^e siècle tout à la fois aux Grecs, aux Turcs et aux Slaves.

Le Président de la République, Ramiz Alia, héritier direct d'Enver Hodja, et qui restait le dernier dirigeant communiste stalinien d'Europe de l'Est encore en exercice, ne s'y est pas trompé : quelques jours à peine après les élections du 22 mars, alors que rien ne l'y obligeait, il s'est démis de ses fonctions, conscient qu'il ne pouvait entraver la vague qui porte Bérisha. Il est vrai que la liesse populaire qui a envahi Tirana le lendemain de l'élection ne lui laissait guère d'illusions.

Une élection “propre” cette fois, où aucune contestation n'a été relevée, contrairement aux premières élections législatives de mars 1991 où les malversations et pressions des communistes avaient tronqué le résultat. Et un score sans bavure de 65 % pour le Parti démocrati-

que, qui n'en attendait pas tant. Déjà, certains observateurs regrettent que cette victoire, Sali Berisha n'ait pas été obligé de la partager au sein d'une coalition avec les sociaux-démocrates et les républicains. Ici, en effet, le pouvoir sans partage a une odeur de soufre. Ils qualifient Bérisha de populiste et démagogue. Si le premier terme est certainement vrai - mais un tel pays, placé face à un tel défi, n'a-t-il pas besoin d'un leader charismatique ? -, le second est contestable. Accordons-lui le bénéfice du doute. Seul lui, en tout cas, est en mesure aujourd'hui de conduire ce pays, où tout est à faire, à refaire.

Voici donc celui qui fut l'un des médecins d'Enver Hodja à la tête du pays. Le personnage, au physique de play-boy, est tout à la fois grave, séducteur et fier : "Nous sommes dans la misère, sans aucune main-d'œuvre qualifiée, plus aucune usine ne fonctionne, le pays est décimé. L'Europe doit saisir la main que nous lui tendons, car l'Albanie a un véritable avenir" déclare-t-il à ses hôtes du Conseil de l'Europe.

Il est de fait que l'Albanie est un pays exsangue, "cliniquement mort" comme le titrait avec beaucoup de pertinence récemment un quotidien allemand.

Un pays où les arbres sont coupés le long des routes et les bancs publics systématiquement dépouillés par la population, en presque impunité, pour se chauffer.

Un pays où, c'est bien vrai, aucune usine ne fonctionne depuis plus de 18 mois, les ouvriers ayant un salaire garanti à 80 %, mais avec une inflation galopante qui le rend dérisoire. D'immenses hangars et entrepôts pourrissent à travers le pays, démantibulés par les habitants au gré des besoins. Des friches industrielles qui donnent l'impression qu'il sort de longues années de guerre. La police, discréditée par son soutien à l'ancien régime n'est plus en mesure d'imposer la moindre autorité.

Un pays où l'on distribue le pain, la principale denrée quotidienne, derrière des grilles solidement fermées pour se protéger des agglutinations et des pillages.

Une misère médiatique au point d'être utilisée par la marque italienne Benetton qui présente sur des doubles pages entières dans la presse magazine les célèbres bateaux de "boat people européens" fuyant vers le port de Bari. Triste illustration des "united colors" au goût pour le moins douteux... L'opinion publique internationale garde en effet inscrits dans sa mémoire ces bateaux pris d'assaut par des dizaines de milliers d'Albanais, prêts à tout pour quitter le pays, armés et menaçant de faire usage de dynamite si le capitaine refuse de quitter le port de Durrési (*Durazzo*) et de forcer les barrages de vedettes militaires italiennes. Ils s'entassaient sur les ponts, les coursives et jusque sur les mâts. Ceux qui n'ont pu trouver place sur le bateau se déchaînent en détruisant le siège du parti communiste. Parmi les réfugiés du cargo *Voltra* qui quitte Durrési le 8 août 1991 se trouvent 700 policiers et militaires déserteurs.

Un pays où, exemple parmi des milliers d'autres, un professeur de l'université de Shkodra a été envoyé pendant quarante ans dans les montagnes du nord comme

instituteur dans une école primaire parce qu'il était le neveu d'un évêque !

Et où le délire paranoïaque d'Enver Hodja a entraîné la construction en 1967, lors du retrait de l'Albanie du Pacte de Varsovie, de 500 000 bunkers pour se protéger d'une invasion étrangère. Soit un pour cinq ou six habitants ! En Albanie, quelle que soit la vue que vous observez, vous verrez des bunkers.

Un pays décidément atypique, où la population albanaise vivant à l'intérieur des frontières nationales - environ 3,2 millions - est moins nombreuse que celle vivant en dehors, particulièrement dans les républiques yougoslaves voisines du Kosovo et du Montenegro et en Macédoine. Et où trois religions, musulmane, catholique romaine et orthodoxe, coexistent vaillamment.

Les Albanais constituent à bien des égards une exception en Europe. Même leur langue se distingue de ses cousines indo-européennes : elle descend de l'illyrien qui, à l'époque romaine, était parlé le long de la côte orientale de l'Adriatique.

Objet de rivalité entre Byzantins et Bulgares, entre l'Eglise de Rome et l'Eglise orthodoxe tout au long de la période allant du VIII^e au XIII^e siècle, l'Albanie passe ensuite successivement sous domination des "Latins", lorsque Charles d'Anjou se proclame roi d'Albanie en 1272, puis des Serbes au siècle suivant, avant de sombrer dans l'anarchie et de devenir la proie des Ottomans. L'Albanie ne connaîtra qu'un répit de trente années au cours desquelles Skanderbeg, figure héroïque du pays, maintient une Albanie indépendante jusqu'à sa mort en 1468.

Immédiatement après son décès, l'Albanie est intégrée à l'empire ottoman et une grande partie de la population se convertit alors à l'Islam. Au cours des quatre siècles suivants l'Albanie est progressivement partagée entre grands feudataires, sur lesquels le sultan a peu de prise. Au XIX^e siècle pourtant, le gouvernement ottoman tente de briser les féodalités et impose une administration.

Lorsqu'éclate la première guerre balkanique, les appétits d'annexion de leurs voisins serbes et monténégrins inquiètent les Albanais qui proclament leur indépendance le 28 novembre 1912.

En juillet 1913, la conférence de Londres fait de l'Albanie un Etat indépendant et neutre mais le contraint à de lourdes concessions territoriales et de population à la Serbie dans la région du Kosovo et du Montenegro au nord. Au sud, les nouvelles frontières adoptées traversent un territoire où Grecs et Albanais sont mêlés.

Lors de la Première Guerre mondiale, l'Albanie, officiellement neutre, est, lors du repli de l'armée serbe en 1915, occupée par nos adversaires. Les Grecs interviennent au sud. Après le débarquement des Alliés, les forces italiennes et françaises tiennent le sud du pays.

En 1920, un gouvernement est constitué à Tirana qui obtient le retrait des troupes étrangères. Le chef du gouvernement nommé en 1922, Ahmed Zogu, se fait cou-

ronner roi en 1928 sous le nom de Zog 1^{er} mais laisse le pays sous l'emprise de Mussolini qui envahira l'Albanie en 1939. Il en fera une véritable colonie qui passera ensuite sous le contrôle des Allemands après leur invasion de la Yougoslavie et de la Grèce.

La résistance communiste s'organise à partir de 1941 sous la direction d'Enver Hodja et du Front de Libération nationale. A la fin de 1944, après la capitulation allemande, il se débarrasse de ses adversaires nationalistes et "zoguistes", parvient à contrôler l'ensemble du pays et constitue un gouvernement provisoire.

Mais les communistes yougoslaves de Tito, qui ont soutenu la résistance albanaise, ont le projet d'intégrer le pays à la nouvelle fédération yougoslave en création. Eclate alors, au sein du PC albanaise, une opposition vive entre "Hodjistés", favorables à une Albanie communiste mais indépendante, et "Titistes", majoritaires, dont le chef de file, Koci Xoxe, occupe le ministère de l'intérieur. Ces derniers sont sur le point de parvenir à leurs fins en 1948 lorsqu'éclate la rupture entre Tito et Staline qui permet à Hodja de l'emporter et d'éliminer physiquement ses adversaires. Pourtant, l'alliance avec l'URSS se dégrade dès le lendemain de la mort de Staline et du voyage de Khrouchtchev à Belgrade pour aboutir à la rupture en 1961, date à laquelle Tirana se tourne vers la Chine avec qui elle rompra peu après. Commence alors une période de vingt années de repli total sur soi au cours de laquelle l'Albanie s'enfoncera progressivement dans la dictature la plus absurde et dans le marasme économique qu'elle connaît aujourd'hui.

Au cours de cette période, les Albanais se targuaient d'être les seuls à suivre le droit chemin du communisme et, s'ils pardonnaient aux Occidentaux leur "égarement capitaliste", ils ne cessaient de stigmatiser le déviationnisme des Soviétiques et de leurs satellites.

Tout le discours des dirigeants était axé sur le mythe de l'invasion étrangère du pays et des convoitises dont il faisait l'objet. Un discours d'autant mieux reçu que toute l'histoire de l'Albanie, hormis les trente années de grandeur nationale sous Skanderbeg, peut se résumer en persécutions et agressions venues de l'extérieur. "La nation est encerclée par un univers hostile qui veut lui faire payer l'exemple qu'elle donne au monde" proclame la propagande officielle qui préconise aux militants zélés de procéder à un examen de conscience collectiviste à la fin de chaque journée : chacun doit se demander ce qu'il a apporté à la société au cours des vingt-quatre heures qui viennent de s'écouler.

Dans l'Albanie hodjiste, il est considéré de mauvais goût de posséder un chien : celui-ci est le signe de la méfiance que l'on éprouve pour les autres et d'un attachement à la propriété privée qui n'a plus lieu d'être avec la généralisation de la propriété collectiviste. Les chiens sont un rappel du passé et leur présence souligne les inégalités entre les hommes.

La religion, elle aussi, est totalement bannie : pour désorienter le pays, les bazars sont détruits, les mots

turs proscrits du vocabulaire et les tenues vestimentaires traditionnelles moquées. Jean-Paul Champseix, un coopérant français auteur de l'ouvrage sur l'Albanie 57, *boulevard Staline (La découverte, Paris 1990)*, confie même que, jusqu'en 1985, "le port de lunettes de soleil était un délit qualifié de "manifestation étrangère" ! En 1968, les dirigeants encouragent les jeunes à entreprendre la destruction systématique des mosquées et des églises. Seules quelques-unes sont sauvées mais transformées en salles de sport, comme la cathédrale de Shkodra, la deuxième ville du pays, où se concentre l'essentiel de la minorité chrétienne d'Albanie.

Depuis un an, avec des financements du Vatican, des équipes d'ouvriers ont commencé à rénover cette cathédrale. Des Jésuites, venus d'Italie, ont ouvert un séminaire qui accueille les premiers élèves prêtres albanais depuis vingt-cinq ans.

Entre temps, l'Albanie s'est enfin libérée de l'étau dans lequel elle était enfermée. De plus en plus isolée depuis la chute du mur de Berlin et la désagrégation des régimes communistes d'Europe centrale, l'Albanie est longtemps apparue comme un "foyer de résistance" à ce mouvement général de libéralisation. Même si les autorités fustigeaient le "révisionnisme" des autres pays communistes, leur effondrement n'en constituait pas moins une menace pour la doctrine marxiste. Ramiz Alia entreprend alors des rapprochements avec les derniers bastions, la Chine et surtout la Roumanie voisine, dont il apprécie le nationalisme et sa résistance à la perestroïka. L'exécution de Ceausescu quelques mois plus tard constituera le signal d'alarme pour Tirana et l'instauration des premières réformes : droit de manifestation et de réunion, création d'un ministère de la justice, suppression de la peine de mort pour les femmes et les enfants, projet de réforme agraire, autorisation d'investissements étrangers... En effet, la population urbaine a pu suivre à la télévision italienne la chute de la dictature roumaine, une dictature comparable au régime de Tirana. Tout devenait donc possible à ses yeux.

Au cours de l'année 1990, le gouvernement doit faire face aux premières manifestations de rues, à l'afflux de réfugiés dans les ambassades étrangères et doit procéder à des remaniements politiques. Mais les promesses de réforme, notamment sur l'attribution de passeports, ne sont pas tenues. En octobre, le départ d'Ismail Kadaré, pourtant vice président du Front Démocratique, constitue un nouveau coup rude. Mais c'est véritablement la révolte des étudiants de Tirana contre la misère de leurs conditions de vie et l'absence de liberté en décembre 1990 qui va provoquer le processus d'ouverture : Ramiz Alia est obligé d'accepter le multipartisme, conduisant ainsi à la naissance du Parti Démocratique le 19 décembre. Dans la foulée, il procède à une mise à l'écart du Bureau politique de la veuve d'Enver Hodja et annonce la tenue d'élections libres. Des élections qui auront lieu effectivement le 31 mars 1991 et qui verront une victoire des communistes à la suite de malversations et de pressions unanimement dénoncées par les observateurs étrangers. Elles permettent toutefois à l'opposition d'être représen-

tée à l'Assemblée nationale et de s'organiser. La pression de la rue est telle que Ramiz Alia est obligé de former un gouvernement de coalition avec l'opposition. Mais, devant l'impasse économique et politique, le Parti Démocratique quitte le gouvernement en novembre et exige l'organisation de nouvelles élections qui verront son triomphe et l'avènement de Berisha à la présidence.

Mais c'est véritablement sous l'impulsion de la coopération internationale que le pays pourra reprendre progressivement vie. L'Albanie, groggy, ne peut en effet sortir du chaos en comptant sur ses seules forces. Oubliée, la propagande hodjiste et sa défiance de l'extérieur.

Sur place, pourtant, les investissements étrangers ne se bousculent pas. On en est plutôt encore au stade de l'aide humanitaire avec la fourniture par la CEE d'aliments de première nécessité et de médicaments par Pharmaciens sans frontières, et de la "formation démocratique" dispensée surtout par des Américains : le National Democrat Institute a multiplié depuis un an les missions d'experts pour organiser les élections, établir la surveillance des bureaux de vote, mobiliser un comité de citoyens pour veiller au caractère démocratique du scrutin. Une intervention précieuse que Berisha n'oubliera certainement pas.

Le Fonds Européen pour la Liberté d'expression, un organisme lié au Parlement européen, établit des programmes de coopération avec notamment les municipalités de Tirana et Shkodra, l'association des journalistes albanais et d'autres groupements civiques.

Sur le plan économique, l'heure est plutôt à l'attentisme : hormis les compagnies pétrolières américaines Exxon et Occidental Petroleum déjà bien présentes - les réserves pétrolières sont estimées à 200 millions de tonnes - et quelques entreprises italiennes qui viennent, dit-on, blanchir l'argent de la mafia, les investisseurs étrangers ne se bousculent pas. L'Allemagne vient tout de même d'octroyer une aide de 50 millions de DM pour aider à "l'amélioration du niveau de vie" qui prévoit la construction d'infrastructures, l'envoi de produits alimentaires, de médicaments ainsi qu'une aide technique de 16 millions de DM pour le financement de projets dans le domaine agricole et la modernisation des mines de charbon et de cuivre. Elle a aussi signé un accord pour l'emploi de 500 Albanais par an en Allemagne afin de contribuer à la qualification de cette main d'œuvre.

Côté français, la Compagnie générale du bâtiment et de la Construction, une filiale de la Compagnie Générale des Eaux, déjà très présente dans plusieurs pays de l'Est où elle a réalisé d'importantes opérations immobilières, vient de signer une *joint venture* avec Albtourism en vue de la rénovation et de l'extension de l'hôtel Dajti à Tirana. "Une première étape", confie-t-on, "avant de s'engager peut-être dans des opérations de plus grande envergure, notamment sur la côte".

L'Albanie possède, il est vrai, un fort potentiel touristique : le sud du pays touche la Grèce et l'île de Corfou.

L'immense côte qui borde l'ensemble du pays peut espérer drainer les vacanciers las des plages italiennes surpeuplées. Ne disait-on pas avant-guerre que l'Albanie pourrait avoir un "destin de Suisse des Balkans" ?

Un homme, en tout cas, semble convaincu de l'avenir radieux de l'Albanie : Julien Roche, un Français implanté au "pays des Aigles" depuis une douzaine d'années, surnommé par certains le "Armand Hammer" de l'Albanie, multiplie les *joint venture* et accords commerciaux avec les autorités albanaises : représentant notamment les intérêts d'IBM, d'Alcatel et de Sheraton, il a fondé la première compagnie aérienne privée, Ada Air, qui effectue une rotation bi-hebdomadaire entre Tirana et Bari. C'est lui aussi qui a fourni les trois tonnes de papier et l'encre nécessaire pour l'impression des bulletins de vote pour les élections de mars dernier. "Il faut maintenant que l'Albanie se lance dans une politique de grands travaux qui mobilisera toute cette main-d'œuvre inoccupée et sans qualification et fournira au pays les infrastructures indispensables à sa remise sur pied" déclare-t-il. "C'est la seule façon d'éviter aussi que les jeunes continuent à fuir vers la Grèce où ils sombrent le plus souvent dans la délinquance. La Berd a un rôle primordial à jouer. De ce point de vue, le retour au pays de Kadaré, qui est un intime d'Attali, sera particulièrement utile".

Les rares données économiques fiables dont on dispose à l'heure actuelle en disent long sur la tâche qui attend les nouveaux responsables du pays : un revenu par habitant de 450 dollars par an - le plus bas d'Europe -, un taux d'inflation de 200 %, une chute des productions agricoles et industrielles de 50 % en 1991 par rapport à l'année précédente...

Le Parti démocratique de Sali Berisha a d'ailleurs axé son message pendant la campagne électorale sur sa capacité à attirer les capitaux étrangers, contrairement aux anciens communistes qui incarnaient une Albanie repliée sur elle-même. Le drapeau azuré frappé des douze étoiles de l'Europe figurait sur toutes ses affiches avec un message très simple : "votez pour le Parti démocratique, une fenêtre ouverte sur l'Europe". Quelques semaines à peine après son succès électoral, celui qui incarne l'espoir de tous les Albanais vient d'effectuer une tournée dans les capitales européennes et à Bruxelles et Strasbourg pour tirer la sonnette d'alarme. Premier résultat encourageant : la signature le 12 mai d'un accord commercial et de coopération économique entre l'Albanie et la CEE qui a également annoncé un prêt pour permettre l'importation de matières premières pour l'industrie.

Pour éviter que l'Albanie ne bascule elle aussi dans la violence et les turbulences des Balkans, l'aide internationale devra être massive et rapide. Mais deux questions se posent : l'Europe en a-t-elle conscience ? Et en a-t-elle les moyens ? Pourtant, pas question ici de tergiverser comme elle l'a fait avec la Yougoslavie. Ce serait là une faute de non assistance à pays en danger.

Jean-Christophe BAS

LA FIERTÉ N'EST PAS INTERDITE

par René PUCHEU

“La question se pose de savoir si l'Europe a été ou non d'une autre nature humaine, historique, que le reste du monde.”

Fernand Braudel

Retour sur 92 ! Si vous le voulez bien !
Pas sur 1792. A l'exception de l'Episcopat français qui s'est attardé sur le bi-centenaire des massacres de septembre... Quant à la proclamation de la Première République, sa commémoration a été éclipsée par les aventures de Maastricht.

Plutôt, revenons sur 1992, tout simplement.

Pas sur un de ces jours où l'info s'est faite haletante et fracassante. D'autres ont déjà évoqué, en leurs inventaires de fin ou de début d'année, ces premiers jours de janvier, où l'on se demanda qui, à Alger, l'emporterait du “*Croissant ou du Sabre*”, si le coup d'Etat était oui ou non un “*putsch des droits de l'homme*”; ou bien, ce 22 mars où, à l'issue des élections régionales, la politique française vira à l'obsession des verts et du vert ; ou bien ce 20 septembre où finit l'Europe des mythes et où advint l'Europe sans travesti.

Plus précisément, revenons sur un jour très ordinaire de l'automne 1992. Un jour si banal que, ce matin là, l'une des têtes pensantes du journalisme français - c'est dire ! - ne put trouver, sur Europe 1, à parler que des allées et venues de Jean-Pierre Soisson !

Quand même j'exagère un tantinet !

Tout au long de ce jour, les Françaises et les Français prirent plaisir à causer de l'intense face-à-face de la veille au soir entre “notre madone du PAF” (Le Figaro 12/10), Anne Sinclair, et l'inoubliable auteur de “Sex”, Madonna.

Egalement, sur RTL, on entendit Gérard Depardieu en permanence. Comment pouvait-il en aller autrement ? A cette date exacte, Ridley Scott lançait “*simultanément dans quatre mille sept cents salles à travers le monde*” (Le Monde 8/10) son film “*1492, Christophe Colomb*” dans lequel ce héros est incarné par “Depardiou” !

De son côté, Jean d'Ormesson, dans *Le Figaro* (12/10) concluait ses réflexions sur "l'aventure et la tragédie" que fut la découverte de l'Amérique en remarquant, que "le seul événement qui pourrait, demain, rivaliser en importance avec la découverte, à l'autre bout de l'Océan, de l'Amérique par l'Europe serait la découverte, dans l'espace, par les hommes, d'un monde nouveau où régnerait la vie".

En plus, consécration suprême pour Colomb ! *Le Monde* (13/10) le célébrait - ô surprise ! - sans l'éreinter : "La Terre", après lui, se connaîtrait, pour la première fois dans sa finitude. Le transgresseur de limites ne faisait que poser les balises du monde fini. Il fut le lointain fondateur du "village planétaire"... Avant Colomb, le flou des espaces infinis. Depuis Colomb, le lent amenuisement des distances..." Bref, Colomb ? "L'inventeur" d'un monde. Le 12 octobre 1492, un jour inouï dans la création du monde .

Certes, ce regard sur la presse de ce matin-là est incomplet ! N'empêche, quand on songe à cet événement qui arriva, une fois pour toutes, ce matin du 12 octobre 1492, que c'est discret, dérisoire ! Car enfin, quel moment ! "Il était venu de loin sur cette pelouse bleue. Pendant un instant, fugitif et enchanté, l'homme retint sans doute son souffle en présence de ce continent, contraint à une contemplation esthétique qu'il ne comprenait, ni ne désirait, face-à-face pour la dernière fois de l'histoire avec une chose qui égalait sa faculté d'émerveillement." (F. Scott Fitzgerald).

A cet instant fantastique, l'humanité, jusque-là idée, prenait corps. Un "nouveau monde" planétaire surgissait. Pourquoi, donc, cet escamotage ? Parmi beaucoup d'autres, deux circonstances l'expliquent.

LE GRAND HUMILIATEUR DES SAVANTS ET DES EXPERTS

D'abord, il y a ce Christophe Colomb. Qui a rarement, su se bien "vendre", comme on dit chez les publicitaires. Au contraire d'Americo Vespucci. Par manque de savoir-faire en relations publiques ? En partie, certainement. Plus profondément, toutefois, parce que les manières de faire de "l'inventeur Colomb" (*Le Monde* 13/10) n'ont pu, tant en 1492 qu'en 1992, qu'agacer les champions de la modernité.

Souvenez-vous comme il ridiculisa les Experts des Rois Catholiques ! Si ceux-ci avaient écouté ceux-là, pas un maravedi il n'aurait eu Colomb ! C'est contre leurs avis que Ferdinand et Isabelle ont fini par financer cette entreprise loufoque. Le plus extraordinaire étant que, pour une fois que des Experts voyaient et raisonnaient juste, ils avaient tort, néanmoins !

En définitive, c'est en raisonnant faux du point de vue scientifique que Colomb a inauguré ce "nouveau monde" dans lequel nous sommes encore et plus que jamais ! Comment ce monde "moderne" dont l'esprit se veut scientifique pourrait-il n'en pas vouloir à son pre-

mier unificateur d'avoir agi à l'intuition. Non sans technique navigatoire, certes, mais en fantasmant plus qu'en raisonnant, quand même.

Humiliateur de l'intelligentsia de 1492, Christophe Colomb vient, non moins, d'humilier celle de 1992. En effet, si les médias et les autres - Jean-Paul II mis à part - n'ont pas cru devoir solenniser ce 12 octobre, les éditeurs, au début de 1992, s'en étaient donné à cœur joie. Des livres de tous niveaux à gogo. Avec quel résultat ? En un billet savoureux que l'on résiste mal à reproduire André Frossard l'a finement et impertinemment diagnostiqué :

"Grâce aux nombreux films, livres, études et évocations diverses de la découverte de l'Amérique qui nous sont offerts depuis six mois, on peut enfin se faire une idée précise de la personnalité de Christophe Colomb. C'était un homme désintéressé mais avide, généreux quoiqu'esclavagiste, versé dans les sciences, auxquelles il n'entendait rien, bon géographe, ignorant la géographie, habile à lire les cartes, quand elles étaient fausses, navigateur précis et hasardeux, propagateur sincère de l'Évangile, considérant sincèrement les Indiens comme des bêtes de somme, et ainsi de suite..."

Le plus inquiétant est, bel et bien, que Frossard a raison. D'où l'impossibilité de ne pas adhérer à sa conclusion :

"Quand on songe que toute l'Histoire s'écrit de cette façon, on n'est plus porté à s'y fier, et l'on se dit que les enfants n'ont pas tort de préférer les contes de fée" (*Le Figaro* 15/10/92).

Comment aurait-on pu célébrer Colomb à pleins chœurs alors qu'il est le grand humiliateur d'une des sciences humaines que le "nouveau monde" tenait pour la plus solide ? Sacré Colomb !

En second lieu et en plus, Christophe a été, ces dernières années, la victime de la mauvaise conscience occidentale. Depuis quelques décennies, l'homo occidental sait qu'il a unifié la planète par la conquête, qu'il a semé de nouvelles Europes - ou simili - aux quatre coins du monde par la violence, guerrière, commerciale, voire culturelle. Depuis trois décennies, environ, il se sent coupable de ses méthodes. Et l'autocritique est de rigueur ! Encore que le raz-de-marée des mea culpa tende, désormais, à refluer. Notable que des évêques latino-américains aient rechigné à demander, une fois de plus, "pardon".

Cette mauvaise conscience déferlante n'est pas blâmable. Non seulement, du point de vue de la morale, elle est vertu. Mais, aussi, du point de vue de l'action, elle s'est, souvent, révélée constructive. La capacité du Bourgeois occidental à prendre plaisir à la flagellation lui a donné la faculté d'intégrer l'apport d'autres cultures de façon unique au monde. Même quand il n'a pas "reconnu" l'autre, il a su en capter l'utile et, surtout, l'agréable.

Pendant, cette mauvaise conscience peut être destructrice d'identité, si elle devient systématique et vire au

Christophe Colomb, le grand humiliateur de l'intelligentsia

masochisme geignard. Si elle engendre des héritiers privés du minimum de fierté sans lequel il n'est pas de dignité. A bien considérer, les silences sur Colomb viennent de visions du monde, engendrées par des humanismes à la guimauve qui n'osent pas assumer le tragique de l'homme, le tragique incontournable de son histoire.

Il faut relire, toujours, la préface qu'avait donnée, en 1953, Albert Béguin, au livre réquisitoire de K.M. Panikarr sur *"L'Asie et la domination occidentale"* (Seuil) : *"M. Panikarr accuse les européens d'être les auteurs et les porteurs de ce mal auquel ils auraient dû et pu, étant les plus forts, porter remède. Il a profondément raison sur un point : les Européens n'ont pas usé de leur supériorité de fait et de leur avance dans les sciences - et singulièrement les sciences de la vie en société - pour faire*

reculer les puissances mauvaises et refréner en eux-mêmes les cruels instincts de domination et d'exploitation. Mais nous ne saurions, pour autant, renier tout le passé de notre civilisation et accepter d'apparaître comme les seuls coupables... Ni notre religion, ni notre humanisme, ni nos sciences et notre effort de connaissance ne sont à l'origine de notre barbarie. La preuve en est que... ce n'est pas des pays asservis que sont montées d'abord les protestations... c'est de chez nous-mêmes... Tous les arguments ont été, de longue date, préparés par des Occidentaux, et ce sont aujourd'hui des Asiatiques imbus de socialisme européen qui les reprennent à leur compte..."

"Cela aussi, c'est l'Europe", comme continuait Albert

Béguin. Oui, l'Occident, ce n'est pas seulement le feu et le sang des Conquistadors et des Colonisateurs, c'est, aussi, la condamnation - et pas toujours inefficace et vaine - de la barbarie. C'est même une certaine fascination pour les "autres". L'"art nègre" n'a-t-il pas fait un grand retour en Picasso ? Et, le jazz n'est-il pas devenu la musique dominante ? etc.

Il reste que, ce matin du 12 octobre de 1492, l'homo occidentalis n'abolit pas le tragique qui est le propre de l'homme. Hélas, trois fois hélas ! S'il inaugura un "nouveau monde", il ne ressuscita point le paradis qui resta perdu. Il décroïsonna à jamais l'humanité, il ne la changea point. Ce que nous appelâmes "révolutions", "mutations", etc. ne furent que des épiphénomènes. On aurait pu mieux faire ?... Peut-être. Mais à qui la faute si ni Christophe Colomb, ni nous après lui, n'avons joué que Prométhée ? Grandeur et misère de l'homme...!

Donc, dommage ! Regrettable ! que ce 12 octobre l'on ne nous ait pas convié intensément à "réaliser" ce que notre bonne vieille civilisation occidentale a apporté à l'humanité. Quelle occasion perdue pour arracher ce que l'on appelle l'Europe à sa prosaïcité marchande et rappeler à la mémoire européenne des accents épiques !

CE DÉSIR DE "NOUVELLES FRONTIÈRES", POURQUOI ?

Bien sûr, on ne souhaitait pas que la célébration fût triomphaliste. La création de l'homo occidentalis est trop ambiguë pour que l'on ose célébrer, comme le faisait Auguste Comte, "la grande République occidentale" comme l'aristocratie du genre humain. On aurait trouvé désuet de lire ces lignes écrites et publiées, le 16 mai 1831, par Gerbet, un lamennaisien bon teint :

"Nous saluons dans le Moyen-Age le berceau prophétique de cette civilisation moderne... Nous proclamons cet âge beau de tout ce qu'il a fait pour enfanter, dans de longues angoisses, et élever laborieusement une race d'hommes supérieurs, qui est devenue l'aristocratie du genre humain... Cette élévation de l'Europe à l'empire universel est le plus magnifique de tous les faits sociaux..."

D'autant plus impossible d'emboucher cette trompette que nous ne pourrions reprendre les dernières considérations :

"L'Europe n'est encore que l'aristocratie de l'humanité ; quand l'unité aura été établie dans son sein, elle en sera le monarque".

L'avenir n'a pas confirmé l'Avenir !

En revanche, qu'il eût été tonifiant et excitant de provoquer à une réflexion collective sur les deux énigmes humaines qui scellent, encore, le secret de cette aventure de l'Homme par l'Occident !

La première est au bout de cette question-ci : pourquoi donc, depuis qu'il s'éveilla sous Charlemagne, l'Occident n'a-t-il jamais accepté d'être contenu dans ses rivages et ses frontières ? Pourquoi ce désir inassouissable de

"nouvelles frontières", toujours reportées plus loin ?

Car, avant que Colomb fût, il y avait eu cette expansion occidentale médiévale par l'épée - Chevaliers Teutoniques, Croisés, Reconquista, etc. - ou par les cloîtres - clunisiens, cisterciens, etc. -

Colomb lui-même ne fut que le pionnier de la deuxième vague, celle des Conquistadors. A leur suite, surgit une troisième vague, déferlante, celle-ci, celle des Colonisateurs, s'élançant au 17^e siècle, devenant irrésistible - ou presque - au XIX^e siècle, l'Angleterre, première servie et la France, en second. En ce temps-là, l'homo occidentalis se crut le maître du monde. Que de textes, étonnants d'ivresses dominatrices, on pourrait citer en témoignage ! Il imagina, aussi, que la planète était faite pour lui : *"Le peuple qui colonise le plus est le premier peuple ; s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain"* écrivait Paul Leroy-Beaulieu.

Inutile de rappeler la suite - mais qui ne fut pas la fin - de l'aventure ! Ayant européanisé le monde, l'homo occidentalis fut contraint de rentrer chez lui, soit sous la poussée de la révolte, nommée "décolonisation", soit sous la contrainte de la concurrence des sortes de nouvelles Europe qu'il avait fait lever au cours de ses chevauchées folles !

Reste - pourquoi donc ? - ce désir fou de refaire la terre à son image.

Quant à la seconde question, elle est encore plus mystérieuse : pourquoi donc l'homo occidentalis a-t-il réussi à imposer son modèle de civilisation ? Pourquoi donc, a-t-il été le premier homme à créer une culture planétaire ? Bref, comme écrivait Fernand Braudel : *"La question se pose de savoir si l'Europe a été ou non d'une autre nature humaine, historique, que le reste du monde"*.

LES TROIS INVENTIONS MAJEURES

A cette question, Fernand Braudel ne fait qu'une réponse des plus prudentes : il y a eu, souligne-t-il, *"une cohérence, une efficacité européenne qui fut peut-être, après tout, fonction de son étroitesse relative"*. Difficile, probablement, d'aller plus loin. D'autant qu'innombrables furent, en fait, les facteurs géologiques, géographiques, économiques, sociaux, politiques, culturels, qui firent de l'homo occidentalis une espèce si insatisfaite et si créatrice.

Sans prétendre expliquer, il est, néanmoins, possible de repérer dans la civilisation occidentale trois "inventions" singulières qui n'ont pu qu'intervenir fortement dans l'irrésistibilité de l'expansion de l'Occident :

- A souligner, d'abord, l'originalité de la pensée religieuse, avec *notamment, la fameuse séparation de "Dieu" et de "César"* sur laquelle on a, souvent et avec raison, insisté, mais avec, encore davantage, ce dogme, aux immenses retombées, qu'est *l'affirmation d'un Dieu-Homme*.

Depuis le Concile de Chalcédoine (451), Jésus-Christ

est "Dieu vraiment, et le même, vraiment homme". Pour penser ce dogme, il faut, ainsi que l'a remarqué Denis de Rougemont, un "mouvement de l'esprit qui assume les incompatibles", pas question de passer entre Charybde et Scylla, il faut tenir les deux pôles ensemble, penser la contradiction. Voilà pourquoi la problématique occidentale sera caractérisée par le besoin permanent de concilier "les maxima contradictoires". D'autant plus que toutes les formules de relations ne seront toujours que fragiles et instables. Toujours, il faudra recommencer à imaginer. La pensée juive, de son côté, pour d'autres raisons, ayant dû affiner sans cesse ses interprétations et les approfondir, la pensée occidentale a été comme acculée à des changements perpétuels.

Par ailleurs, qui dit "incarnation" de Dieu même valorise la chair du monde, donne un sens à la matière. En traquer les secrets, c'est rechercher les secrets du divin par d'autres voies que celles de la théologie. "Depuis Nicée, comment nier une réalité à la matière" ! constate de Rougemont qui ajoute : "Depuis saint Paul, la création aussi attend ; le cosmos a un sens, il demande à être interprété et révélé" (1). La notion de progrès est au bout de cette logique.

Enfin, un Dieu qui se fait "petit" d'homme, parmi les hommes, exalte les pauvres. Sur la lancée du judaïsme, le christianisme introduit dans la pensée politique le service du Pauvre comme critère de légitimité du pouvoir, des pouvoirs. A. Malraux avait bien perçu cette révolution. "Si vous aviez été parler des esclaves à Jules César, il vous eût renvoyé à la société protectrice des animaux".

- La deuxième invention inouïe de la civilisation d'Occident, c'est, bel et bien, le concept d'INDIVIDU. Louis Dumont a lumineusement mis en lumière cette spécificité occidentale :

"La plupart des sociétés valorisent en premier lieu l'ordre, la conformité de chaque élément à son rôle dans l'ensemble, en un mot la société comme un tout ; j'appelle cette orientation générale des valeurs, "holisme"... D'autres sociétés, en tout cas la nôtre, valorisent, en premier lieu, l'humain individuel ; à nos yeux, chaque homme est incarnation de l'humanité entière et, comme tel, il est égal à tout homme, et libre. C'est ce que j'appelle l'individualisme.

"Tout se passe comme si le type holiste avait été la règle, à la seule exception de notre civilisation moderne..." (2).

Il nous paraît "naturel" d'aller revendiquant une "société pour l'homme", "une société au service des hommes". Or, cette revendication ordinaire est véritablement une "révolution culturelle" au regard des autres civilisations qui ont pu exister. Bien sûr, c'est à Athènes que "l'individu" ainsi considéré a commencé à émerger. Mais c'est tout au long du Moyen Age qu'il s'est imposé. Il est devenu quasi sacré parce que, dans un premier stade, il a été perçu comme un "individu-hors-du-monde", en relation avec Dieu. De ce statut, il est devenu "individu-dans-le-monde", à travers la pensée calviniste,

de manière irréversible.

Pour suivre cette genèse capitale, il faut lire Louis Dumont. Quant aux conséquences de la consécration de l'individu, ce sont, à la fois, l'invention de l'économie de marché, la proclamation des "droits de l'homme" et la passion de l'égalité, cette "idée-force de la société occidentale depuis deux siècles" (3). Bref, alors que l'on trouve des collectivismes et des communautarismes dans les siècles des siècles, l'individu et la société individualiste sont des créations sans précédent de l'Occident.

- Enfin, troisième invention occidentale, un type humain inédit, jamais vu ailleurs et avant, l'INDUSTRIEL :

"A la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e, observe F. Braudel, émerge "l'industriel", un personnage nouveau, actif... Ce personnage, pour conquérir son indépendance, a rompu un-à-un les liens entre pré-industrie et capitalisme marchand. Ce qui surgit avec lui... c'est un capitalisme nouveau dont toutes les forces sont consacrées, en première instance, à la production industrielle. Avant tout, ces nouveaux "entrepreneurs" sont des "organiseurs"... Les talents auxquels ils prétendent, les tâches qu'ils s'assignent, c'est de dominer l'essentiel des techniques nouvelles, de tenir en main contremaîtres et ouvriers, enfin de connaître en experts les marchés pour être capables d'orienter eux-mêmes leur production, avec les aiguillages que cela comporte..."

En engendrant cet "industriel", ce personnage complexe, à la fois entrepreneur, marchand et "technologue", l'Occident se bouleversa lui-même. L'économique et l'efficacité devinrent ses nouveaux dieux. Le producteur éclipsa le guerrier et le prêtre, ainsi que le distingua Henri de Saint-Simon. L'Occident creusa l'écart dans des proportions vertigineuses avec les autres continents, dans un premier stade. Et ceux qui l'on rattrapé ne le purent qu'en adoptant sa nouvelle civilisation, la civilisation industrielle. C'est par elle, à la fin des fins, que l'Occident a imposé ou rendu irrésistible le "nouveau monde".

*
* *

Oui, vraiment quelque chose d'extraordinaire fit un bond en avant, ce 12 octobre 1492. Quelque chose dont nous, humains d'Occident, fûmes les auteurs. Même si, souvent, ce fut exécrable dans la manière, il y eut du génial dans cette création d'une Europe sans rivages, donnant corps à l'humanité. De quoi être fier malgré tout !

René PUCHEU

(1) Denis de ROUGEMONT, "L'aventure occidentale de l'Homme" (Albin Michel, 1957).

(2) Louis DUMONT, "Homo aequalis" (Gallimard, 1977) et "Essais sur l'individualisme" (Esprit/Seuil, 1983).

(3) Jean BAECHLER, "Les origines du capitalisme" (Idées, 1971).

LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SÉNART

Le Journal de **Drieu la Rochelle**. - Les lettres de **Jean Paulhan**. - **Julien Green** en juin 1940, ou la fin d'un monde. - **François Nourissier** : Le gardien des ruines. - **Philippe Doumenc** : En haut à gauche du paradis. - **Gabriel Matzneff** : Les lèvres menteuses. - **Patrick Modiano** : Un cirque passe. - **Michel Déon** : Le prix de l'amour. - **Félicien Marceau** : Les ingénues. - **Alain Bosquet** : Les solitudes. - Une biographie de l'Ami des hommes par **Humbert de Montlaur**. - Le Journal d'un peintre par **Jacqueline Gausson-Salmon**.

On a publié, en prenant beaucoup de précautions et en émettant beaucoup de réserves, le Journal tenu pendant la guerre par Drieu la Rochelle (1). Il y a eu dans les années 60 un attrait de la jeunesse pour Drieu. La publication du numéro spécial de *la Parisienne* et de ses dernières œuvres, *Les chiens de paille*, *les Mémoires de*

Dirk Rasp, surtout le *Récit secret*, les articles de M. Bernard Frank y contribuèrent. François Mauriac pouvait s'inquiéter que Malraux, chargeant dans son char sur le Rhin, touchât moins les jeunes gens que Drieu s'ouvrant les veines dans sa chambre. Le héros élégant et fatal des années 30 avait peut-être raté sa vie, mais il avait réussi sa mort en mourant pour son œuvre à laquelle, en

se tuant, il avait mis le point final qu'elle n'avait cessé d'appeler. Il était sorti du monde en accomplissant le seul "acte sérieux" de sa vie, "l'acte de ceux qui n'ont pu en accomplir d'autres". Il s'était écrié comme Constant, le héros de ses *Chiens de paille* : "Encore un geste à faire..." Ce geste fut celui, superbement méprisant, du dandy. Il illustrait une image-memento léguée à la postérité. La publication du Journal de guerre de Drieu ne risquait-elle pas de la ternir ?

Drieu écrit, dans ce Journal, qu'il y traîne d'une manière ridicule "les conséquences d'un mouvement de colère au moment de l'armistice". Il y a beaucoup de colère et même de haine chez cet homme qui impute la défaite de la France, pour laquelle il a toujours eu, dit-il, "un amour morose", à la démocratie, à l'esprit petit-bourgeois, à l'Académie française, aux pédérastes, aux juifs, aux femmes, à l'École normale supérieure, sans compter l'École de guerre. Il ne pardonne pas aux Allemands de penser d'abord à l'Allemagne et de gâcher l'avenir du fascisme en Europe. Abetz, son ami, n'est qu'un "libéral sournois". Seul, Hitler trouve grâce. "Je sens les mouvements de Hitler comme si j'étais lui-même. Je suis au centre de ses impulsions". N'est-il pas le héros du roman qu'il n'a pu écrire, faute de sortir de soi ? Il écrira encore en août 44 : "Il me plaît jusqu'au bout en dépit de ses erreurs, de ses ignorances, de ses bourdes". En sacrifiant Rohm et Strasser, dans la nuit du 30 juin 1934, aux Von Papen et aux junkers prussiens, il s'était perdu. Il y avait, chez Hitler, dit-il, "un côté snob".

Sous la colère et sous la haine, sous la longue vitupération des hommes et des faits, sous l'image qu'il donne d'un Drieu vivant mal "au jour le jour" l'agonie de l'Europe, ce Journal de guerre comptera dans son œuvre pour être ce qu'il a voulu qu'il fût : "un portrait complet de mon esprit en même temps dans le passé et le présent, l'un éclairant l'autre, le portrait d'un dégénéré et d'un décadent pensant la décadence et la dégénérescence". Drieu regrette de ne pas avoir été "le successeur de Maurras". Se souvient-il du jour lointain où, sur le parvis de Saint-Germain l'Auxerrois, il rôdait avec Malraux autour du catafalque de Marius Plateau, le chef des Camelots du roi assassiné par Germaine Berton ? Mais comment, dit-il, aurait-il pu s'entendre avec ce "provençal, ce quasi marseillais ?". Il espère que Hitler rendra à la France sa pureté originelle en la séparant du Midi abhorré. Drieu est, dans la détestation de la latinité, le successeur de Huysmans, de Drumont, de Gobineau, de tous les rescapés de la grande vague normande qui a déferlé sur le nord de notre pays au X^e siècle. "Vive la barbarie, s'écrie-t-il, c'est l'aspect le plus insupportable, donc le meilleur, de la décadence". Drieu a traversé toutes les aventures de son siècle, capitalisme, dadaïsme, socialisme. Il s'attarde dans le fascisme. Il ne veut rien perdre du spectacle de toutes les agitations et de tous les soubresauts d'un monde qui meurt. Depuis le temps où il écrivait *L'Europe contre les patries, Genève ou Moscou, Le Jeune Européen*, a-t-il changé ? Il a toujours pensé que les petites nations devaient disparaître et se confon-

dre dans une Europe, mais laquelle ? Et cette Europe n'est-elle pas encore trop petite ? Il prévoyait dans *Mesure de la France* l'avènement d'"une immense chose, inconsciente, uniforme et obscure, la civilisation mondiale de modèle européen". Il annonçait prophétiquement cette nébuleuse. Dans ses derniers jours, il se sent communiste. "Rien ne me sépare plus du communisme que ma crispation atavique de petit-bourgeois". Il craint que le communisme victorieux ne succombe aux sirènes américaines. N'avait-il pas noté déjà dans *Le Jeune Européen* : "De Petrograd à Chang-Haï, on parle Marx mais on pense Ford". Le 8 février 1944, il laisse échapper ce cri : "Horreur de la civilisation américaine étendue à toute la terre. Les Allemands en rêvent, et les Russes aussi". Drieu avait dépassé le fascisme dans le communisme et, avec un demi-siècle d'avance, il pressent sa disparition (ou son effacement) dans le nouvel ordre mondial de M. Bush.

On assiste dans ce Journal où Drieu se refuse à mourir victime de la querelle franco-allemande, selon lui dérisoire au regard des nouvelles données de la géopolitique, à sa fuite dans l'éternel. Lui qui, par un testament de 1939, déclarait vouloir mourir dans la religion catholique, il déclare en 1944 qu'il meurt dans la foi de la Bagghavat-Gita. Pour ne pas avoir à répondre de son for intime à des juges qui ne le comprendraient pas et qu'il méprise, il arrange lui-même sa mise au tombeau. Eprouvant, dans sa lassitude de vivre une vie compliquée, de plus en plus "l'insignifiance d'être français", il se rencoigne comme le Constant des *Chiens de paille* dans ce qu'il appelait dans ce roman "le Creux", tellement ressemblant à la chambre obscure où il jouait, enfant, à se cacher sous le lit pour attendre la mort. Il apprend chaque jour à se détacher du monde. Mais le monde continue à le solliciter sournoisement. Il réclame des prophéties. Il le prend par le point faible où il a toujours laissé couler le flot de ses vaticinations d'ancien élève de Sciences Po. Est-ce donc trop tôt pour s'abîmer dans le Néant ? Drieu s'est tué dans l'état de la plus pathétique curiosité devant le monde à déchiffrer. Il fuit dans l'éternel, mais en se retournant. Ces regards en arrière, traversant la colère et la haine, expriment la secrète et tendre faiblesse qui conserve à l'image de Drieu, sous sa crispation dernière, ce tremblement, ce flou d'où elle n'a pas fini de tirer les ressources de sa séduction.

*
* *

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Un premier choix de lettres de Jean Paulhan a été publié par Dominique Aury (2). Il avait pour titre *La littérature en fête*. C'était la jeunesse, l'entrée dans la vie, le surréalisme, la N.R.F. Les amis de Jean Paulhan étaient alors de petits hérissons auxquels il faisait boire du calvados et quelques écrivains à qui il donnait des conseils judicieux. Un second volume de lettres est publié par M. Bernard Leuilliot et M. Jean-Claude Zylberstein (3). Il a trait à la période 1937-1945. C'est une chronique des "jours sombres".

Une partie importante de ce recueil est consacrée aux difficultés de la *Nouvelle revue française* et de Gaston Gallimard avec les autorités d'occupation et à la prise de pouvoir de la revue par Drieu la Rochelle. Drieu écrit de Paulhan dans son Journal : "Je déteste cet esprit vacant, encombré de futilités. Tout ce tortillage décèle une parfaite absence d'être... Un petit pion oscillant entre le surréalisme hystérique et le rationalisme gaga... Le vide du professeur justifié par la fausse théorie du rare et de l'indicible... Et ça prend des airs de conseiller de la France". Drieu ne se faisait pas d'illusions sur les sentiments de Paulhan à son égard : "Il m'estime à demi et me déteste entièrement". Pourtant, Paulhan jeté en prison, c'est Drieu qui l'en tire, et il lui en restera reconnaissant.

Paulhan aura traversé les "années sombres" en cultivant son jardin des *Fleurs de Tarbes*. Ces soins minutieux d'horticulteur aux mots, au langage, est-ce là ce que Drieu appelle des "futilités"? Bonald tirait le langage directement de Dieu. Paulhan, essayant de se passer de cette référence, étudie les rapports du langage et de la pensée, en y mettant le moins d'arbitraire possible. "La littérature, écrit-il dans une lettre à Etiemble, n'est pas quelque chose de sensé que l'on teinte d'un peu de folie, mais c'est le contraire, une sorte de folie qu'on rend un peu vraisemblable." L'œuvre rhétoricienne de Paulhan pourrait avoir pour sous-titre "Du bon usage de la folie". "Qui commence par le rêve ou la folie, a-t-il dit, sait très bien où il va, mais le raisonnement le jette en pleine aventure". Le bon usage de la folie débouche sur cette aventure de la raison et cette connaissance de la vérité dont Paulhan faisait la confiance à son ami Roland Réneville dans une lettre du 12 juin 1932 figurant dans le précédent recueil de ses lettres. Il procède dans cette aventure par observations et réflexions. C'est une méthode qu'il a mise à l'épreuve dans une revue datant de l'avant-guerre de 1914, *Le Spectateur*. Est-ce par hasard si Marivaux a rédigé dans ses débuts une revue qui s'appelait aussi *Le Spectateur*? Paulhan a tiré de ces observations et réflexions au jour le jour ses *Entretiens sur des faits divers*, publiés au lendemain de la dernière guerre. Il y appliquait le même esprit que Fontenelle a mis dans ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*. De Marivaux et de Fontenelle à Paulhan, on suit une ligne d'empirisme mondain et de préciosité scientifique.

Elle peut nous ramener par une bifurcation à Joseph de Maistre. On est frappé en lisant les lettres de guerre de Paulhan, où la réflexion sur le langage, garant du crédit public, le conduit à une réflexion sur la politique, par la constance de cet homme de gauche à se déclarer "royaliste". "Un dictateur, dit-il, doit être forcément un homme de génie, mais un roi n'a pas à être particulièrement intelligent et en général il ne l'est pas. C'est un homme comme vous et moi. En admettant qu'il est roi, et en l'aimant comme tel, nous admettons que n'importe qui peut gouverner, ce qui est le sentiment démocratique par excellence". Joseph de Maistre ne dit rien d'autre, lorsqu'il écrit qu'en additionnant les vertus et les vices de tous les rois de France, et en divisant par 66, on obtient

une honnête moyenne. De Fontenelle et de Marivaux à Maistre, Paulhan nous entraîne dans des parcours apparemment sinueux et que Drieu la Rochelle qualifierait d'"entortillés", mais ils sont tracés avec autant de rigueur que de malice pour nous emmener à des points de vue sur l'Histoire où il serait peut-être justifié de dire, comme Drieu, que Paulhan "prend des airs de conseiller de la France".

*
* *

Julien Green, pressentant que "les grandes secousses européennes allaient recommencer et que le bonheur n'était plus possible", a interrompu son *Journal* le 15 mars 1939. Il l'a repris à Baltimore le 21 juillet 1940. Des pages sans date s'inscrivent à l'intérieur de cette parenthèse dans les éditions du *Journal* de Julien Green. Mais n'a-t-il pas continué à l'écrire? Des pages qu'il croyait perdues ont été retrouvées dans un tiroir de commode chez une parente en Amérique. Longtemps le petit carnet noir les contenant est resté fermé, il a été ouvert il y a quelques mois. C'est le "récit de juin 1940". Il est publié sous le titre *La fin d'un monde* (4).

Cette *fin de monde* a été douce pour Julien Green. Le 7 août 1940, il évoquait dans son *Journal*, à Baltimore, ces derniers jours : il était à Paris, il corrigeait les épreuves de son roman *Varouna*, il faisait le matin du grec ou de l'hébreu, l'après-midi, il allait prendre le thé en ville, il jouait aux échecs le soir avec sa sœur. "Je vivais en aveugle, dit-il, ne prévoyant rien... Tout d'un coup, il y a eu cette lugubre bousculade, ces gens fuyant en troupeau vers les frontières, tout un branle-bas d'une société qui croulait sous la poussée des armées allemandes". Julien Green a été entraîné dans cette fuite. Il la raconte. De Paris, quitté le 18 mai 1940 dans la floraison des hortensias et des roses, à Pau, Bordeaux, Irun, il a suivi, écrira-t-il plus tard, une voix intérieure qui lui disait : "laisse-moi faire". C'est elle qu'il entendait en traversant le pont international d'Irun. Il est allé s'embarquer pour l'Amérique, son pays, à Lisbonne. Durant le voyage, un autre passager, Jules Romains, établissait les listes d'un gouvernement en exil. Il lui offrait un poste. "Quand la silhouette de New-York surgit, il y eut, note Julien Green, une clameur de joie. La ville avait la beauté d'une apparition... Si jamais l'expression *nouveau monde* avait un sens, il l'eut pour moi en cette minute". Trente ans auparavant, Julien Green était déjà allé en Amérique. La même ville lui était apparue "d'une blancheur de rêve", a-t-il dit dans son autobiographie, *Mille chemins ouverts*, "pure, nette, glaciale", il ajoutera "inhumaine". Elle était l'image du Nord abhorré, mais c'était la porte obligatoire du Sud, le Sud où Julien Green a sa patrie. Elle est toujours en lui. C'est elle qu'il retrouve à Baltimore où il reprend le *Journal* interrompu, notant le 24 juillet 1940 : "J'écris dans un petit salon dont les fenêtres à la française donnent sur des pelouses ombragées de saules, de cyprès et de chênes. Pas un bruit n'arrive jusqu'à moi, sinon l'appel un peu mélancolique d'une grive".

Qui dirait qu'entre le Paris de mai 40 plein de l'odeur des roses et des hortensias et le paysage tranquille aperçu par les fenêtres du salon de Baltimore, il y a eu cette parenthèse, que Julien Green nomme un "abîme". "Entre ma jeunesse et moi, il y a désormais, écrivait-il, un abîme qui est la guerre". Il évoquera le jour sinistre où, dans la petite chambre de l'hôtel de Bordeaux, il a brûlé le contenu d'une valise pleine de papiers et de lettres. Nous le suivons aujourd'hui, dans *La fin d'un monde*, sur la route vers la frontière où il disperse encore des pages de son Journal. Il avait donc bien continué à l'écrire. Il a voulu aller tout seul à pied sur cette route française, le cœur broyé par l'angoisse, mais, nous le savons, guidé par cette voix intérieure vers l'invisible lumière où Quelqu'un l'attend. Il faut détacher de *La fin d'un monde* quelques pages. Le passage de la frontière entre la France et l'Espagne marque comme le passage de la nuit au jour. Une émotion s'en dégage, la même que celle que nous éprouvions, enfant, en lisant *le Général Dourakine*, lorsque le prince Romane évadé du bagne de Sibérie passait la frontière entre la Russie et la Pologne. Sauvé ! Le prince Romane, précipité au pied d'un arbre sur le bord du chemin où s'est arrêtée la berline du Général, remercie Dieu. *La fin d'un monde*, plus qu'un document sur des jours d'histoire, plus que le pont jeté par Julien Green à travers la parenthèse de son Journal sur un "abîme", est, aussi, une action de grâces.

*
* *

"J'aurai longtemps connu le plaisir de m'éteindre". M. François Nourissier a mis en exergue à un livre de souvenirs et de réflexions, *Bratislava*, cette phrase de Jules Renard. Toute son œuvre est, dans la lumière crépusculaire où elle se place, une invitation à savourer ce plaisir. Jeune homme, il se déclarait déjà "fasciné par l'usure". Il s'était mis à l'école des vieillards. "Quel goût m'a poussé à vingt ans dans le sillage des sexagénaires", s'interroge M. Nourissier dans *Bratislava*. Mais, intéressé par ce qu'il appelait le vieillissement, pensait-il à la vieillesse et à l'extrême vieillesse qui n'est qu'une "avant-mort" ? Ecrirait-il un jour sa *Vie de Rancé* ? M. Nourissier raconte dans *Le Gardien des ruines* (5) l'histoire d'Albin Fargeau, médecin, époux, père, présentant tous les caractères du petit-bourgeois aspirant à se "tirer vers le haut", mais "tiré vers le bas" par d'ataviques fatalités. Il a des maisons, des maîtresses, des idées, il lit la Varenne et, à un degré au dessus, Bonald et Maistre. Il terminera sa vie dans un hospice, passage de la convalescence des hommes, dans une petite ville du désert français dont il fait visiter les ruines. Ce sont celles de sa destinée personnelle, mais aussi celles de son pays. M. François Nourissier appartient à la génération des fils uniques de l'après-guerre, produits de la "semence parcimonieuse" des vainqueurs de 1918 pour lesquels Drieu la Rochelle a écrit *Mesure de la France*. Il est, comme Drieu, obsédé par l'idée de décadence. Il coule des vies qui s'usent, se déginglissent, se défont, dans le "malaise général" d'une histoire française". Usure ou brisure ? "Le vieillissement

me cachait la vieillesse, écrivait M. Nourissier dans *Bratislava*. Fasciné par l'usure, la soustraction, le zéro, pensai-je à la brisure, à la rupture ?". On en est à ce point dans *Le Gardien des ruines*. "Comment Albin Fargeau a-t-il si vite dégingolé, demande M. Nourissier ? A l'heure où les hommes capitalisent, prennent leurs bénéfices, il s'est "écoulé", il rectifie aussitôt, "écroulé". Le mariage, les femmes, les idées, les maisons, tout n'était que façade, et la façade s'est disloquée, et, derrière cette façade, il n'y a rien. M. François Nourissier a écrit dans *En avant calme et droit* l'histoire d'un autre destin manqué. Le maître de manège Vachaud d'Arcole traverse la basse époque des intérêts matériels où il est plongé, à contre-courant. Il est comme l'adolescent Lucien Lachade d'*Allemande*, autre roman de M. Nourissier, "fou de hauteur". Il refuse la décadence française, mais il y succombera. S'il y a dans ce "faux aristo" un personnage de Montherlant, c'est à Coëtquidan plus qu'à Coantré qu'il fait penser. Albin Fargeau tient, lui, de Coantré. Chez ce "facho ramolli", c'est la même veulerie, la même faiblesse, les mêmes peurs. La scène capitale du *Gardien des ruines* est l'irruption chez Fargeau et sa maîtresse Vera de trois jeunes voyous de bonne bourgeoisie. Le mobile n'est pas le vol. C'est un acte gratuit, une entreprise de destruction morale. Fargeau est injurié, humilié, tiré de force "vers le bas", liquidé. C'est pour la première fois peut-être dans l'œuvre de M. François Nourissier une manifestation de violence, la sauvagerie à l'état pur. "Avec ce que je t'ai mis dans le lard, pépère, dit le chef de bande, tu n'oseras plus te regarder dans une glace. "Il ne restera plus alors à Albin Fargeau qu'à faire retraite dans son hospice, dans son désert, au milieu de ses ruines, après avoir longuement erré, en automobile sur des routes nocturnes où il ne cherchait pas sa voie, mais voulait seulement se perdre. Ce désert, c'est son suprême abri. Il y a retrouvé, dit M. Nourissier, sa tanière du stalag où il était prisonnier. C'est le "Creux" au fond duquel Constant, l'homme des *Chiens de paille* de Drieu, s'est rencoigné pour attendre une mort dont il n'est même plus le maître. Albin Fargeau pense à Pavese, à Drieu, à Montherlant, à Hemingway, tous ceux qui se sont fait violence pour ressaisir leur destin. Il ne fait, lui, que subir la violence. Il en est marqué. M. François Nourissier a mêlé dans *Le Gardien des ruines* au lent et doux "plaisir de s'éteindre" une touche de dureté et d'âpreté qui l'avive, en l'élevant au pathétique.

*
* *

M. Philippe Doumenc a raconté dans son premier roman couronné par le jury Renaudot, *Les Comptoirs du Sud*, une guerre d'Algérie imaginaire où tout était vrai, sinon réel. L'Histoire y projetait ses ombres sur un fond de caverne de Platon où la réalité était transmuée en mythe. Le passage s'opérait, entre la fausse réalité et le rêve recomposé en monde de vérité, dans une petite ville nommée Chellah dont le paysage était celui d'une sous-préfecture de province française, mais où un professeur d'humanités plaçait l'entrée des enfers antiques et où Calypso et Ulysse, Didon et Enée pouvaient se rencon-

trer à l'heure de l'apéritif autour du kiosque à musique. Le même passage est recherché par M. Philippe Doumenc dans son second roman *En haut à gauche du paradis* (6). C'est une porte en trompe-l'œil dans le décor des *Enfants du paradis* dressé sous l'occupation à Tourettes-sur-Loup pour le tournage du film par Marcel Carné et Jacques Prévert. Metteur en scène, décorateur, scénariste, comédiens, toute l'équipe, y compris les figurants, se donnent rendez-vous la nuit dans ce décor pour trouver le passage et faire jouer le déclic qui les transporte par enchantement du monde visible dans le monde invisible, dans le monde disparu où, en 1835, le film se jouait "pour de vrai" sur le Boulevard du Crime.

Cette histoire est racontée d'après les papiers d'un "fou" à prétentions d'écrivain et qui prétend aussi avoir été associé au tournage du film de Carné et Prévert. Est-elle, demande M. Doumenc, le récit d'un rêve ou le rêve d'un récit ? Peu importe. Elle est d'abord l'occasion pour le romancier d'évoquer dans un style de réalisme critique une époque, l'année 1944, "cruelle pour le reste", mais "bonne pour le cinéma", où, "malgré la guerre et son cortège supposé d'horreurs, on voyait beaucoup d'artistes et d'écrivains au visage insouciant et même heureux parader à la terrasse des cafés" dans le quartier Saint-Germain-des-Prés ou sur la Côte d'Azur. Il y avait déjà des touches de ce style dans *Les Comptoirs du Sud* où M. Doumenc ne se montrait pas tendre pour les responsables du désastre algérien. Mais le réalisme critique n'est ici que badigeon sur une façade. Derrière cette façade, fausse façade elle-même peut-être, de l'autre côté du décor où nous basculons par une opération de magie, le véritable paysage du roman de M. Doumenc se découvre. René Daumal avait ouvert dans *Le mont Analogue*, à l'époque du surréalisme, une porte permettant d'entrer dans le monde invisible. La croisière de René Daumal à la découverte de ce passage était une aventure métaphysique. Chez M. Philippe Doumenc, l'entreprise relève du tour de passe-passe à la Méliès. Il nous emmène sur le Boulevard du Crime, lieu de toutes les illusions et de tous les sortilèges, du Théâtre des Funambules à celui de l'Ambigu et de la Gaîté, des Délassements comiques aux Menus plaisirs, dans un décor de plâtre et de stuc. Seulement la réalité historique s'y manifestera, et c'est dans ce décor d'époque qui n'est que l'envers du décor du film que Fieschi perpète son attentat sur Louis-Philippe. Les "enfants du paradis" vont être ainsi entraînés dans un imbroglio politico-policier où ils risquent de se trouver prisonniers de leur rêve (ou de leur farce) dans les rets d'une réalité à laquelle, pour s'amuser, ils ont redonné vie.

C'est ici que, sous la couverture d'un drame, M. Doumenc retrouve son sérieux. Il nous avait fait pressentir ce que le décor des *Enfants du paradis*, "leurre, labyrinthe, palais des mirages", recélait de "danger". C'était un piège. Seuls s'en tireront ceux qui, dans le film, tenaient un rôle et qui peuvent, après leur équipée, retrouver leur place dans la distribution, j'allais dire dans la société. Mais il y a dans le roman une malheureuse fille, sans emploi, dont le rôle, auquel elle aspirait, a été supprimé

et qui ne pourra pas revenir "sur terre" réoccuper sa place. Le Narrateur du roman (il y a dans *En haut à gauche du paradis* un semblant de roman d'amour) est parti à sa recherche pour la ramener de notre côté. En vain. Elle est devenue la maîtresse de Fieschi. Morte ici, elle a trouvé là-bas son "paradis". Paradis ou enfer ? Sous la magie se fait jour, dans un clair-obscur de théâtre bien ménagé, un aperçu métaphysique sur notre condition humaine de "passager".

Des *Comptoirs du Sud* à *En haut à gauche du paradis*, on a cru passer de la tragédie mythique à un spectacle de foire, à un délassé comique, descendre donc d'un cran dans la hiérarchie des genres. M. Philippe Doumenc est expert en illusionnisme et dans l'art de donner le change. Ce spectacle de foire, déroulé sur ses tréteaux entre la farce poétique et la parade historique, n'est-il, en fait, qu'une rhapsodie sur la mort ?

*

* *

On sait que M. Gabriel Matzneff tient des petits carnets de moleskine noire dans lesquels il consigne quotidiennement ses faits et gestes (principalement amoureux) et d'où il tire le Journal qu'il publie périodiquement et qui lui assure une grande part de sa notoriété. Que M. Matzneff écrive son Journal ou des romans, c'est toujours de lui qu'il nous entretient. Dans son dernier roman, *Les Lèvres menteuses* (7), il semble s'être effacé derrière ses personnages, une fille et un garçon, pour nous raconter une histoire d'amour au milieu de laquelle il se campe en observateur et dont le caractère morbide suscite en lui l'intérêt du clinicien. Elisabeth est échappée depuis peu au monde des "seize ans" où M. Matzneff a conduit nombre de ses caravanes. Elle a vingt ans et n'en avoue que dix-neuf. Elle a l'allure d'un petit garçon vicieux. Elle s'est éprise d'un élève de terminale chastement nommé Hippolyte, le lui déclare sans ambages, et, ainsi, commence entre les deux jeunes gens une histoire qui ne peut que se terminer mal. Elisabeth tient, tout comme M. Matzneff, des carnets (non pas noirs, mais verts). Ces carnets, intentionnellement sans doute mal cachés, tombent sous les yeux d'Hippolyte. Ils lui révèlent une fille cynique, perverse, menteuse. Hippolyte va nourrir sa jalousie de tous les mensonges de ces carnets. Mais est-ce qu'Elisabeth ment lorsqu'elle écrit sur Hippolyte des phrases folles de passion ? Le jeune homme est à la fois flatté et exaspéré. Elisabeth, qui tient des carnets comme M. Matzneff, ressemble-t-elle à celui-ci ? Elle pose au dandy. Elle a, remarque un ami d'Hippolyte, "les gestes, les intonations, les mots" de son amant. Mais Hippolyte ressemble-t-il à M. Matzneff ? Hippolyte, c'est peut-être M. Matzneff, mais à dix-huit ans. Il n'avait pas encore publié ses premiers articles dans *Combat*. Il hantait dans ses déambulations nocturnes à travers Paris la cinémathèque et le cinéma Mac-Mahon. Il fréquentait au Quartier latin la librairie Vrin et la librairie Nizet. Il étudiait le latin à la Sorbonne sous M. Grimal. Faisait-il un mémoire de maîtrise, comme Hippolyte, sur la jalousie chez Properce, Catulle et Tibulle ? Ce qui intéresse Hippolyte, c'est la ressem-

blance d'Elisabeth avec Leslie ou Cynthia. Si M. Matzneff a voulu s'effacer derrière ses personnages, on le surprend, on le découvre dans cet étudiant tirant objectivement, d'une passion dont il est le héros et la victime, des fiches qui, plus tard, nourriront une œuvre. "Car, écrit M. Matzneff, nous espérons qu'Hippolyte à l'instar de son cher Horace et de son cher Catulle sera un jour un artiste ; ne le plaignons pas et contentons-nous de l'observer". *Les lèvres menteuses* est un roman-observatoire d'où l'on peut, non pas tant assister aux épisodes d'une passion-comédie, que prendre une vue rétrospective sur l'avenir qui ne peut être que littéraire d'un brillant jeune homme.

*
* *

Un cirque passe (8) est peut-être l'un des romans les plus importants de l'œuvre de M. Patrick Modiano. Où aller ? Où fuir ? Chacun des livres de cet auteur cerné par les ombres d'un passé dont il n'arrive pas à se délivrer pose ces questions. Dans *Vestiaire de l'enfance*, parvenu au bout du monde dans un désert où toutes les traces de sa vie paraissent effacées, le narrateur de l'histoire était renvoyé par la rencontre d'une femme à un temps qu'il espérait aboli. Dans *Voyages de noces*, on tournait en rond dans la banlieue parisienne, on rêvait à une évasion, mais l'on ne réussissait pas à trouver "la sortie de secours", l'on restait prisonnier, dans la brume opaque du souvenir, d'ombres toujours menaçantes. Un garçon et une fille rapprochés par le hasard errent dans *Un cirque passe* à travers Paris, dans une réalité où les choses s'effilochent, se désagrègent, se diluent. D'où viennent-ils ? Qui sont-ils ? Ils traînent dans leur sillage incertain les lambeaux d'une vie antérieure qui n'est pas seulement la leur propre, le souvenir d'une faute originelle dont ils assument, malgré eux, la responsabilité et qu'ils cherchent à exorciser. "J'aurais voulu, écrit le narrateur, que nous soyons tous les deux dans un endroit qui n'évoquât plus rien du passé". Cet endroit, c'est Rome. Tous les deux, le garçon et la fille, entrecroisent, embrouillent leurs cheminements silencieux dans un Paris où le présent est surimprimé au passé, où, à six heures du matin, la police vient toujours frapper aux mêmes portes, où les mêmes angoisses se réveillent, où se profilent, sur un fond de décor qui garde dans un semblant d'éternité le caractère du provisoire, des figures transparentes, où il n'y a de lumière que celle, indirecte, de reflets pâles. C'est une réalité transposée sur un théâtre, rêvée, que l'on s'efforce de dissiper et d'évacuer. La seule vraie réalité de ce roman, au bout de la nuit, au bout de rues éclairées par le scintillement fallacieux des réverbères, c'est Rome, mais à l'état de vision. Qu'une porte s'ouvre dans *Un cirque passe*, si c'est sur la Ville éternelle, même seulement entrevue, espérée, ce ne peut être sur le vide. Il y a une différence fondamentale entre le monde néantifié, le désert du *Vestiaire de l'enfance*, et la vision béatifique du dernier roman de M. Modiano. Le narrateur de ce livre ne partira pas pour Rome, mais il respire à la fin "un air léger et clair". Coupé de tout, il est désormais, dit-il, "indifférent". Disons qu'il est peut-être

délivré. "Le bond dans l'avenir" qu'il espérait, il le fera un jour.

*
* *

Qu'est-ce qu'un roman ? "Une histoire qui dure", répondait Thibaudet. Qu'est-ce qu'une nouvelle ? Une histoire, aussi, mais circonscrite dans le temps et qui doit pouvoir être racontée en un bref moment, par exemple dans une réunion d'amis, après un dîner, entre le café et les liqueurs ou les rafraîchissements. Il faut combattre l'assoupissement, réveiller l'attention, exciter la curiosité ; il faut intriguer, voire inquiéter, faire passer, s'il est nécessaire, un certain frisson. Le maître de maison donne la parole à quelqu'un qui a la réputation d'un fin conteur pour narrer un fait que l'on peut qualifier, comme Goethe essayant de définir la nouvelle, d'"inouï" ou qui, simplement, sort de l'ordinaire. Les auteurs de nouvelles jouant le rôle du maître de maison ont souvent utilisé ce procédé. Un invité était prié de raconter une histoire. Plusieurs invités parfois racontaient chacun la sienne à tour de rôle. Ces histoires mises bout à bout, il en résultait un recueil de nouvelles qu'on aurait pu appeler les "soirées de Médan" ou d'ailleurs. La nouvelle est le genre le plus convenable à la veillée. Mais il faut faire court, dire vite, sinon l'on risque, passé minuit, de lasser l'attention. Il y a du jeu dans la nouvelle, mais elle joue sur la surprise qui a tôt fait de s'émousser.

M. Michel Déon, dans ses deux derniers livres de mince volume, *Un souvenir* et *La montée du soir*, a fait court. Ces récits n'étaient pourtant pas des nouvelles. A la faveur d'un certain événement, M. Michel Déon nous replongeait dans le passé en dressant le bilan d'une vie ou en inscrivant son histoire dans une perspective où le trompe-l'œil simulait la durée. Dans *Le prix de l'amour* (9), il nous offre des récits de dix à trente pages où il fait court et dit vite. Ces instantanés sont, dans le genre de la nouvelle, des modèles. L'auteur, sans s'embarrasser de procédés narratifs, y dit souvent "je". Il s'invite lui-même à raconter ses histoires, nous entraînant d'Angleterre en Grèce et en Italie dans des pays qu'il connaît et qu'il aime, y puisant peut-être dans un stock de souvenirs. L'une de ces nouvelles a pour cadre un bar du carrefour de la Croix-Rouge, non loin de Saint-Germain-des-Prés où, il y a trente ans, M. Michel Déon fréquentait assidûment avec André Fraigneau et Antoine Blondin. La dernière nouvelle du recueil nous ramène à Gardone, sur les lacs italiens, dans le décor de rêve où M. Déon a placé son premier roman, *Je ne veux jamais l'oublier*. Le mot "jeu" apparaît souvent sous sa plume, mais aussi le mot "rêve", ou le mot "irréel". Les femmes sont si belles dans ses histoires qu'elles semblent, telle cette mystérieuse lectrice de *La Jeune Parque* dans une pension de famille au bord de la mer, "étrangères à toute réalité". C'est dans "un monde irréel" qu'un homme et une femme se rencontrent à l'occasion d'une croisière sur un poétique bateau blanc. M. Déon ne perd pas de vue pour autant le réel. Il y mêle l'étrange, en évitant le fantastique où la recherche de l'"inouï" entraîne souvent les auteurs de nouvelles. Il peint en observateur minutieux, par touches successives, en ménageant dans son récit des zones d'ombre où il

enfouit des secrets qu'il ne divulgue qu'à bon escient et au bon moment. La nouvelle qui ouvre le livre, *Bligg manor*, celle qui le ferme, *Un citron de Limone*, laissent beaucoup ainsi à deviner.

Faire court, dire vite, mais aussi n'en dire pas trop... L'une des nouvelles de ce recueil, *Le Prix de l'amour*, donne son titre à l'ouvrage, sans doute pour appâter le lecteur. C'est une autre nouvelle, *Ne dites plus un mot*, qui eût du lui donner le sien. Un homme et une femme allongés côte à côte sur une plage parlent d'amour comme en jouant, mettons, du Marivaux. "Je ne devrais pas vous écouter, dit la femme. C'est parce qu'on dit les choses qu'elles finissent par exister". A la fin du récit, au moment où ils devraient se quitter, elle dira : "Ne dites plus un mot ou je ne vous revois jamais". C'est en sachant se taire, en disant le moins de mots que Michel Déon a ouvert, à la dernière ligne de cette nouvelle toute de faux fuyants et qui ne comporte pas de conclusion, la perspective d'un roman que chacun a le loisir d'imaginer. Les meilleures nouvelles sont celles-là peut-être : elles ne s'enferment dans le temps que pour mieux y pratiquer des issues par où, passé minuit, on s'échappe en imagination dans la longue durée de romans possibles. Avec discrétion, la nouvelle ouvre, ou plutôt entrebâille, une porte sur le roman.

*
* *

M. Félicien Marceau, théoricien, si l'on peut dire, du "roman en liberté", n'impose aucune règle à la nouvelle. Dans la vie, tout arrive, l'attendu et l'inattendu, le vraisemblable et l'invraisemblable. Chez M. Marceau, c'est comme dans la vie. Des *Belles natures* à ces *Ingénues* (10) que nous venons de lire, il écrit des nouvelles en se levant du bon pied et en partant de bon matin à l'aventure dans un monde où tout peut arriver, le meilleur en général plutôt que le pire. Il n'obéit dans ses déambulations qu'à la seule loi de sa fantaisie qui est bonne conseillère. L'humeur de M. Félicien Marceau est vagabonde. Il nous entraîne de préférence en Italie, où, de *Capri petite île*, son premier livre, à *Appelez-moi mademoiselle*, il a ses habitudes et ses aises. Deux nouvelles du recueil des *Ingénues* se passent à Naples, une autre à Amalfi, une autre encore dans une petite île qui est peut-être de nouveau Capri. M. Marceau n'en aime pas moins faire le tour du monde. Il emmène trois danoises à Paris pour les déposer dans un hôtel dont elles ne se rappellent ni le nom ni l'adresse, qu'elles ne savent pas retrouver et où il faut toute la débrouillardise d'un chauffeur de taxi pour les ramener. *Trois de perdues* est le genre de nouvelle où M. Marceau a le plus de joie à s'ébattre en toute liberté, guidé par le seul instinct qui lui fait toujours, dans toutes les sinuosités de son récit, retrouver son chemin. Il pourrait s'égarer à la faveur d'un détour dans de véritables romans à n'en plus finir. De ses nouvelles, M. Marceau préfère tirer des pièces de théâtre. La plus amusante peut-être de son livre, *Le beau travail*, nous introduit dans une famille où les femmes travaillent au bureau et les hommes font le ménage. C'est le sujet du *Babour*, comédie qui a connu un grand succès au Théâtre de

l'Atelier.

*
* *

M. Alain Bosquet a réuni sous le titre *Les Solitudes* (11) trois nouvelles qui forment, sous l'apparence d'une triple fugue, d'une triple fuite hors de soi, un traité de la rupture. "Une vie sans rupture est une vie gâchée" écrit M. Bosquet qui se déclare d'autre part "un spécialiste de l'ailleurs" et qui promène à travers des vestiges d'Europe des personnages en perte d'identité, aventuriers changeant d'aventures, dit-il, avant qu'elles ne deviennent passionnantes, sans doute parce qu'il avoue préférer le clin d'œil à la passion. Mais ces personnages, s'ils sont "vacants", n'en sont pas moins "encombrés". "Je suis vide et je déborde", déclare l'un d'eux. Ils débordent d'un trop plein de civilisation. M. Bosquet ne s'effrayait-il pas dans *La Mémoire et l'oubli* d'être lui-même "épouvantablement civilisé" ? Ne s'écriait-il pas dans *Comme un refus de la planète* qu'il en avait marre de la civilisation ? *Les Solitudes* n'exprime-t-il pas ce ras-le-bol qui est le trop-plein du vide ? Un trop-plein qui conduit les personnages de M. Bosquet à se déverser dans l'intimité d'autres personnages de rencontre, eux aussi dépourvus d'identité. Les personnages de M. Bosquet se disent "incompatibles" sans savoir avec quoi ni avec qui. De ces soliloques s'effilochant dans des dialogues d'ombres s'échappent des bouffées de néant.

M. Alain Bosquet en tire et en forme d'exquises volutes. C'est tout un art baroque d'arabesques et de faux-semblants où la dérision est poussée, dans un jeu d'hypercivilisé désabusé de soi, à la déraison. La dernière nouvelle de la trilogie des *Solitudes* débouche sur la folie. Mais si M. Bosquet, pour mieux jouir de ses nausées de civilisation et de ses voluptés de mal-être, dit qu'il faut couper ses racines tout jeune, n'éprouverait-il pas, avide de ruptures, une nostalgie de l'enracinement ? Dans *La Mémoire et l'oubli*, admirant les frondaisons du cours Mirabeau à Aix, il rêvait d'être lui-même platane. La première nouvelle des *Solitudes* est un discours à un magnolia. Dans la dernière, *Invitez-moi*, la pauvre folle Annie soupire : "Ce serait bien de tomber amoureuse d'un arbre". Barrès conduisait ses *Déracinés* en pèlerinage à l'arbre de Taine aux Invalides. M. Bosquet a mieux à faire que de sonder des racines. En étreignant son magnolia ou l'arbre dont Annie voudrait tomber amoureuse, est-ce que, suprême subterfuge, il ne nous renvoie pas plutôt à Ovide et à ses *Métamorphoses* ? "Apprendre à être inconsistant", écrit M. Alain Bosquet. La métamorphose est une manière d'être de l'inconsistance.

*
* *

"Ah ! Dieux, quels hommes produit cette Provence !". C'est le cri que Vauvenargues arrache à son ami Mirabeau dans une correspondance inédite échangée d'une garnison à l'autre entre les deux jeunes provençaux, où l'on s'admire fort et que M. Humbert de Montlaur a tiré de ses archives pour faire le portrait de son ancêtre, Victor, marquis de Mirabeau, dit "l'ami des hommes"

(12), du titre de son célèbre livre aussi lu en son temps que l'*Emile* et le *Siècle de Louis XIV*. L'autre titre de célébrité du marquis de Mirabeau est d'avoir engendré le monstre génial qui donna le coup d'envoi de la Révolution avec la fameuse apostrophe : "nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en sortons que par la force des baïonnettes", et qui aurait pu, Dieu voulant, mais Il ne le voulait pas, sauver la royauté et, par voie de conséquence, le pays. Sainte-Beuve l'a appelé un volcan. "Il lance, a-t-il écrit, de beaux jets de feu et de flamme, mais aussi de la fumée, des scories et de la cendre". Mirabeau, l'ami des hommes, a embrasé la paisible histoire du XVIII^e siècle par la personne interposée de l'incendiaire, son fils. Le bailli de Mirabeau, frère du marquis, lui écrivait en 1788 : "Repose-toi, reviens en Provence, abandonne Paris, laisse la vile canaille, ta mission est finie". Mais Vauvenargues avait prédit à Mirabeau que le repos serait toujours pour lui "dangereux". Où était en 1789 le danger ? M. de Montlaur, rejetant de son livre les scories qui l'auraient encrassé, y a mis tout le feu du volcan qui a ébloui Sainte-Beuve, toute la fougue qui est celle du gentilhomme provençal et la marque même du génie de cette nation qui a produit au XVIII^e siècle les d'Argens, les Valbelle-Tourves, les Vauvenargues. Ami de Montesquieu, de Quesnay, de Turgot, Mirabeau est l'un de ces réformateurs dont la Monarchie a besoin pour continuer à remplir sa fonction historique. Il aurait pu siéger au Conseil du Roi, il a failli devenir gouverneur du futur Louis XVI, il joue un rôle sur la scène française, mais c'est vers la Provence qu'il ne cesse de se retourner. Elle lui offre le modèle de sa constitution, ce qui fait dire à certains qu'il est "en tout gothique", et c'est d'elle qu'il recueille l'héritage moral et intellectuel qu'il transmettra à celui qui s'écriera en pleine tourmente : "Nous ne sommes point des sauvages arrivant des bords de l'Orénoque pour former une société. Nous avons un gouvernement préexistant, un roi préexistant, des préjugés préexistants. Il faut autant qu'il est possible assortir toutes ces choses à la révolution et sauver la soudaineté du passage". Les Mirabeau n'arrivaient certes pas de l'Orénoque en bons sauvages rousseauistes. Hommes d'oc, ils avaient un passé. M. de Montlaur réécrit, en filigrane de son beau portrait de l'"ami des hommes", le manuel de civilisation où ils avaient appris leurs rudiments.

*

* *

Une prière dans la nuit (13) est le "journal d'une femme peintre sous l'Occupation". Commencé le 4 septembre 1939 à Sommières, petite ville languedocienne étendue dans la garrigue sous la chaleur qui plaque sur elle une lourde brume où toute forme est confondue et toute couleur effacée, il se termine le 21 août 1948 à l'Espérou dans le brouillard du Mont Aigoual où tout est englouti et tout disparaît. Quelques jours après, Jacqueline Gausson-Salmon a trouvé la mort sur une plage de la Méditerranée. Sa brève vie s'inscrit dans ce Journal entre deux taches grises : la "campagne incolore" de l'été 1939 à Sommières, le "lugubre anéantissement" dans le brouillard du Mont-Aigoual de l'été 1948. Elle fait entre

elles une trouée de lumière.

"Ces cahiers misérables n'intéresseront jamais personne", confie à son Journal "écrit en secret" Jacqueline Gausson-Salmon. Il est aujourd'hui publié, présenté, annoté par son fils M. Frédéric Gausson. Il a rencontré aussitôt une audience. Est-ce parce que, dit M. Gausson, il est un témoignage sur une époque ? C'est la chronique de ces jours sombres où l'air de Paris, étrangement, avait retrouvé sa légèreté et son odeur, où les capitales provinciales libérées de l'emprise parisienne se repliaient sur leur passé et rêvaient, telle Nîmes, de se donner pour modèle Dresde ou Weimar. *Une prière dans la nuit* n'est pas seulement ce témoignage, c'est dans une nuit qui est celle de l'Occupation mais, aussi bien, celle où est plongée toute vie qui ne serait que matérielle, le halo lumineux d'une âme, une aspiration spirituelle. C'est une prière à la Beauté. "Priez sur de la Beauté" a dit le saint Pape Pie X. "La peinture est une religion", répond Jacqueline Gausson-Salmon. Protestante nîmoise, descendante de calvinistes contempteurs et briseurs d'images, Jacqueline Gausson-Salmon a, dans un mysticisme tout d'effusion mais qui prend corps dans la représentation des êtres et des choses, la nostalgie du catholicisme. Elle souffrait, petite fille élevée chez les Sœurs, d'être, au moment de la prière, exclue de la classe. Instinctivement, elle proteste contre cette séparation.

L'Art est le moyen pour elle de se réintégrer dans une communion universelle. L'Art lui révèle la Nature. Le peintre de sensibilité très fine qu'est Jean d'Armaillé s'exclame devant les peintures de Jacqueline Gausson-Salmon : "C'est Bazille couronné par Gauguin". Il ne croit pas si bien dire. Jacqueline Gausson-Salmon écrit dans son Journal que c'est à Gauguin qu'elle doit d'avoir découvert le contact direct avec "un monde qui existe et que nous ne savons pas voir". Toute l'œuvre picturale de Jacqueline Gausson-Salmon tend à révéler ce monde dans son innocence retrouvée. Son Journal exprime la hantise de ce qu'elle ressent comme une mission. Aura-t-elle le temps de la remplir ? Traduirait-elle une seule fois sur sa toile la lumière qui rayonne de sa nuit intérieure ? "Il faut que je peigne, écrit-elle ; si je mourais demain, que resterait-il de moi ? L'œuvre qu'il faut que je laisse n'existe pas encore. L'atteindrai-je ?" M. Frédéric Gausson, le petit Frédéric du Journal, a placé cet écrit sous le signe de la mort. Dans les derniers mois de sa vie, Jacqueline Gausson-Salmon peignait une petite source. "Si jamais je la finis, je serai heureuse", disait-elle. Son Journal, d'où ne s'écoulaient que des sources de vie, atteste qu'elle a vaincu la mort. *Une prière dans la nuit* est la relation de cette victoire.

Philippe SENART

- (1)(2)(3)(8)(9)(10)(11) Gallimard
 (4)(6) Le Seuil
 (5) Grasset
 (7) La Table Ronde
 (12) Perrin
 (13) Payot

notes de Lecture

● L'empire des Habsbourg ou l'Europe avant Maastricht

Sur la route de l'Europe, quel que soit le sort réservé aux Accords de Maastricht, les analyses de Claudio Magris sur l'Empire des Habsbourg sont en elles-mêmes profitables. Car, enfin, au lieu de créer, partout et selon les diverses ethnies, de nouvelles frontières, François-Joseph, empereur d'Autriche-Hongrie, pouvait encore, à la veille de la Grande Guerre, commencer tous ses discours par ces mots : "A mes peuples". Un exemple à méditer aujourd'hui : pourquoi et comment cette capacité d'entente et de paix à travers l'Empire des Habsbourg ?

A vrai dire les racines sont anciennes auxquelles se réfère, dans *Danube*, puis dans *Le mythe et l'Empire*, enfin (avec Angelo Ara) dans *Trieste, une identité de frontière*, Claudio Magris. Il faut remonter à la Diète permanente du Saint Empire Romain Germanique pour expliquer, en Autriche-Hongrie, cette étrange cohabitation, cet équilibre judéo-slavo-allemand qui va donner, en littérature, la prodigieuse floraison des Kafka, des Rilke, des Hofmannsthal.

Une littérature, donc une civilisation. Elle prend pour emblème l'Aigle à deux têtes. Soit, a priori, une constante hésitation lors de tout mouvement. Ainsi, la Révolution de 1848, en France; n'a-t-elle pour écho, à Vienne, que quelques chahuts d'étudiants. Là se situent les débuts du statisme grandiose des Habsbourg. Lequel n'est pas que négatif. Bien au contraire ce mélange de pompe et de bureaucratie, cette dignité et cette insouciance ont une profonde signification. Ils expriment, à la fois, un attachement inconditionnel à l'ordre et une farouche volonté de liberté. Magris les commente très bien quand il décrit, à Vienne, le célèbre Café Central : sur une place, un restaurant et son orchestre aux valses de Johann Strauss. On s'y trouve, écrit Claudio Magris, "à la fois enfermés et à l'air libre".

Certes, il y a des problèmes - combien d'actualité - dans cet Empire à deux couronnes et aux multiples langues. Ces problèmes se situent à bien des niveaux. En dépit d'efforts multipliés, il n'y eut jamais, dans cet empire-là, de véritables liens entre la noblesse et la bourgeoisie. Le très sérieux économiste Schumpeter constate que l'on navigue toujours "dans les brumes". A cela s'ajouteront, bien sûr, les affaires humaines, les affaires

de cœur de la dynastie, notamment le fatal amour entre Marie Vetsera et l'Archiduc Rodolphe, héritier du trône. Mais l'Empire des Habsbourg est tel que des solutions sont trouvées. Les Allemands, certes, sont partout, et on les trouve assez pédants. Mais ils sont travailleurs, et un effort constant est fait pour maintenir un équilibre entre tous les peuples. Les Allemands présents restent des Allemands importés. De la sorte ils constituent une composante, non prévaricatrice mais, au contraire, unificatrice. Par ailleurs, les Autrichiens de religion juive, concentrés principalement à Vienne - un lieu atavique selon d'Annunzio - tiennent efficacement une place prépondérante, à la fois dans la politique, l'intelligentsia (Freud) et, bien sûr, l'économie (souvenons-nous de l'origine des Rothschild). A tout cela s'ajoute une série de bémols. On réussit à faire de Bucarest "le Paris des Balkans". Et chez Robert Musil, un des derniers écrivains de notoriété sous les Habsbourg, tout s'atténue en une sorte de satire ironique. En vertu de quoi, cette embarrassante composition plurinationale devient, finalement, un simple élément folklorique.

Et puis, n'oublions pas que ces vues sont celles - paradoxe significatif - d'un homme qui vit, enseigne et écrit - qui juge - à partir de Trieste, de ce qui fut l'extrême pointe au Sud, le port sur l'Adriatique, de l'Empire des Habsbourg. Magris, comme Ara, voit l'Empire, en quelque sorte, de loin, avec recul. Cependant, à tout cela, il aura bien fallu une épine dorsale. C'est le Danube. Magris le décrit longuement, de ses sources en Forêt Noire à son immense delta fait de "ruisseaux boueux dans les roseaux", qui se jettent dans la Mer Noire. Qu'on le compare à un enfant ou à "un vieillard viril et vigoureux... qui enfle les villes comme des perles", ce fleuve est à l'évidence "un modèle d'ironie sinieuse qui fait la grandeur de la civilisation de la Mitteleuropa". Car la crête qui oppose l'empire allemand à l'Autriche-Hongrie des Habsbourg est la ligne de partage des eaux entre le Rhin, d'une part, et le Danube. Là réside l'essentiel des rôles de ce dernier, non seulement en faveur de l'unité, mais en tant que balancier.

Du moins Claudio Magris le voit-il ainsi à partir de son poste d'observation triestin. Sans doute, au moment où Magris et Ara écrivent, Trieste n'est-elle plus, au fond de l'Adriatique, qu'un port déchu, dépendance de la

grande Venise, et, comme elle, apparemment italianisée. En fait, Trieste, fille de Vienne adoptée par Rome, est avant tout une "ville différente" qui, depuis son attachement à l'Italie, ne cesse de découvrir son "austracité". Ses habitants sont d'origine allemande, italienne et slovène. D'où un "sentiment d'irréalité", et une certaine "incapacité". Mais ce vide, lui-même, incite à un effort "pour faire quelque chose à partir de rien". Et à ce propos nos auteurs mettent en parallèle Trieste et Dublin. L'une et l'autre villes, pauvres en traditions littéraires héritées du 19^e siècle, s'érigent en capitales de la poésie. Le commerçant Ettore Schmitz devient le grand écrivain Italo Svevo, rejoint, notamment, par Pietro Kandler ou Scipio Slataper. Et c'est à Trieste que vient se réfugier Joyce pour y créer ses derniers chefs-d'œuvre (1). Car, à Trieste, "on glisse entre les événements comme un danseur émérite qui n'effleure même pas les autres couples dans la salle de bal pleine à craquer".

Il est clair, cependant, que dans le cadre austro-hongrois qui nous occupe, si Vienne était la capitale politique, Trieste était la capitale économique. Une disposition qui aura connu son apogée avec l'ouverture du Canal de Suez : Vienne, Trieste, Suez, voilà la flèche d'or du développement capitaliste. Et l'on peut mesurer, à partir de là, l'étendue des erreurs commises à la suite du fatal attentat et généralement des soubresauts qu'ont entraînés les guerres mondiales. Alors, on a perdu de vue l'idée que la civilisation autrichienne n'était rien d'autre que le prolongement de la civilisation européenne.

Voilà cependant une option qui pourrait être reprise après que le Mur de Berlin se soit effondré, que l'Empire soviétique se soit affaissé, et qu'à vrai dire, à l'Est, tout ait changé. Le soi-disant *Homme sans qualités*, de Robert Musil, ne serait-il pas, bien au contraire, plein de

ressources ? Il est en tout cas temps d'y penser. Car, si les "limes" de l'Empire Romain étaient simplement les limites d'une conquête sur les "barbares" - et donc fragiles -, si la solidarité fraternelle peut aller jusqu'à embrasser l'humanité entière, il en va tout autrement de l'Empire austro-hongrois des Habsbourg, et plus généralement de ce qu'on appelle la Mitteleuropa. L'idée habsbourgeoise d'Autriche-Hongrie était à la fois morale et artistique. Cette capacité de penser en plusieurs peuples est une chose qui ne s'oublie pas. On l'a encore vu à Vienne le 1^{er} avril 1989, lors des funérailles solennelles de l'Impératrice Zita au milieu d'une foule immense. A 97 ans, elle n'avait pas abdiqué et jamais oublié. Ainsi peut-on revenir - en mettant le système monarchique de côté - du monde d'hier à un mythe vivant. Car l'Autriche-Hongrie c'est, avant tout, la capacité de passer du chaos à l'ordre, de la fragmentation accidentelle à l'essence, de la balkanisation à la tolérance. Cette capacité est le problème, non seulement de la Yougoslavie dont on voit aujourd'hui s'étaler partout le drame, mais de l'Europe Occidentale elle-même.

L'Empire austro-hongrois, qui a pu réduire durablement - mais sans jamais les détruire complètement - les aspects du pluralisme, présente donc probablement, encore maintenant, un exemple à méditer.

Jacques NANTET

(1) Revue "Critique" (août-septembre 1983, n° 435-436) : Les mystères de Trieste.

Claudio MAGRIS, Danube. Ed. Gallimard (Coll. Folio), 1991, 463 p. + cartes.

Claudio MAGRIS, Le mythe et l'Empire. Ed. L'Arpenteur, 1991, 419 p.

Angelo ARA et Claudio MAGRIS, Trieste (Une identité de frontière). Ed. du Seuil, 1991, 287 p. + illustr.

● Le Conseil constitutionnel de Pierre Avril et Jean Gicquel

Depuis les Fables de La Fontaine, à moins que ce ne soit depuis le Roman de Renard, on se méfie fort des juges, en France. Voilà pourquoi ces paradoxaux articles 4 et 5 du Code Civil (1), tout inspirés du grand désir de ligoter le judiciaire. D'où, aussi, ce ton d'horreur, sur lequel, dans l'amphi de la Fac de Droit de la rue des Lois, à Toulouse la rose, André Hauriou, naguère, redisait, après son père, qu'aux Etats-Unis "le contrôle de la constitutionnalité avait "dégénéré... en un gouvernement des juges".

"Gouvernement des juges" ? Brr... Et, au fin fond, on retrouve le même tremblement d'épouvante, ou presque, dans ce livre-ci. Pierre Avril et Jean Gicquel ne prennent-ils pas bien soin de souligner explicitement que le Conseil Constitutionnel "a su déjouer le piège du Gouvernement des Juges" (p. 124) ! Non sans se croire, au demeurant, obligés de remarquer aussitôt "...sans renoncer, pour

autant à s'en donner les moyens, en tant que de besoin". Donc, en France, le contrôle de la constitutionnalité n'a pas "dégénéré" en "Gouvernement des Juges". Cela d'autant moins, que, à en croire certains, le Conseil Constitutionnel est moins une juridiction qu'une "troisième chambre spécialisée" (p. 142).

En tout état de cause, singulière aventure que celle du Conseil Constitutionnel, moins parce que sa création est, avec l'élection du Président de la République au suffrage universel, l'innovation majeure de la Constitution de 1958 que parce qu'elle donne raison à Chateaubriand qui, rappellent nos savants professeurs, prétendait que "presque toujours, en politique, le résultat est contraire à la prévision" (p. 129). De fait, "on sait qu'enrôlé, au service du Gouvernement, dans la mission de refoulement du Parlement, il s'en détournait avec éclat, le 16 juillet 1971 (2), pour se consacrer à la défense des droits

et des libertés des personnes". Or, "que le Conseil constitutionnel devienne le palladium des libertés n'était guère chose aisée, et pourtant le miracle s'est réalisé" (p. 129).

Miracle non accidentel, s'il en fût. Et ce n'est pas un des points les moins intéressants de ces 155 pages de petit format et de lecture aisée malgré leur densité que l'analyse des tenants et aboutissants de cette décision "fondatrice" (p. 41 à 51). D'autant que, si l'on suit Pierre Avril et Jean Gicquel, l'inconstitutionnalité du projet Marcellin de modification de la loi du 1^{er} juillet 1901 était loin d'être évidente. D'ailleurs le rapporteur, François Goguel, n'avait pas cru pouvoir la reconnaître.

Oui mais... "Lorsque deux interprétations sont possibles, et qu'aucun argument purement juridique ne permet de trancher de manière décisive, la solution qui l'emporte a toutes les chances de se fonder sur des considérations de politique jurisprudentielle" (p. 48). Observation qui ouvre bien des horizons sur le "fonctionnement" des décisions juridictionnelles, quelles qu'en soient les instances.

Bref, "si le Conseil constitutionnel a choisi l'interprétation qui censurait la loi Marcellin, c'est parce qu'elle lui paraissait opportune". Opportune "au regard de la tradition républicaine" comme de bien entendu. Mais opportune, aussi, parce que le Conseil Constitutionnel était "en quête d'un rôle" (p. 134) et que, pour cesser d'être rangé "au nombre des *béni oui-oui*", son président Gaston Palewski voulait faire "un coup médiatique".

Bien joué, assurément ! Néanmoins, la "montée en puissance" du Conseil n'aurait pas été ce qu'elle fut sans la révision de 1974, accordant la saisine à 60 parlementaires. Les allées et venues de cette révision sont évidemment dûment décrites. On doit même remarquer que les discours cités de l'opposition socialiste de l'époque, que ce soit les extraits de celui de Jean-Pierre Cot ou ceux d'André Chandernagor, constituent les moments récréatifs de ce livre. Illustrant la méthode d'opposition mitterrandienne : opposition tous azimuts et sans faille. Foin du souci d'"opposition constructive" !

Ainsi la curiosité ne faiblit pas tout au long de la première partie consacrée à l'histoire, plutôt étonnante, de cette institution et, si la deuxième, qui traite de la composition des compétences de l'organisation et du fonctionnement du Conseil, étant plus technique, est moins attrayante, elle n'en demeure pas moins pleine d'intérêts et riche de suggestions.

Reste que la troisième, qui cerne les fonctions du Conseil Constitutionnel dans la V^e République, est désormais la plus problématique. Puisque, nous l'avons noté, pour Pierre Avril et Jean Gicquel, le Conseil n'est pas un "Gouvernement des Juges", qu'est-il vraiment ?

Pour le juriste, développent-ils, il institue le "gouvernement de la Constitution", selon une expression du doyen Vedel. Grâce à lui "la Constitution a cessé d'être une idée" (P. Bastid p. III). Il a "dressé la barrière de l'Etat de Droit autour du pouvoir", fixant "les devoirs de

la puissance publique au respect des institutions de la République, à la continuité de la vie nationale et à la garantie des droits et libertés des citoyens" (p. 112). Les orientations de la jurisprudence du Conseil dans ses divers domaines de compétences et les techniques dont il use sont méticuleusement inventoriées. Pas "gouvernement des juges" ? On veut bien ! Mais, quand même, interpréter les textes - surtout lorsqu'ils sont contradictoires ou presque comme ceux des Préambules - n'est-ce pas les recréer ?

Quant au politiste, il distingue dans le Conseil un "régulateur du système politique" (p. 134). La "pièce maîtresse d'un système de contre-poids", "un frein opposé à la volonté majoritaire". Les pages mettant en lumière ce rôle, aussi bien lors de l'alternance de 1981 que de celle de 1986, et amorçant une comparaison avec le Sénat, sous la Troisième République, sont des plus excitantes. Le Conseil dans les deux situations a joué le rôle de "canalisateur" des réformes. "L'idée de frein à la volonté majoritaire" que les libéraux du XIX^e siècle avaient cherché dans la Chambre haute "est simplement passée du terrain de la politique à celui du droit" (p. 144). Le Conseil est, peut-être, en somme, une incarnation de ce "pouvoir préservateur" que recherchait, de son côté, Benjamin Constant.

Et Pierre Avril et Jean Gicquel d'en conclure que ce phénomène tend à "démontrer le caractère artificiel d'une trop rigide dichotomie entre le droit et la politique" Ah ! Certes !

René PUCHEU

Ed. Montchrestien, coll. Clefs Politique, 1992.

(1) Article 4 - Le juge qui refusera de juger sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, pourra être poursuivi comme coupable du déni de justice.

Article 5 - Il est défendu aux juges de prononcer par voie de disposition générale et réglementaire sur les causes qui leur sont soumises.

(2) Le Conseil constitutionnel, à cette date, avait, sur saisine du président du Sénat, Alain Poher, désavoué le Gouvernement qui, malgré l'opposition du Sénat, avait fait adopter une loi autorisant les préfets à surseoir à la délivrance du récépissé de déclaration d'une nouvelle association. Le 16 juin 1970, en effet, le préfet de police avait, sur instruction de M. Marcellin, ministre de l'Intérieur du gouvernement Chaban-Delmas, refusé à Simone de Beauvoir et à Michel Legris d'enregistrer le dépôt des statuts de l'association "Les Amis de la Cause du peuple", dont l'objet était de soutenir le journal "La Cause du Peuple", organe de "La Gauche prolétarienne", mouvement dissous le 27 mai 1970. Cette décision avait été annulée par la juridiction administrative.

La loi en cause fut déclarée inconstitutionnelle, aux motifs que la liberté d'association était un principe fondamental reconnu par les lois de la République, que la constitution d'association, fût-elle apparemment entachée de nullité ou que l'association eût un objet illicite, ne pouvait être soumise, quant à l'appréciation de sa validité, à l'intervention préalable de l'autorité administrative ou même de l'autorité judiciaire. Or le texte déferé au Conseil instituait un contrôle préalable de conformité à la loi et chargeait l'autorité judiciaire de l'exercer.

● Le retour de l'histoire religieuse

L'Histoire n'a pas souvent été la tasse de thé des Eglises et du clergé au fil des temps. Certes, à titre individuel, beaucoup de prêtres se sont intéressés à l'Histoire, certains même ont été ou sont des érudits. En France, il y a une trentaine d'années, beaucoup de prêtres faisaient de l'histoire locale. Mais en tant que discipline d'enseignement et de recherche, elle n'a pas tenu une grande place dans la formation des séminaires. Elle a même parfois été l'objet d'une réelle méfiance, comme susceptible d'introduire un relativisme dangereux dans les sciences sacrées. C'est, comme je l'ai montré dans mon livre *L'Eglise sous Pie XII, t. II, L'après guerre*, l'origine des réserves du pape Pacelli face aux théologiens français, de Lubac, Chenu et Congar, qui tous avaient fait une place importante à la perspective historique dans leur réflexion théologique.

Aujourd'hui le climat est plus serein. Beaucoup de préventions contre l'Histoire se sont dissipées dans les milieux catholiques. Un intérêt plus grand s'est manifesté pour la recherche et ses résultats. De nombreux universitaires catholiques publient, et leur audience s'est accrue. De nouvelles collections d'histoire religieuse se sont ouvertes et, à côté de l'histoire plus classique des siècles passés, on assiste aussi à un développement de l'histoire religieuse immédiate, où sociologie et sciences humaines entrent pour une bonne part.

J'ai reçu ces derniers mois une brassée d'ouvrages tout frais sortis des presses et qui peuvent sûrement intéresser nos lecteurs. Au titre des instruments de travail, signons d'abord sous la direction de François Lebrun, *Les grandes dates du christianisme* (Larousse), avec la participation de Christian Saulnier, André Chédeville et Marcel Launay. Les auteurs nourrissent chacun des 33 chapitres d'une synthèse d'introduction très suggestive avec des encadrés précieux, fournissant des textes décisifs. Une cartographie très pratique, un glossaire de mots techniques, un bon index achèvent de faire de ce livre un répertoire très utile de références, d'un maniement facile même pour ceux dont la culture historique demeure encore succincte.

Deux livres très accessibles sur l'histoire contemporaine. Mgr Yves Marchasson, ancien doyen de la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris l'aborde du point de vue de Rome, *Les papes du XX^e siècle* (Desclée). D'une lecture très agréable, ces chapitres montrent à la fois l'originalité de chaque pape, de Benoît XV à Jean Paul II, la continuité de leur action et sa cohérence avec les besoins de leur temps. Mon collègue Gérard Cholvy, de l'Université Paul Valéry de Montpellier, publie, chez Hachette dans la collection *Carré Histoire* destinée à l'enseignement supérieur, une très bonne mise au point sur *La Religion en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*. Bien informé, y compris sur les années qui viennent de s'écouler, ouvert sur toutes les religions au delà du catholicisme, ce livre remet en cause bien des idées reçues, comme celle de la déchristianisa-

tion systématique et continue de la société française. Il avance plutôt l'hypothèse de lents mouvements de flux et de reflux du sentiment religieux. Glossaire, chronologie, cartes et documents, font de ce livre un bon instrument de travail pour les étudiants, les clercs et les laïcs cultivés, curieux de mieux comprendre la vie religieuse de leur temps.

Un livre de François Vindé a établi la chronique d'un scandale retentissant, celui de *L'affaire des fiches (1900-1904)* (Editions universitaires), triste histoire d'une bavure de l'anticléricalisme triomphant au début du siècle. Le général André, ministre de la guerre, se faisait communiquer des fiches par le Grand Orient de France pour connaître les convictions politiques et religieuses des cadres de l'armée et écarter les "cléricaux" de l'avancement. Dénoncée devant le Parlement par Jean Guyot de Villeneuve, député de Neuilly, cette pratique scandaleuse entraîna la démission du ministère Combes. Très bien documenté, ce livre montre à quelles extrémités la passion anticléricale avait poussé les plus sectaires parmi les Républicains et le réseau de complicités qui avaient pu s'étendre à travers toute l'armée. La liste des officiers fichés figure en annexe : bel exercice généalogique en perspective pour certaines familles de tradition militaire !

Deux ouvrages traitent les problèmes concernant les années de l'entre-deux guerres et de la presse. Chez Desclée, sous le titre *Nazisme et communisme*, présentation de Michel Sales, sont publiées les traductions des deux encycliques de Pie XI, *Mit brennender Sorge*, contre le nazisme, et *Divini Redemptoris*, contre le communisme, de Mars 1937, à quelques jours de distance ! A cinquante ans d'intervalle, la lucidité des affirmations pontificales frappe le lecteur, surtout celui qui découvre ces textes pour la première fois. Avec une préface de Léon Poliakov, le pasteur Jean Pelletier aborde dans *Les Juifs chez les chrétiens, Vingt siècles de dérision* (Centurion), le problème de la vision que les chrétiens ont des juifs, depuis la mort du Christ et les conséquences que cela a entraînées sur les rapports entre les deux communautés. L'ouvrage parcourt deux mille ans de l'ère chrétienne avec une grand souci d'objectivité, en laissant à chacun ses responsabilités. Le dernier tiers concerne l'époque contemporaine, l'extermination nazie et même l'après-Auschwitz en Pologne. Un dossier concernant mais pour autant la position de Pie XII, malgré la modération du propos, n'est ni vraiment comprise, ni expliquée, l'auteur n'a pas tenu compte de la mise au point de mes récents travaux sur *L'Eglise sous Pie XII*.

J'ai beaucoup aimé les *Souvenirs et Espérances* du cardinal Suenens (Fayard). Je l'ai longuement rencontré en 1989 lorsqu'il était venu présider le quatrième colloque international de mon Institut de Droit et d'Histoire canoniques sur *Le Concile et les Nations*. J'ai retrouvé dans ses Mémoires, la même fraîcheur du témoignage que j'avais goûtée à Aix, il y a trois ans. Le Cardinal a

puisé dans ses carnets quotidiens pour communiquer ses expériences de jeune prêtre, d'évêque auxiliaire (250 000 confirmations en quinze ans !), sa découverte de la Légion de Marie, etc ! Bien entendu les pages les plus attendues concernent le Concile où le Cardinal a joué un rôle décisif, particulièrement en orientant les travaux en Mars 1962. A la demande de Jean XXIII, il rédige une "note négative" pour déblayer le terrain devant les Pères, et éviter que les travaux s'enlisent dans des questions mineures. Puis, en Avril 1962, il communique au pape et ensuite à différents cardinaux un plan pour les travaux à venir du Concile, qu'il présente le 4 Décembre 1962 aux Pères avec l'accord du pape et l'appui du cardinal Montini. Dans ce texte qu'il réussira à caser dans les 8 petites minutes imposées à toutes les interventions au Concile, figure la formule décisive pour orienter les travaux de l'Assemblée. Il distingue ceux concernant l'*Eglise ad intra* : le rôle du collège des évêques et de l'évêque dans son diocèse, le clergé séculier, la pédagogie des séminaires, le diaconat permanent, les religieux et religieuses, le rôle des laïcs... et les autres touchant à l'*Eglise ad extra* : l'Eglise et la famille, l'Eglise et la société économique, l'Eglise et la société civile, l'Eglise et la société internationale, etc.

D'autres pages suivent, aussi nourries, sur les liens du Cardinal avec le renouveau charismatique, son action dans son diocèse, ses conférences à travers le monde. Un

livre direct, bourré de documents, qui donne la mesure de la personnalité et de l'œuvre du cardinal Suenens dans l'Eglise de l'après-concile et que son auteur achève par une prière... pour l'an 2000 !

Signalons l'intérêt du cahier sur *Les Universités catholiques en Europe* (Editions Universitaires) et, pour rappeler nos racines provinciales, la très belle synthèse du Père Paul Amargier op., *Un âge d'or du monachisme, Saint-Victor de Marseille, 990-1091* (Editions Paul Tacussel) : on y trouve les magnifiques figures des abbés Isarn (1020-1047), Bernard (1065-1079) et son frère le cardinal Richard (1079-1106), et des pages révélatrices sur la manière dont les moines victorins assuraient la cure d'âmes des paroisses dont ils avaient le bénéfice et la charge...

Arrêtons-nous en terminant sur un ouvrage d'histoire immédiate, qui est une manière de démystifier certains aspects des sondages religieux. Sous un titre assez provocateur, *Autopsie d'une manipulation* (Fleurus-Essais), le sociologue François-Xavier Schweyer démonte le mécanisme des sondages en matière religieuse, pour débusquer derrière les résultats les manœuvres souvent développées pour y parvenir. A travers une analyse posée, lucide et sans complaisance, il établit les distinctions et les nuances nécessaires pour ne pas laisser croire que les sondages, surtout religieux, sont... paroles d'Évangile !

Jean CHELINI

Un ami nous a quittés

Léon Dubois qui vient, à 75 ans, de s'éteindre à Lissieu (Rhône), était un collaborateur et un ami fidèle de France-Forum.

Après la guerre où sa conduite lui valut la médaille de la Résistance, il s'engagea à la J.A.C. et au M.R.P. Il fut de longues années durant, du M.R.P., au Centre Démocrate, puis au C.D.S. l'infatigable animateur des équipes rurales où il a formé toute une génération qui lui doit beaucoup.

Père de famille nombreuse, militant associatif, son inlassable activité était tout entière tendue vers les autres.

EXERCICE DE FUTUROLOGIE

L'événement en temps que tel est imprévisible, mais la pensée historique moderne est de plus en plus alertée par les constantes, au point que tel de ses maîtres parle de "temps immobile". Il y a des effets imparables, des successions préétablies, des séquences d'avance déterminées. Aussi bien dans le calme des "périodes" que dans la turbulence des "époques", pour emprunter une fois encore aux catégories péguystes. Les exemples abondent, lointains ou proches. Les saisons en enfer, brèves ou longues, finissent par finir. La patience paie. Les terreurs jacobines ou staliniennes ne sont pas éternelles et cèdent la place à ce que l'on appelle dans le second cas, déstalinisation, d'abord plus jouée qu'effective, ensuite débridée et débordante, et dans le premier cas, "la réaction thermidorienne", expression plaisante et piégée qui porterait à croire que la Terreur, enfin républicainement raturée, signifiait à la fois progrès et liberté.

La France, qui va vivre intensément le temps qui la sépare de 1995, terme au moins théorique de l'actuel mandat présidentiel, peut déjà lire en pointillé, dans le miroir de l'avenir, les figures et les cas de figure qui transforment en destin sa propre histoire. Les augures ont de bonnes raisons de prévoir une déroute socialiste aux législatives de mars 93. La suite est déjà connue. Giscard laisse planer le doute sur sa possible candidature à Matignon. On parie qu'il sera plutôt preneur. Balladur écrit et parle comme s'il était déjà à Matignon, s'instituant, tant il est doué pour l'explication persuasive, conseiller suprême du peuple, se voyant en train de

régler, à coups de référendums précipités, des dossiers aussi épineux et piégés que ceux de la Sécurité Sociale et de l'Education Nationale.

Quel que soit le chef que lui désignera l'Elysée après les élections de mars 93, l'opposition revenue au gouvernement se trouvera devant la plus cruelle des alternatives. On exclura l'hypothèse d'un coup d'Etat qui jetterait hors de l'Elysée son hôte actuel. Mitterrand ne sera pas un second Mitterrand. Ou bien l'opposition, par crainte des vagues, ne fera rien, sinon du Bérégovoy, ou bien elle entreprendra les réformes nécessaires qui feront crier ou hurler. Dilemme parfait, puisque ses deux branches promettent la même issue, déception et impopularité.

Toute une mécanique se met en place pour que les socialistes, retrouvant, grâce à une véhémence cure d'opposition, une culture contestataire dont, en dépit d'efforts méritoires, ils n'ont jamais pu se débarrasser complètement, s'ouvrent en 1995 le chemin de l'Elysée.

Tout se passe comme si l'imagination prospective, prise de vertige, galopait vers de gris horizons, de plus en plus sombres. A moins que, ouvrons les fenêtres, la futurologie ne soit qu'une fausse science, proprement cauchemardesque. L'exercice auquel on vient de se livrer était alors, de soi, voué à la déconfiture. Pourtant rien n'est plus intellectuellement utile que la prise de conscience des erreurs et des impasses. Après un exercice de futurologie on peut rentrer au quartier, heureux et décontracté. On a désamorcé un redoutable objet piégé.

Etienne BORNE

Prix de l'Assemblée Nationale

Notre précédent numéro (279-280 - Juillet-septembre 1992) a publié un article du professeur Yves Hamant sur "La fin des démocraties populaires", livre écrit par notre ami et collaborateur, François Fejtö, avec la collaboration d'Ewa Kulesza-Mietkowski. Or, à peu près au même moment, cet ouvrage, qui complète l'"Histoire des démocraties populaires", en 2 volumes, devenue un classique, s'est vu décerner, après délibération d'un jury présidé par le doyen Georges Vedel, le prix de l'Assemblée Nationale. Toute l'équipe de France-Forum s'est réjouie de cette éminente distinction et adresse ses cordiales félicitations aux auteurs.

Tragédie yougoslave

par Étienne BORNE

La tragédie yougoslave interpelle fixement et durement l'Europe qui en demeure interdite, comme si lui était présentée une tête de Méduse. La diplomatie française, qu'il faut personnaliser, puisque le traitement des affaires internationales appartient au domaine réservé au seul président, s'était déjà trompée lorsque, après la chute du mur de Berlin, on avait compté sur une Russie qu'on ne savait pas internationalement impuissante pour briser ou du moins ralentir le rythme de la réunification allemande. Autre grandissime erreur : se persuader que la Fédération yougoslave continuait à exister, alors qu'elle avait été irrémédiablement brisée par la poussée d'un nationalisme serbe dont on s'obstinait à ne pas percevoir la virulence, sous le prétexte que la Serbie avait été notre alliée au cours des deux dernières guerres mondiales.

La vérité est que nous fûmes entraînés, comme mécaniquement, dans la première de ces guerres, par le jeu préétabli d'une alliance avec une Russie impériale et panslaviste, confrontée au pangermanisme de l'Allemagne wilhelmienne. Et durant la seconde de ces guerres, les Alliés, dont la France libre était solidaire, laissèrent Tito et les communistes revendiquer le monopole de la lutte contre le nazisme, et écraser dans le sang les autres mouvements de résistance à l'occupant allemand. Le passé n'avait pas de quoi justifier la partialité proserbe, témérairement manifestée par la France dans les débuts du conflit. Nous ne manquons pourtant pas d'un fil conducteur pour nous repérer dans un labyrinthe qu'on a embrouillé à plaisir.

Donc, ne pas craindre de juger, c'est-à-dire d'apprécier et de hiérarchiser les comportements des uns et des autres. Avancer que, dans ce tohu-bohu dramatique, toutes les parties sont également responsables, et donc coupables, équivaudrait à une démission de l'esprit. Chacune certes porte le poids d'un lot d'atrocités. Comment cependant ne pas voir que le processus de purification ethnique, entrepris et claironné par le pouvoir serbe, est la cause majeure des guerres civiles multiples et entrecroisées qui dévastent la défunte Yougoslavie ?

D'où une inéluctable question : les bellicistes s'étant eux-mêmes démasqués, faut-il alors faire la guerre aux fauteurs de guerre ? Dans l'affaire du Koweït, l'année dernière, la réponse a été positive, et d'impressionnants moyens militaires ont été mis en œuvre pour faire reculer l'agresseur. Mais, avec le temps qui passe, les courages faiblissent et les héros se fatiguent. Rien, en Yougoslavie, qui puisse ressembler à la fameuse tempête du désert. D'entrée de jeu, les instances onusiennes et européennes ont annoncé qu'aucun recours à la force ne saurait être envisagé. Certes, de superbes condamnations morales ont été prononcées à l'encontre des potentats de Belgrade qui, se réclamant d'idéologies à la fois racistes et communistes, ont tout ce qu'il faut pour plaire.

Mais l'efficacité politique de ces superbes déclarations est inversement proportionnelle à leur vigueur morale. Les agresseurs auraient tort de se faire du souci, on les a avertis qu'ils ne seront nullement inquiétés, sinon par des appels à leur

conscience qu'ils ne peuvent que tourner en dérision. Tous les faits accomplis, d'hier, d'aujourd'hui et de demain sont ainsi ratifiés. Il est acquis d'avance que le plus fort aura raison. Abstention complice que François Mitterrand a tenté de justifier d'un mot péremptoire, en disant qu'user de la force contre l'agression ce serait ajouter la guerre à la guerre.

Le trait sonne bien à l'oreille, mais moins agréablement à notre mémoire. Qu'avons-nous fait d'autre en 1939, Britanniques et Français, que d'ajouter la guerre à la guerre en ouvrant, hélas trop théoriquement, les hostilités contre l'Allemagne hitlérienne qui venait d'envahir la Pologne ? Notre tort a été seulement de ne pas faire cette guerre avec assez de conviction, et de nous endormir dans la passivité en laissant à l'agresseur le choix de l'heure.

Revenons enfin à ce nœud de fatalités historiques qui se sont entrecroisées deux fois en ce siècle à Sarajevo. On entend dire que les forces serbes, armée et supplétifs, occupent 70 % des terres de l'ex-Yougoslavie, et remodelent l'espace sur lequel elles règnent, à force de transferts de populations et de camps de concentration selon des critères racistes, entassant l'une sur l'autre, comme Pélion sur Ossa, en un sombre titanisme, l'horreur stalinienne et l'horreur hitlérienne. Brecht avait prédit juste : il est encore fécond le ventre capable d'enfanter la bête immonde.

Pour l'instant, et sauf un sursaut, dont aucun signe ne se montre sur l'horizon immédiat, tout se passe comme si la Serbie avait gagné la guerre qu'elle fait et que nous ne lui faisons pas. Les buts de la politique serbe sont parfaitement clairs, et toujours les mêmes, depuis l'assassinat de l'archiduc, à Sarajevo, en 1914, et ils comportaient l'annexion de la Bosnie-Herzégovine qui aurait été effective sans la protection apportée au nouvel Etat, libre et indépendant, par le droit international, donc par l'ONU et la CEE.

On voudrait que les destins hésitent. Mais tout paraît désormais accompli, au bénéfice des maîtres de Belgrade qui ont bâillonné leur opposition. Cette politique vaut ce qu'elle vaut et elle pèse son poids de machiavélisme ; mais on ne leur fait face que par des actions humanitaires qui traduisent une absence de politique, et ne contrarient nullement le grand dessein serbe. Il n'est pas jusqu'aux provocations stupides et odieuses, perpétrées par quelques Bosniaques à la tête surchauffée, qui ne servent indirectement la cause adverse. Le courage, même au bord du pire, requiert de ne pas désespérer. Lorsque nous étreint une situation par trop éprouvante, nous avons besoin de compenser, par des songes ou des souvenirs, un réel qui rime avec cruel. Bonne manière de faire signe à l'espérance.

Avant 1914, à Sarajevo, chrétiens orthodoxes et musulmans vivaient en paix à l'ombre d'une monarchie fédérale. Le temps des assassins approchait, on ne le savait pas. C'était la belle époque.

30 octobre 1992